

Rapport d'activité 2009

Stratégie nationale pour la biodiversité



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Données synthétiques sur la biodiversité

Ce document rassemble et présente, sous forme de fiches synthétiques, une série d'informations sur la biodiversité provenant de nombreuses sources et divers acteurs.

Sans rechercher l'exhaustivité, ces fiches portent sur l'état de différentes composantes de la biodiversité, sous forme de photographie ou d'évolution selon la disponibilité des données : les oiseaux communs, le Cerf élaphe, les grands prédateurs, la loutre, les poissons, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, la microflore du sol...

Elles traitent également des pressions qui s'exercent sur les espèces, les habitats et les écosystèmes : artificialisation et consommation des espaces naturels, consommation de produits phytosanitaires, qualité physico-chimique des cours d'eau, stocks des espèces pêchées en mer, espèces introduites et envahissantes...

Elles apportent enfin un éclairage sur les réponses mises en œuvre : surfaces des espaces naturels protégés, surface en agriculture biologique, dépense nationale en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages...

Document téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/>

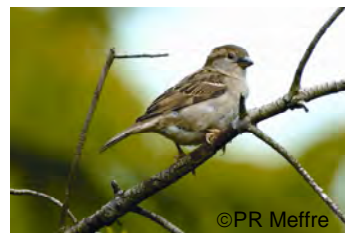


Sommaire

Introduction	1
Chapitre 1 : Assurer la conservation et le bon fonctionnement des écosystèmes	5
1.1 Etat des écosystèmes	6
1.2 Les principales pressions s'exerçant sur les écosystèmes	11
1.3 Les principales réalisations 2009 et les perspectives pour 2010	14
Chapitre 2 : Assurer la conservation des espèces	29
2.1 Etat des espèces.....	30
2.2 Les principales pressions s'exerçant sur les espèces.....	37
2.3 Les principales réalisations 2009 et les perspectives 2010	40
Chapitre 3 : Assurer la conservation de la diversité génétique	49
3.1 Etat de la diversité génétique	49
3.2 Les principales pressions s'exerçant sur la diversité génétique	54
3.3 Les principales réalisations 2009 et les perspectives 2010	54
Chapitre 4 : Mobiliser, valoriser, intégrer et connaître : les actions transversales de la SNB	59
4.1 Mobiliser	59
4.2 Valoriser.....	63
4.3 Intégrer	66
4.4 Connaître	69
Conclusion	75
Annexes	77
Sigles et Acronymes :	79
Indicateurs métropolitains de la SNB	81
Indicateurs Outre-mer de la SNB	83
Résumé des différentes restrictions du champ dans l'approche économique appliquée à la biodiversité	87
Extrait de la partie biodiversité du rapport interministériel « Evaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France»	89
Fiches descriptives des plans d'action	91
A lire	112

Introduction

La richesse exceptionnelle du patrimoine naturel français nous confère une responsabilité particulière en matière de protection de la biodiversité d'autant plus que de sérieuses atteintes ont déjà été constatées, notamment sur des espèces ou des milieux que l'on ne trouve nulle part ailleurs.



Pour ces raisons, la France a ratifié, en 1994, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et s'est dotée, en 2004, d'une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) qui entendait répondre à l'objectif central de la CDB, renforcé par l'Union européenne, de stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010. La SNB constitue aussi le volet biodiversité de la stratégie nationale du développement durable.

La SNB a ainsi pour finalités le maintien d'espaces naturels diversifiés, de leur connectivité fonctionnelle et de leur bon fonctionnement, ainsi que la conservation des espèces et des ressources génétiques ; elle vise plus particulièrement à améliorer la connaissance opérationnelle sur la biodiversité, à faire reconnaître la valeur du vivant, à mobiliser tous les acteurs et à intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des secteurs d'activités.

Afin d'assurer cette intégration sectorielle, la SNB se décline en 10 plans d'action animés et mis en œuvre par les départements ministériels concernés. La mise en œuvre de la stratégie a débuté avec l'adoption en novembre 2005 d'une première série de plans d'action (Patrimoine naturel, Agriculture, International, Urbanisme, Infrastructures de transports terrestres, Mer), complétée en 2006, par trois autres plans d'action (Forêt, Outre-mer¹, Recherche), puis en 2009 par le plan Tourisme.

Suite au Grenelle de l'environnement, la SNB a fait preuve de réactivité ; les plans d'actions ont été actualisés, pour intégrer les engagements, concernant la préservation de la biodiversité, répartis selon cinq axes :

- stopper partout la perte de biodiversité,
- retrouver une bonne qualité écologique de l'eau et assurer son caractère renouvelable dans le milieu et abordable pour le citoyen,
- développer une agriculture et une sylviculture diversifiées, productives et durables,
- valoriser et protéger la mer et ses ressources dans une perspective de développement durable,
- se doter des outils favorisant la connaissance et éclairant les choix pour l'élaboration des politiques nationales.

Cette intégration a permis, notamment pour le plan d'action Patrimoine naturel, de préciser un certain nombre d'objectifs et de les inscrire dans le temps.

¹ Le plan d'action Outre-mer comprend un plan d'action transversal et 10 plans d'action locaux, un par département ou collectivité d'Outre-mer.

Les plans d'action actualisés couvrent la période 2009-2010. C'est pourquoi, suite aux **nouveaux engagements internationaux et européens** qui seront pris en 2010, année internationale de la biodiversité, la SNB sera révisée en 2010-2011. Cette révision prendra aussi en compte les résultats du Grenelle de la Mer et des Etats Généraux de l'Outre-mer. La stratégie post 2010 ne démarrera qu'à la mi-2011.

Le schéma ci-dessous (figure 0) replace la SNB dans son contexte actuel en interaction avec les stratégies et textes évoqués².

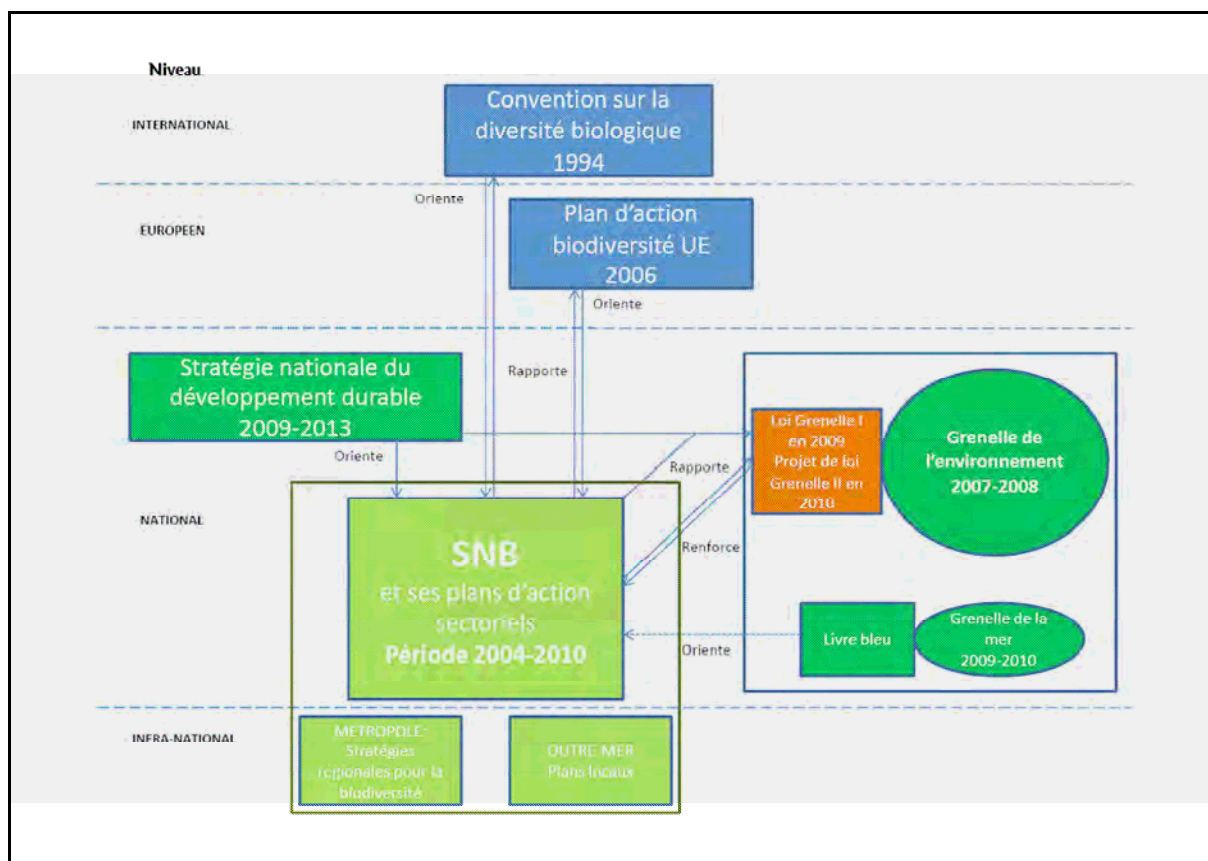


Figure 0 : La stratégie nationale pour la biodiversité dans son contexte actuel (MEEDDM, 2009)

Ce rapport constitue le dernier bilan de mise en œuvre avant l'échéance de 2010. La composition des plans ayant été modifiée par leur actualisation suite au Grenelle de l'environnement, le rapport met l'accent sur les actions en cours ou susceptibles de se terminer d'ici fin 2010 (en grisé), au regard de la protection des trois composantes essentielles du vivant : les espaces naturels, les espèces sauvages et domestiques, la diversité génétique, et non sur une analyse quantitative des actions réalisées, comme cela était le cas dans les précédents rapports. Des zooms ont été intégrés au

² La mise en œuvre législative du Grenelle de l'environnement repose sur la loi de programme des engagements du Grenelle (dite « loi Grenelle 1 » votée le 3 août 2009), le projet de loi portant engagement national pour l'environnement (dite « Loi Grenelle 2 » adoptée par le Sénat en octobre 2009 et adoptée à l'Assemblée nationale en mai 2010) et le « paquet » de mesures fiscales de verdissement de la loi de finances rectificative 2008 et de la loi de finances 2009.

fil du texte sur quelques thèmes (encadré en jaune). Les réalisations concernant les objectifs transversaux (mobiliser, valoriser, intégrer, connaître) sont intégrées dans une quatrième partie. En annexe, des fiches présentent, de manière synthétique, les réalisations 2009 et perspectives 2010 de chaque plan d'action. Depuis 2006, un jeu d'indicateurs de suivi de la biodiversité a été défini respectivement pour la métropole et l'Outre-mer (listes jointes en annexe). Comme leur fréquence d'actualisation est bien souvent supérieure à la périodicité du rapport, seuls les indicateurs mis à jour par rapport au bilan à mi-parcours (2006-2007) sont repris au fil du texte.

Chapitre 1 : Assurer la conservation et le bon fonctionnement des écosystèmes



Surveillance de l'écosystème de l'île de Malprat ©MEEDDM - L. Mignaux

Résumé : Le territoire français comporte des écosystèmes variés et très riches. La France métropolitaine est principalement caractérisée par l'espace rural, agricole et forestier. Les côtes françaises, notamment en Outre-mer, se caractérisent par leur diversité biologique créant une très grande variété d'habitats avec un fort taux d'endémisme.

Les indicateurs disponibles montrent que la qualité de ces écosystèmes est altérée, principalement par la progression de l'artificialisation des terres et par la pollution des milieux aquatiques.

Les principales réalisations en 2009 ont porté sur le développement de l'agriculture biologique et des mesures agro-environnementales, le plan Ecophyto 2018, l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière et la montée en puissance de la gestion des sites Natura 2000 terrestres. Un parc naturel régional, trois réserves naturelles et une réserve biologique intégrale ont été créés. La mise en œuvre de la stratégie des aires marines protégées, le développement du réseau Natura 2000 en mer et la mise en œuvre de la trame verte et bleue constituent également des actions phares 2009.

Les priorités pour 2010 concerneront la définition de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres, la création du parc national des Calanques ainsi que la poursuite des projets de création des parcs nationaux forestier et de zone humide, le lancement des documents d'objectifs Natura 2000 restants et la finalisation du réseau Natura 2000 en mer ainsi que la constitution d'un réseau écologique des DOM, la poursuite du renforcement du réseau des aires marines protégées, avec notamment la création de nouveaux parcs naturels marins, la parution et la mise en œuvre du nouveau plan national d'action des zones humides ainsi que la poursuite, la finalisation puis la mise en œuvre du plan national d'action « nature en ville » et des orientations de la trame verte et bleue.

1.1 Etat des écosystèmes

Les types de milieux et habitats présents sur le territoire français

La France métropolitaine est concernée par quatre des onze zones biogéographiques européennes³ (atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine), ce qui en fait l'un des pays les plus diversifiés de l'Union européenne. Outre-mer, les collectivités françaises sont situées dans huit grandes régions biogéographiques : australe, antarctique, équatoriale, tropicale, et sub-boréale (figures 1 et 2). Les collectivités d'Outre-mer françaises, avec 55 000 Km² de récifs coralliens et de lagons, possèdent près de 10% des récifs mondiaux.

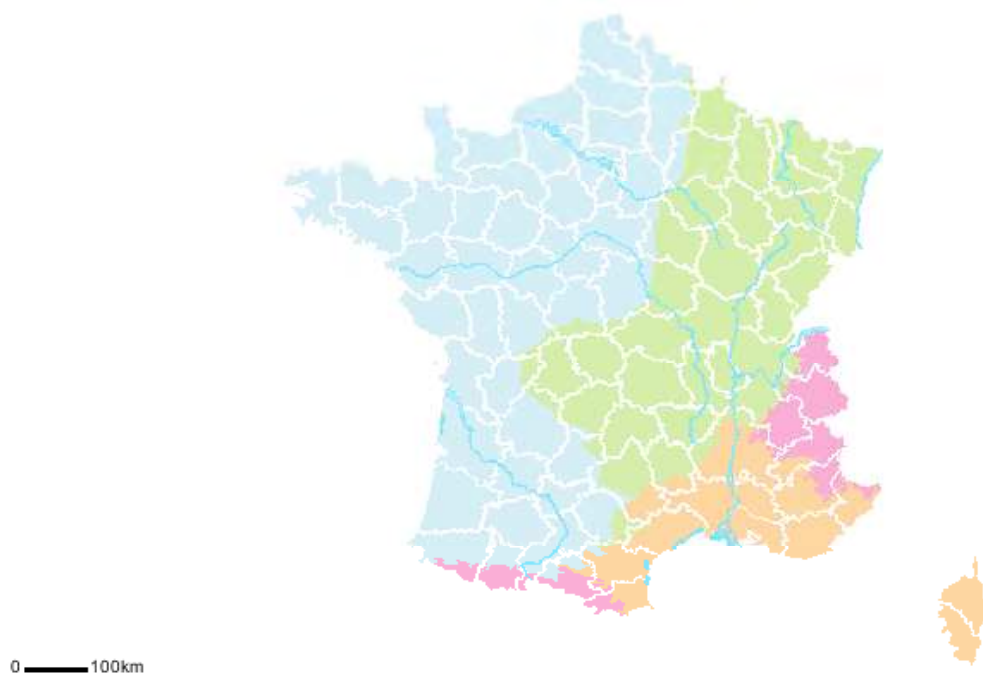


Figure 1: Les régions biogéographiques en France métropolitaine
domaines atlantique, continental, alpin, méditerranéen

³ Zones biogéographiques européennes : atlantique, continentale, alpine, boréale, méditerranéenne, arctique, macaronésienne, steppique, pannoniène, anatolienne, littoraux de la mer noire



Figure 2 : Carte des eaux sous juridiction nationale
Source : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM)

Les données de Corine Land Cover en 2008 soulignaient une progression des territoires artificialisés de 80 000 ha entre 2000 et 2006 (fréquence de mise à jour tous les 6 à 10 ans). L'enquête Teruti-Lucas du ministère chargé de l'agriculture, mise à jour annuellement, indique, un **taux d'artificialisation de 9,4% en 2008**. La progression moyenne depuis les années 90 est de 60 000 ha par an. Ces évolutions s'accompagnent d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces.

Par ailleurs, la figure 3 donne les 6 types d'utilisation du territoire métropolitain en 2005 et 2008, selon la source de la Statistique Agricole Annuelle qui arrête le meilleur chiffre à partir des différentes enquêtes ou sources administratives (rapport d'activité, enquête structure, enquête Teruti-Lucas, déclarations PAC ...).

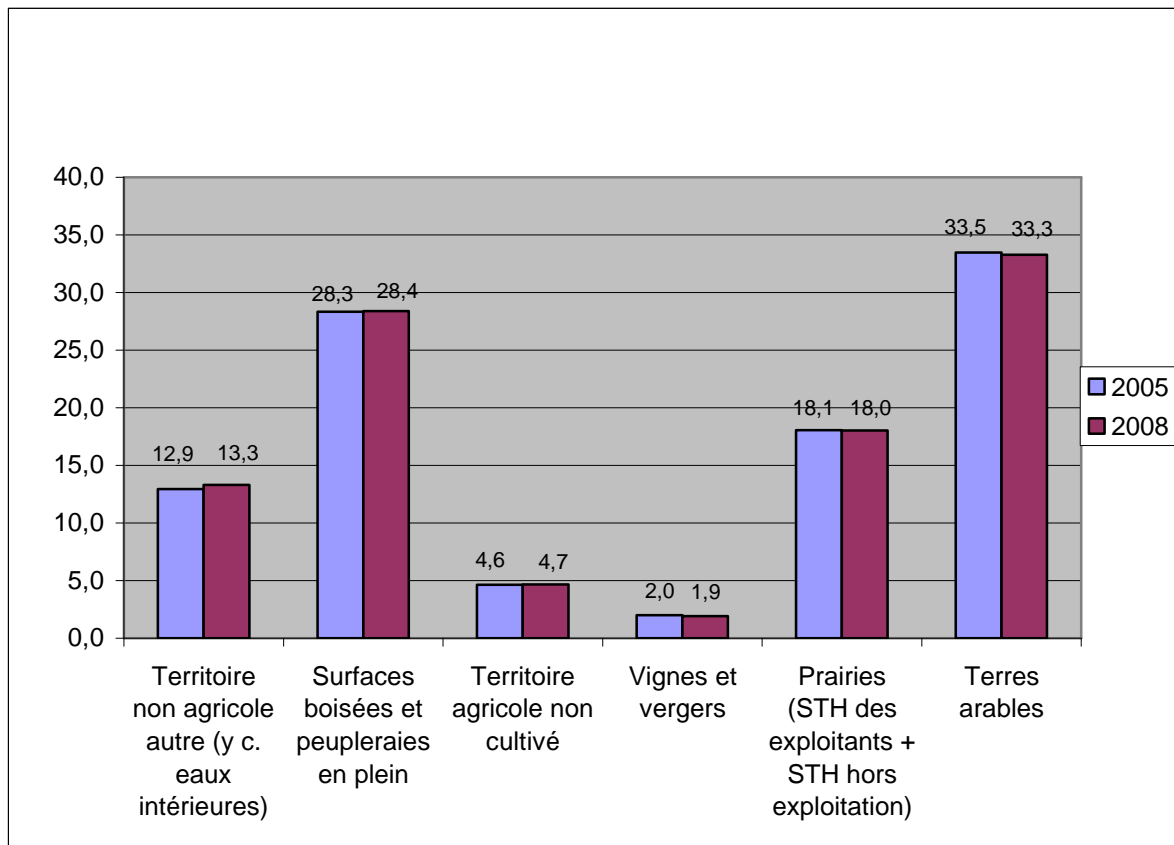


Figure 3 : types d'utilisation du territoire en 2005 et 2008
Source : Statistique Agricole Annuelle (SAA)

La **forêt française** occupe 15,9 millions d'hectares, ce qui représente une progression de 12% sur les 20 dernières années. En 2009, 37 160 ha de forêts sont protégés contre 29 460 ha en 2006. La surface de forêt métropolitaine bénéficiant en 2008, d'un document de gestion durable concerne 2 889 000 ha en forêt privée et 4 777 000 ha en forêt publique.

L'état de santé des forêts est suivi à travers un **indice de déficit foliaire dont la tendance générale est à l'augmentation**. En effet, le manque de feuilles sur un arbre, par rapport à un arbre de référence, reflète le manque de vitalité de l'arbre et est un indicateur intégrateur de la santé des écosystèmes forestiers. L'augmentation de la valeur de l'indice signifie que l'état de santé des forêts se dégrade. La figure 4 retrace l'évolution du déficit foliaire des essences forestières françaises entre 1997 et 2009, en distinguant les feuillus des résineux. On observe, entre 1997 et 2000, une tendance à l'amélioration qui s'inverse de 2000 à 2007. Cette inversion de tendance s'explique, en partie, par les événements climatiques de cette période (tempête de 1999, sécheresse de 2003). En 2007, 41,7% des feuillus et 24% des résineux présentent un déficit foliaire supérieur à 25%, contre respectivement 37% des feuillus et 26,7 % des résineux en 2009.

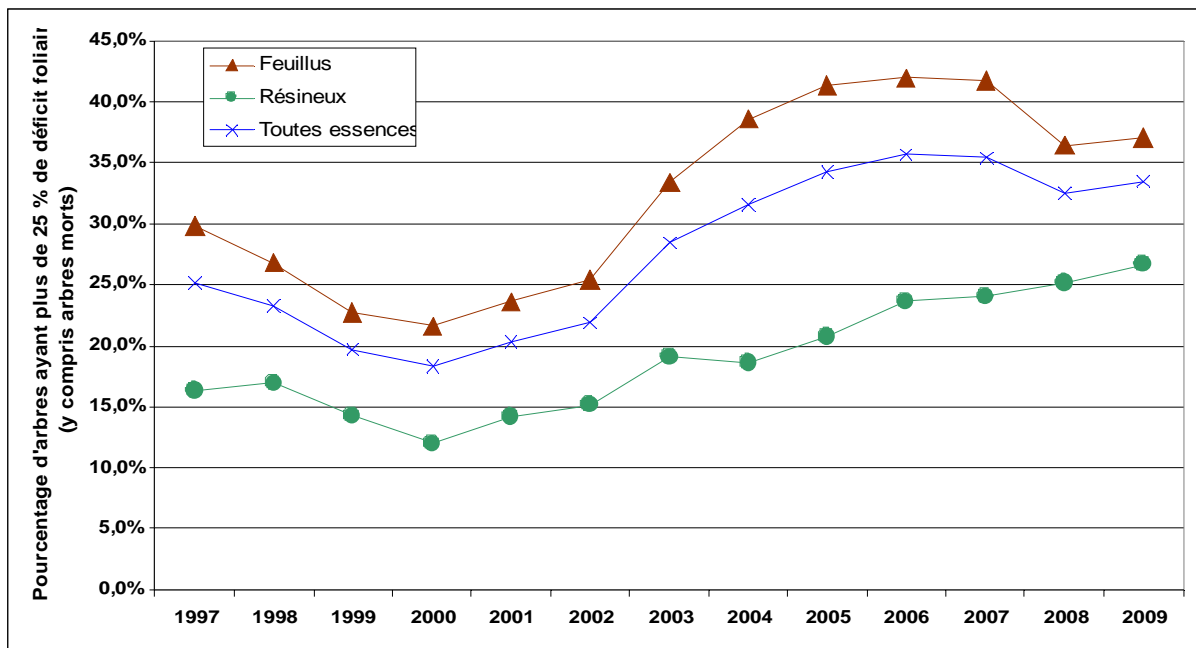


Figure 4: Evolution du déficit foliaire des essences forestières en France (proportion d'arbres présentant un déficit foliaire supérieur à 25%) – Source : MAAP

Les **zones humides** sont des milieux très diversifiés (marais, vasières littorales, forêts alluviales, bordures d'étangs, prairies humides...) dont le suivi est indispensable. Leur position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique. Elles accueillent une grande variété d'espèces végétales et animales spécifiques : 50% des oiseaux en dépendent ainsi que 30 % des espèces végétales remarquables et menacées. Elles assurent aussi un rôle dans la gestion de l'eau, avec la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux.

Une carte des milieux à composante humide a été élaborée au plan national, par le SOeS, pour le MEEDDM et le Muséum national d'Histoire naturelle (figure 5). Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif des zones humides mais d'une localisation des **principaux milieux à composante humide** en France métropolitaine. Un échantillon de 152 zones représentatives de la situation des grands types de zones humides et des divers écosystèmes du territoire métropolitain fait ainsi l'objet d'un suivi régulier. En 2008, 69% de la superficie de ces sites étaient protégés par une mesure de type réglementaire, foncier ou contractuel ; notamment, 59% sont couverts par le réseau Natura 2000. La superficie des zones ainsi délimitées représente 2,26 millions d'hectares (contre 1,8 millions en 2007), pour une estimation globale de 3 millions d'hectares de zones humides.

Les zones humides demeurent parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés⁴. 36 zones sont inscrites sur la liste des zones humides d'importance internationales Ramsar en 2009, contre 23 en 2006⁵. En novembre 2008, la réserve naturelle des TAAF a été classée au titre de la convention Ramsar.



Figure 5 : Les milieux à composante humide en France
Source : SOeS - MNHN. Version 2, mai 2009

Depuis 2007, l'indicateur de **proportion de masses d'eau en bon état écologique** donne le pourcentage des cours et plans d'eau, des eaux de transition et des eaux côtières présentant un état satisfaisant du point de vue écologique au regard des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE). En 2009, 45,3% des masses d'eau

⁴ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-zones-humides-francaises-en.html>

⁵ la **Convention de Ramsar** est un traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, aujourd'hui et demain, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

sont en bon ou très bon état écologique, contre 41,5% en 2008 et 38,5% en 2007 (figure 6). Cette augmentation est principalement due à l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau qui représentent 90% des masses d'eau et passent de 39% des cours d'eau en bon état écologique en 2008 à 46,5% en 2009. **L'objectif du Grenelle est d'atteindre deux tiers des masses d'eau en bon état en 2015.**

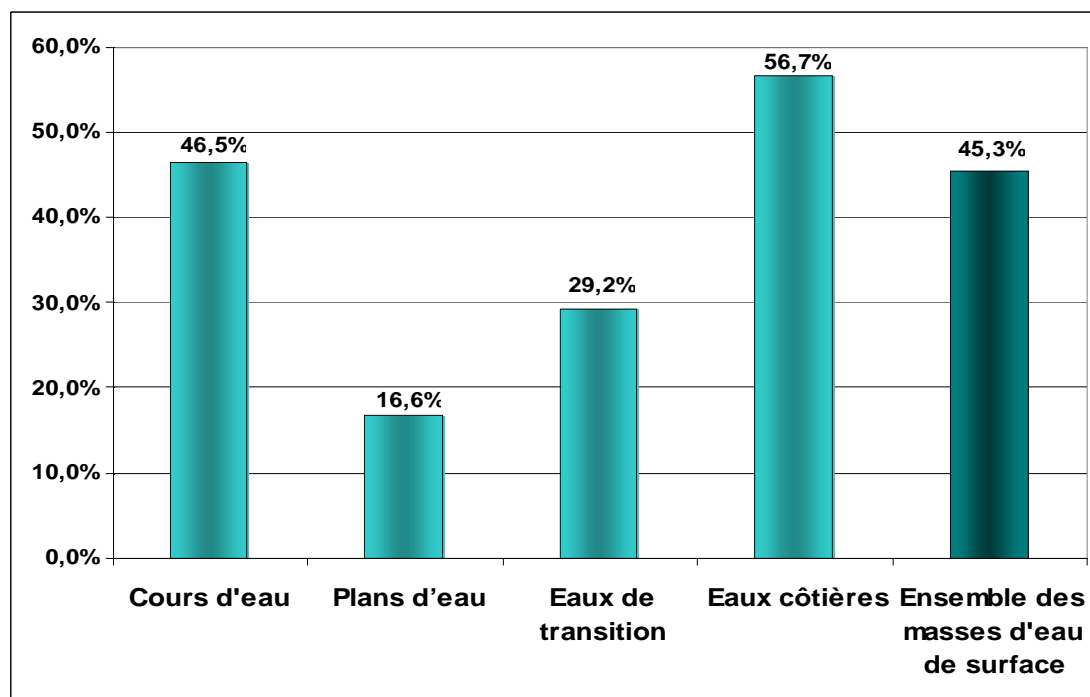


Figure 6: Proportion de masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique en 2009
Source : ONEMA

1.2 Les principales pressions s'exerçant sur les écosystèmes

La perte des habitats peut résulter de plusieurs causes : une dégradation de leur qualité, une réduction des surfaces d'habitats favorables à la biodiversité, la modification de la répartition de ces habitats dans l'espace (la fragmentation «), ou encore la diminution de la diversité des écosystèmes et des habitats des paysages (la simplification «).

Les cinq grandes causes du déclin de la biodiversité :

- la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats,
- le changement climatique,
- l'introduction puis la propagation excessive d'espèces allochtones,
- la surexploitation des ressources naturelles renouvelables,
- la pollution physico-chimique

L'introduction et la propagation d'espèces exotiques (c'est-à-dire allochtones ou non indigènes) peuvent menacer les espèces et les écosystèmes natifs, et font donc partie, au même titre que le changement climatique, des changements planétaires.

Les **espèces exotiques envahissantes (EEE)** sont considérées comme l'une des causes de l'érosion actuelle de la biodiversité mondiale et particulièrement dans les îles océaniques. Outre les impacts environnementaux, les introductions volontaires ou accidentelles peuvent également avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires.

Les **pollutions** qui s'exercent dans les trois compartiments, eau, sol et air, sont très nombreuses : pollutions chimiques, organiques, sonores, lumineuses, thermiques (exemple des eaux douces), génétiques, macro déchets, etc. Les sources sont à en rechercher dans toutes les activités humaines : industrielles, agricoles et domestiques.

Au cœur du problème de la **surexploitation des ressources naturelles**, se situent les notions de "seuil" d'exploitation et de résilience de services rendus par les écosystèmes, qui interrogent fondamentalement les modes de vie de nos sociétés occidentales.

Les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont difficiles à estimer car il est délicat de séparer ce qui constitue une réaction au changement climatique de ce qui est dû aux changements d'usage des ressources ou de comportements de nos concitoyens. Néanmoins, on observe d'ores et déjà des signes de modification de la biodiversité attribuables aux changements graduels induits par le changement climatique. Ces changements directs déjà observés relèvent de modifications de la physiologie des individus ; leur comportement (ex. sédentarisation versus migration) ; la diversité et l'abondance d'espèces ; leur distribution géographique (ex. déplacement en altitude et vers le nord d'espèces terrestres) ; la structure des communautés (ex. espèces généralistes prenant parfois le dessus sur des spécialistes) ; la phénologie* (ex. asynchronie entre les cycles des proies et des prédateurs) ; la surface relative occupée par les différents milieux naturels.

Les impacts du changement climatique concernent les différents niveaux d'organisation de la biodiversité (génétique, spécifique, écosystémique) en France métropolitaine et Outre-mer, tant sur le domaine terrestre, dulçaquicole que marin.

La destruction, la fragmentation et l'altération des habitats ont un impact élevé sur les écosystèmes. La surface totale de l'habitat ne change pas nécessairement mais sa fragmentation ou son uniformisation peuvent en diminuer fortement certaines fonctionnalités. La fragmentation des milieux est un facteur important de perturbation pour des espèces dont les déplacements sont nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie ou à l'échange d'individus entre populations d'une même espèce. L'uniformisation et la simplification des habitats peuvent être à l'origine de la disparition de certaines niches écologiques et de certaines espèces spécifiques.

Les causes de ces altérations d'habitats sont diverses : changement de pratiques agricoles et sylvicoles, urbanisation, construction d'infrastructures, aménagements touristiques ou industriels, extraction de matériaux

La pollution physico-chimique demeure une cause majeure de la dégradation des écosystèmes. En 2007, la campagne de mesures des **pesticides dans les cours d'eau** menée sur plus de 2 000 points indique la présence de pesticides dans 91% des stations. La répartition des stations selon la concentration en pesticides est indiquée en figure 7.

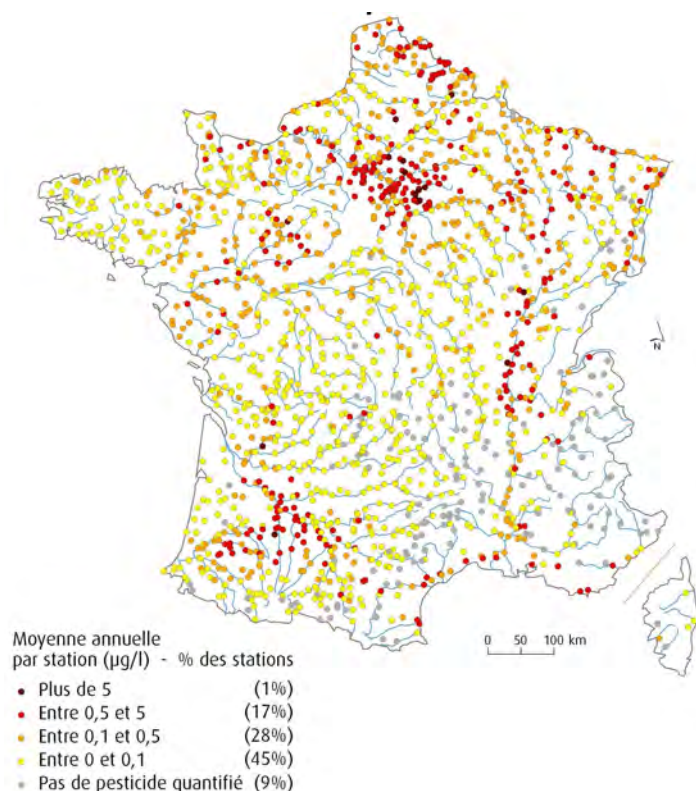


Figure 7: Moyenne annuelle de la concentration totale en pesticides dans les cours d'eau en 2007

Source : Agences de l'eau OIEau 2007 – MEEDDM, BD Carthage 2008 - Traitement SOeS 2009

La pollution des cours d'eau par les matières organiques, phosphorées et azotées est en baisse depuis 1998 sauf pour les nitrates qui ont tendance à se stabiliser voire à augmenter localement (figure 8). Les indices d'évolution calculés, à partir des données de surveillance des agences de l'Eau, montrent ainsi une réelle amélioration sur l'ensemble du territoire des paramètres liés aux rejets ponctuels. L'évolution du taux de nitrates dans les cours d'eau, très liée aux conditions météorologiques, est plus contrastée géographiquement. Le recours aux engrais azotés a pourtant diminué à partir de 2001, mais les années sèches ont entraîné des surplus azotés lessivés les années suivantes.

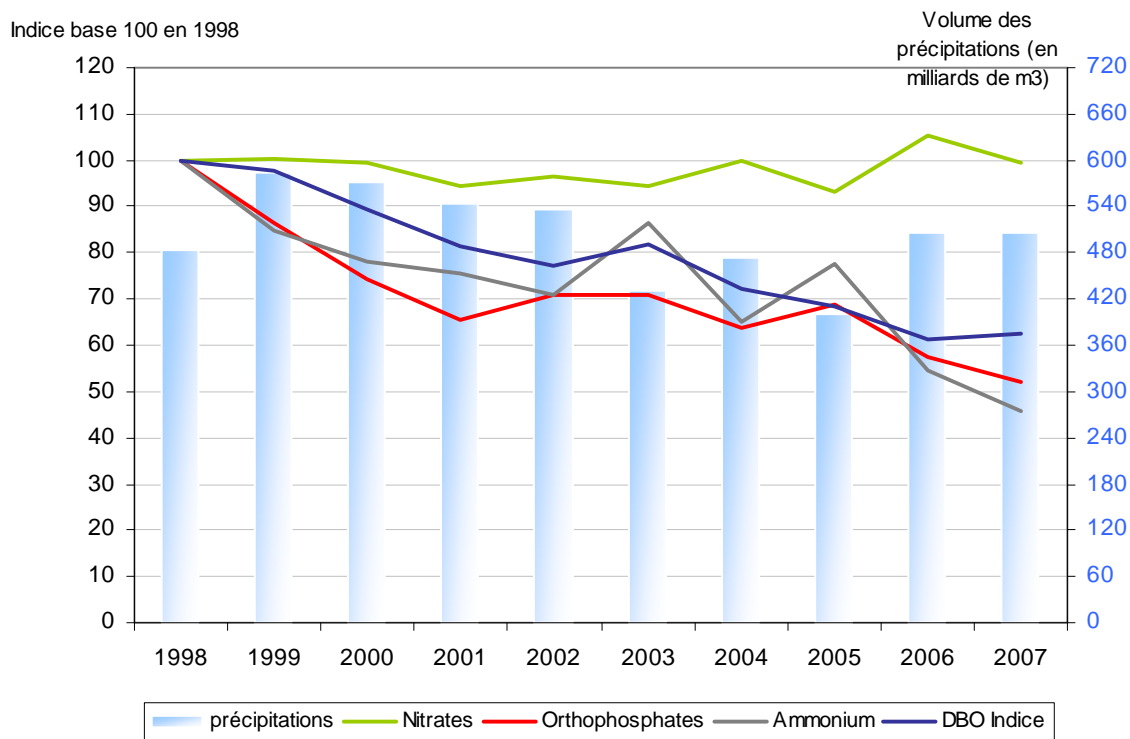


Figure 8: Evolution de la qualité des cours d'eau pour certains polluants
 Source : SOeS, d'après agences de l'Eau, Météo-France, MEEDDM

1.3 Les principales réalisations 2009 et les perspectives pour 2010

La prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles et forestières

- **La promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement**

En 2009, 3 600 nouvelles exploitations se sont converties à l'agriculture biologique, soit une augmentation de 23% des producteurs et un total de 16 900 producteurs (plan « **Agriculture biologique** : horizon 2012 », lancé en septembre 2007). Cette croissance est supérieure à celle des 7 années précédentes (figure 9). Selon les premières estimations de l'Agence BIO, **3,2% des exploitations françaises étaient labellisées « bio » fin 2009**. Ce sont désormais 670 000 hectares dont 154 000 ha en conversion, soit 2,4% à 2,5% de la SAU française. Les objectifs du Grenelle de l'environnement visent à **atteindre 6% de la SAU** en agriculture biologique pour 2012.

La structuration des filières « bio » est aussi concernée : au total, la France comptait 25 000 opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs) engagés fin décembre 2009, soit 20% de plus que l'année précédente avec 4 100 nouveaux opérateurs.

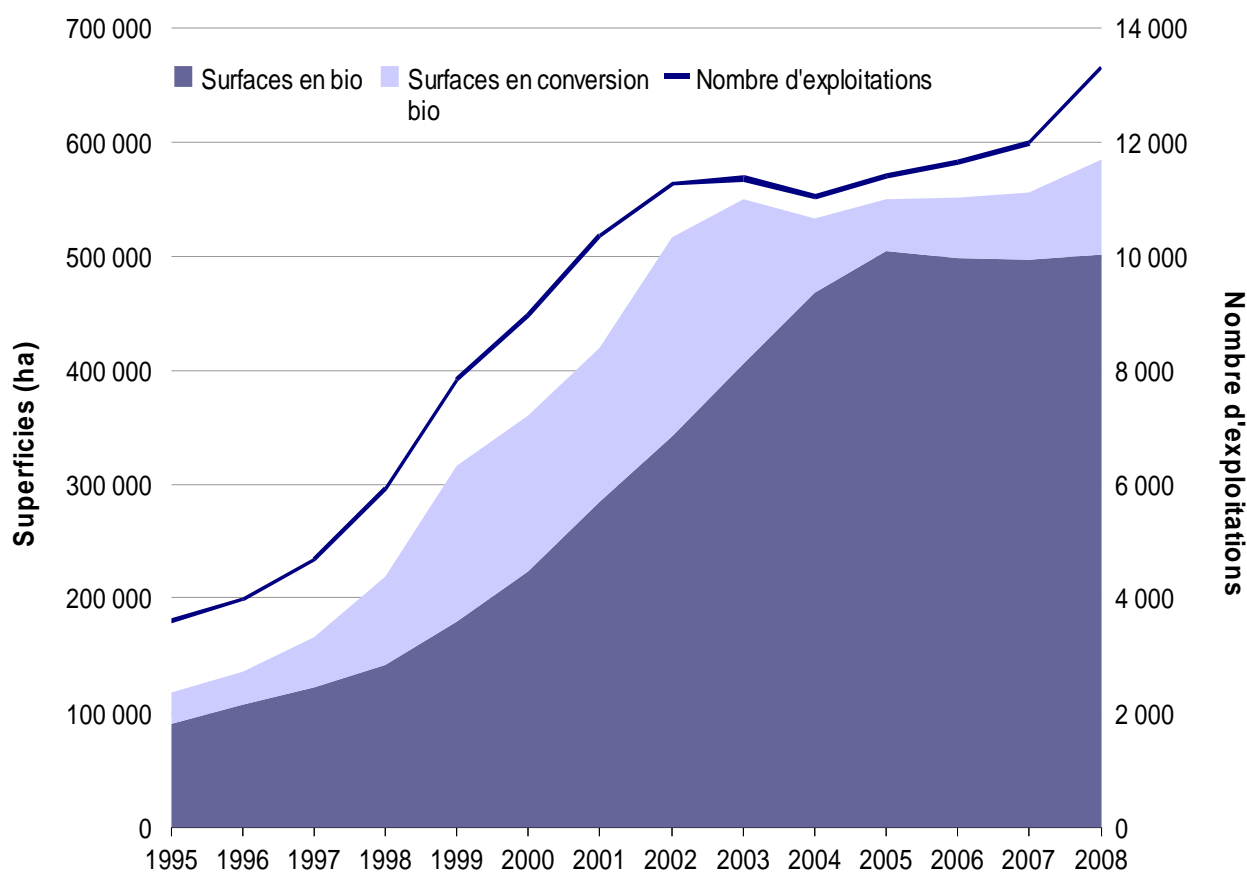


Figure 9: Evolution de l'agriculture biologique en France de 1995 à 2008
 Source : SOeS, Agence Bio⁶

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan de maîtrise de l'artificialisation du foncier agricole se poursuit. Cet objectif a été pris en compte dans le projet de loi de Modernisation de l'Agriculture (cf. paragraphe ci-dessous).

La consommation d'espace agricole étant mal connue et sujette à controverse, Il est nécessaire, pour la réduire, de disposer de données fiables et partagées. Un observatoire de la consommation d'espaces agricoles sera donc créé en 2010 ayant pour mission de fournir des données objectives sur cette consommation et de formuler toute proposition de mesure visant à la réduire. Dans chaque département, une commission sera chargée de donner un avis sur les déclassements de terres agricoles dès lors qu'ils sont projetés dans une zone dépourvue d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou d'un plan local d'urbanisme élaboré au niveau intercommunal. Enfin, les installations de capteurs photovoltaïques au sol ne seront autorisées, dans les zones agricoles des communes dotées d'un document d'urbanisme ou dans les zones non construites des communes relevant du Règlement national d'urbanisme (RNU), que dès lors qu'elles seront compatibles avec une activité agricole ou pastorale.

- **Le plan Ecophyto 2018 :**

Le plan ECOPHYTO 2018 répond à l'engagement du Grenelle de l'environnement de **réduire de moitié l'usage des pesticides (à 95% d'origine agricole) d'ici 10 ans** si

⁶ <http://www.agencebio.org>

possible, et contribue ainsi au développement d'une agriculture plus respectueuse de la biodiversité.

Ce plan finance un réseau d'exploitations agricoles de référence et d'expérimentation sur les systèmes de cultures économes en pesticides. Ces exploitations bénéficient à ce titre de financements publics complémentaires. Les chambres d'agriculture apportent un appui à la mise en œuvre du plan, à l'échelle de chaque région et à la mise en place d'un réseau d'épidémiologie - surveillance, nécessaire au raisonnement des traitements phytosanitaires et à la surveillance de leurs impacts, notamment sur la biodiversité. Des actions sont également conduites pour limiter l'usage des pesticides en zone non agricole, notamment autour des infrastructures de transports terrestres et des jardins amateurs.

Une montée en puissance progressive du réseau d'exploitations agricoles de référence et d'expérimentation permettra d'intégrer l'ensemble des filières, y compris les cultures des DOM. Il est prévu d'impliquer progressivement environ 2 000 exploitations dans ce réseau.

- **Préservation des écosystèmes forestiers**

L'instruction « Biodiversité » du 29 octobre 2009, pour la gestion courante des forêts publiques de l'Office National des Forêts (ONF) a été diffusée. Elle a pour objectif d'intégrer dans la gestion des forêts publiques, des apports de la science et de l'observation en matière de biodiversité, capitalisés depuis la précédente instruction de 1993. Elle constitue une contribution de l'ONF à la mise en œuvre des décisions prises lors du « Grenelle de l'environnement ».

Un guide des **pratiques sylvicoles** favorables à la biodiversité forestière, réalisé en partenariat entre le Cemagref et AgroParisTech sera publié en 2010 sous le titre "*Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière (France métropolitaine)*". Il donne un état des lieux des connaissances, des recommandations techniques et une évaluation technico-économique.

Un guide sur **le constat des dégâts de gibiers aux forêts** réalisé par le Cemagref, permettra d'aider les gestionnaires forestiers et les chasseurs à mettre en œuvre l'équilibre sylvo-cynégétique, qui est un aspect important de la préservation des écosystèmes forestiers, dans un contexte d'accroissement important des populations de cervidés et sangliers.

En 2010, cette étude sera publiée et valorisée. Une autre étude sur l'impact de l'herbivorie par les grands ongulés sur la biodiversité forestière est en cours.

Le **projet BIO2**⁷ (« Biomasse et Biodiversité forestière »), initié en 2008 s'est terminé en 2009, avec la publication d'une étude sur les implications d'une utilisation accrue de biomasse forestière vis-à-vis de la biodiversité forestière et des ressources naturelles. Une **expertise collective** scientifique a été confiée au GIP Ecofor sur « l'avenir du massif forestier des Landes de Gascogne » **après la tempête KLAUS** de janvier 2009. Son objectif principal porte sur la mobilisation de connaissances

⁷ Rapport BIO2 : http://www.gip-ecofor.org/docs/biomasse_biodiversite/contributions/Bio2_24juillet_Corr25sept2009.pdf

pour identifier et évaluer des options d'actions pour le futur. Le travail a démarré, dès 2009, par la mise en place de groupes de travail et la définition de critères d'évaluation.

A l'international, la première réunion du Comité mixte de coordination de l'accord pour le développement durable du **biome amazonien** (signé en décembre 2008) s'est tenue à Brasilia les 17 et 18 août 2009. Le Comité mixte s'est assigné quatre priorités :

- l'aménagement du territoire, la réglementation foncière ainsi que le zonage écologique et économique ;
- l'évaluation de l'état des ressources naturelles du biome amazonien, tant du côté français que du côté brésilien, par l'utilisation des données et techniques de l'observation spatiale ainsi que des relevés de terrain ;
- la valorisation énergétique des produits forestiers et des sous-produits de la transformation du bois ;
- la gestion pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière.

*En 2010, l'extension de la **cartographie des habitats forestiers** au niveau national sera poursuivie. Les retours d'expérience tirés de l'étude sur l'expertise KLAUS seront diffusés.*

*La mise en œuvre du projet **BIOMADI**, en prolongement du projet **Bio 2**, rassemblera de manière ouverte et participative les différentes parties prenantes autour d'actions telles que la création d'un site web spécifique ou l'étude des compléments à apporter à l'état des connaissances dans ce domaine.*

Le bilan des mesures forestières dans le cadre de Natura 2000, qui avait été initié en 2009, se poursuivra.

*Le processus d'approbation par le MAAP et le MEEDDM des **annexes vertes** aux Schémas régionaux de gestion forestière (SRGS) pour les diverses réglementations environnementales (Natura 2000, sites classés ou inscrits, espèces protégées, parcs nationaux...), a été lancé fin 2009. L'annexe verte d'une région décrit les règles de gestion forestière que devra respecter un propriétaire forestier pour mettre en œuvre concrètement dans sa gestion les orientations de gestion préconisées ou les réglementations existantes. Il bénéficiera ainsi d'une garantie de gestion durable sur sa forêt. Dans le cas de Natura 2000, il sera dispensé de toute procédure d'évaluation des incidences.*

Dans le cadre du GIP Ecofor, deux études seront lancées sur « l'évaluation de la faisabilité d'une cartographie des forêts anciennes à l'échelle nationale : amélioration et test des indicateurs existants en forêt ancienne » et « l'évaluation de l'incidence des différents scénarios sylvicoles sur la biodiversité via la composition du paysage forestier ».

La protection des milieux terrestres, aquatiques et marins

Les **directives « Habitats, faune, flore »** et **« Oiseaux »** sont des instruments majeurs pour la conservation de la biodiversité en Europe ; elles ont pour objectif de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable des habitats naturels et semi-naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Ces directives reposent sur deux axes complémentaires : un dispositif de protection des espèces sur l'ensemble du territoire et un réseau de sites représentatifs, le **réseau Natura 2000**. Leur application est un élément très important des politiques françaises de conservation de la biodiversité.

Tous les six ans, les Etats membres réalisent des bilans nationaux de la mise en œuvre de la directive « Habitats, Faune, Flore » sur leur territoire. A partir de 2007, ces bilans comprennent un volet d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire. La première évaluation de 2007 constitue un « état des lieux », base de comparaison pour les évaluations futures. Cela permet de disposer, pour la première fois, d'une vue d'ensemble ainsi que d'un point de référence pour l'évaluation des futures tendances.

Les résultats, concernant la période 2001-2006, montrent qu'en Europe, un **nombre réduit d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire est dans un état de conservation favorable**. Au niveau biogéographique, près de 65 % des 701 évaluations d'habitats prévues par l'annexe I sont défavorables en Europe. Dans l'ensemble de l'Union européenne, sur 2 240 évaluations d'espèces effectuées, 17 % de ces évaluations étaient favorables, 52 % défavorables et dans 31 % des cas, l'état était classé «inconnu». Il est souligné dans les rapports présentés par les États membres, que **les types d'habitats «formations herbeuses», «zones humides» et «côtiers» subissent la plus forte pression. Les habitats côtiers sont soumis à une pression croissante du fait du tourisme et des aménagements urbains.**

Toutefois, les mesures de conservation établies par la directive ainsi que le financement et les autres instruments prévus dans le cadre des politiques sectorielles peuvent donner de bons résultats. Il importe donc de poursuivre la montée en puissance du dispositif Natura 2000 et la mise en œuvre des actions définies (sensibilisation, mesures de restauration, modification des pratiques...).

- **Les zones Natura 2000 (ZSC et ZPS)**

L'année 2009 s'est caractérisée par une **montée en puissance de la gestion des sites Natura 2000** sur terre. L'élaboration des documents d'objectifs se poursuit avec près de 1 000 documents d'objectifs approuvés ou achevés et près de 500 en cours de rédaction. Le réseau compte, fin 2009, 1366 pSIC et 381 ZPS, pour une surface totale terrestre de 6 878 201 ha, soit 12,5% du territoire national métropolitain et une surface marine de 3 871 330 ha.

- **Le renforcement du réseau des aires protégées terrestres (métropole et Outre-mer)**

Afin de renforcer ce réseau, le Grenelle de l'environnement prévoit la mise en place **d'une stratégie nationale de création des aires protégées afin de placer au moins 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici 10 ans**. Fondée sur l'identification des lacunes du réseau actuel, cette stratégie recherche :

- une complémentarité accrue entre outils de protection en prenant en compte l'ensemble des outils de protection disponibles, en intégrant les stratégies existantes et en favorisant, sur la base du volontariat, un partenariat avec les collectivités dans la mobilisation des différents outils ;
- une adéquation entre les outils et les situations locales afin d'améliorer, au-delà de la cohérence et de la représentativité, l'efficacité du réseau des aires protégées.

L'élaboration de cette stratégie a été initiée le 8 décembre 2008, au sein d'un comité de pilotage spécifique qui réunit l'ensemble des acteurs de la gestion des espaces naturels (réseaux de gestionnaires, socio-professionnels, ONG, administration, scientifiques,...). Les travaux engagés à l'échelle nationale par ce comité ont, en 2009, permis de faire émerger un diagnostic du patrimoine naturel des aires protégées, réalisé pour la première fois à une échelle « inter-réseaux » sous la coordination scientifique du MNHN, et d'identifier des sites d'intérêt géologique pour lesquels la France a une responsabilité forte en termes de protection.

- **Les parcs nationaux**

La création de 3 nouveaux parcs nationaux est en cours. Le projet de parc national des Calanques a fait l'objet d'une prise en considération par le Premier ministre par arrêté du 30 avril 2009. La localisation du projet de parc national forestier « feuillus de plaine » a été identifiée, à savoir « entre Champagne et Bourgogne ». Les réflexions sur la localisation du projet de parc national « zone humide » sont initiées. La mise en place de ces 3 nouveaux parcs nationaux contribuera à la stratégie de création de nouvelles aires protégées terrestres métropolitaines prévue dans la loi dite « Grenelle I ».

- **Les réserves naturelles nationales**

Sans compter l'immense réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, d'une superficie de plus de 2 millions d'hectares, les 164 réserves nationales, dénombrées fin 2009, protègent environ 482 360 ha dont 442 130 ha terrestres. 3 réserves ont été créées en 2009 : la réserve naturelle des Coteaux de la Seine en Ile-de-France, la réserve naturelle de la plaine des Maures dans le Var, la réserve naturelle des Dunes et marais d'Hourtin en Aquitaine. En Outre-mer, comme en métropole, une vingtaine de projets de réserves sont en cours.

- **Les réserves biologiques en forêts ⁸**

Les efforts se poursuivent pour l'amélioration du réseau de réserves biologiques en forêt domaniale et communale (figure 10). Deux réserves biologiques intégrales ont été validées en Martinique.

⁸ - Réserves biologiques dirigées (RBD) : protéger et assurer la gestion conservatoire d'habitats naturels particulièrement intéressants ou rares, d'espèces rares ou menacées de la faune et de la flore, voire d'autres ressources du milieu naturel (gisements de minéraux, etc.).

- Réserves biologiques intégrales (RBI) : laisser libre cours à la dynamique spontanée des habitats, aux fins d'étude et de connaissance des processus impliqués, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité associée (entomofaune saproxylique, etc.).

Source : Atelier technique des espaces naturels, Fiche réglementaire « Réserve biologique »

- Réserves biologiques mixtes : associent une partie intégrale et une partie dirigée, sont créées dans des sites combinant les deux types d'enjeux patrimoniaux. En montagne, par exemple, une RB mixte pourra s'étendre d'un ubac boisé inexploité (RBI) jusqu'à un adret où le pâturage aide à maintenir des milieux ouverts et leurs espèces remarquables (RBD).

Source : <http://www.conservacion-nature.fr>

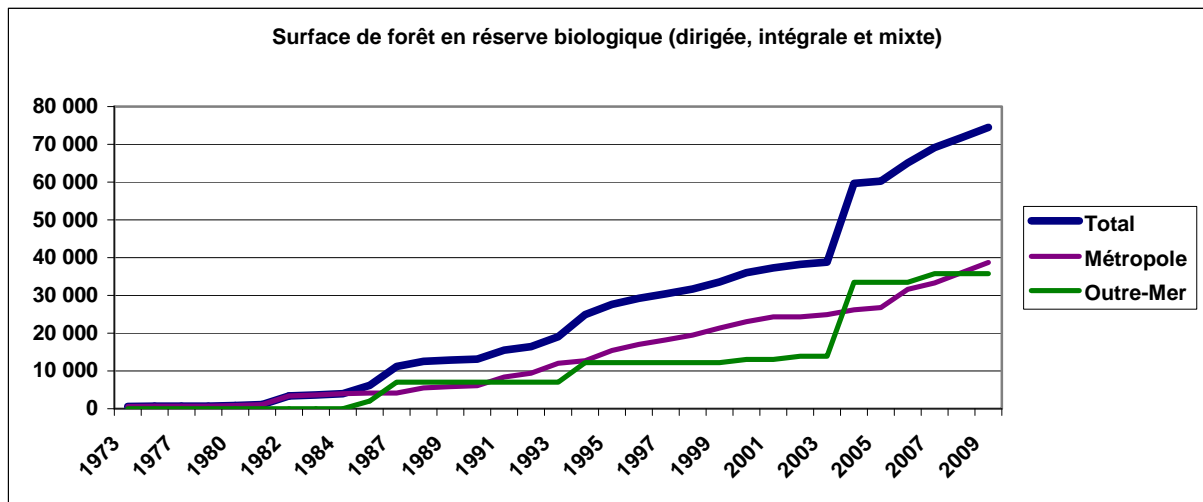


Figure 10: Evolution de la surface française en réserve biologique (dirigée, intégrale et mixte⁹) entre 1973 et 2009 (en ha)
Source : ONF

- **Les parcs naturels régionaux**

Les 46 parcs naturels régionaux (PNR) représentent 13% du territoire métropolitain ; le parc des Pyrénées Ariégeoises est le dernier créé en 2009, 10 projets sont en cours d'étude. En parallèle, le processus de révision des chartes se poursuit : 3 décrets de renouvellement de classement ou de création de parc, 4 décrets de prolongation de classement et 22 avis rendus par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF).

L'élaboration de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines sera poursuivie en 2010. Les orientations nationales de la stratégie seront définies au second trimestre 2010 à partir notamment des travaux réalisés par le MNHN, la Conférence permanente du patrimoine géologique et le Comité national du patrimoine souterrain. Elles seront ensuite déclinées à l'échelle régionale, sous l'égide des Préfets de région et en lien avec les collectivités territoriales volontaires, afin d'identifier avec précision les projets de création en cours et à venir qui répondent à ces priorités.

Le décret de création du parc national des Calanques est prévu fin 2010. La création du groupement d'intérêt public de préfiguration du parc national « forêt feuillue de plaine » est également attendu en 2010, comme les consultations locales inhérentes à la localisation du futur parc national de zone humide.

Plus d'une vingtaine de projets de création et d'extension de réserves naturelles nationales seront instruits, dont 5 devraient aboutir dans l'année.

Outre la création de nouvelles aires protégées, l'animation et la gestion des aires protégées seront renforcées.

Pour le réseau Natura 2000, l'objectif est d'achever le lancement des documents d'objectifs terrestres et de mettre en oeuvre le nouveau régime d'évaluation des incidences de Natura 2000.

Pour les parcs naturels régionaux, le suivi des dossiers de chartes de PNR sera accompagné, que ce soit en procédure de renouvellement de classement ou en procédure de création de PNR.

– **Le renforcement du réseau des aires marines protégées**

La **stratégie des aires marines protégées (AMP)**, mise en place en 2009, a pour objectifs de **placer 10% des eaux territoriales en aires marines protégées, de finaliser le réseau Natura 2000 en mer et de créer 10 parcs naturels marins d'ici 2012** (figure 11). Les conclusions du Grenelle de la mer, en juillet 2009, ont confirmé et renforcé ces objectifs et appellent à une politique plus ambitieuse de protection des eaux sous juridiction française. **D'ici 2020, 20% des océans devront être des aires marines protégées, dont la moitié, en moyenne globale, en réserves ou cantonnements de pêche.**⁹

Le comité interministériel de la Mer a acté, en décembre 2009, la création de 3 AMP en Océan indien, dont un projet de parc naturel marin (PNM) sur l'archipel des Glorieuses, au nord de Mayotte.

La figure 12 montre l'évolution du pourcentage de la surface des eaux sous juridiction française en aires marines protégées (loi du 14 avril 2006, « AMP » de Nouvelle-Calédonie, « AMP » de Polynésie française) sur la période 1989 à 2010.

Les modalités de gestion des sites Natura 2000 marins sont en cours d'élaboration : les référentiels technico-économiques pour les cultures marines, les activités sportives et de loisirs en mer et la pêche professionnelle ont été rédigés. Les études se poursuivent pour mieux appréhender les interactions entre les activités humaines et les habitats.

Au total, 95 propositions de **sites Natura 2000 en mer** ont été transmises sur les 100 propositions des préfets en 2008 et 2009, 750 000 hectares marins ont été désignés en 2009, portant à 3 871 330 hectares la superficie des sites Natura 2000 en mer.

Fin 2009, **4 projets de parcs naturels marins sont à l'étude** : Mayotte, Côte Vermeille, Estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche, Estuaire de la Gironde et pertuis charentais.

En 2010, est prévue la signature des arrêtés des parcs naturels marins de Mayotte, du Golfe normanobreton, d'Arcachon et des Glorieuses tandis que l'enquête publique pour le parc naturel marin de Côte Vermeille sera organisée.

Le **parc national de Guadeloupe a été étendu**. L'ancienne réserve naturelle du Grand Cul de Sac Marin est devenue une partie du cœur marin du parc et une grande aire maritime adjacente a été mise en place. L'établissement public Parc national, en concertation avec les socio-professionnels concernés, proposera des mesures visant à améliorer la qualité des milieux et l'exploitation des ressources sur cette aire marine.

Le conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL) prévoit, dans son contrat d'objectifs 2009-2011, d'augmenter son rythme de prise en gestion de sites naturels sur le DPM¹⁰, d'acquérir des zones humides littorales et de développer des partenariats avec les collectivités, en matière de gestion. En 2009,

⁹ Cf Livre bleu Stratégie nationale pour la mer et les océans : paragraphe « Protéger résolument l'environnement marin ».

¹⁰ jusqu'à 1 mille nautique en métropole et 12 milles nautiques dans les DOM.

une charte partenariale a également été signée entre le CELRL et l'Agence des aires marines protégées (AAMP)¹¹ pour coordonner et partager leurs actions. A l'international, la France a participé au Congrès international sur les aires marines protégées, qui s'est tenu du 20 au 24 mai 2009 à Washington. La prochaine conférence se tiendra en France en 2013.

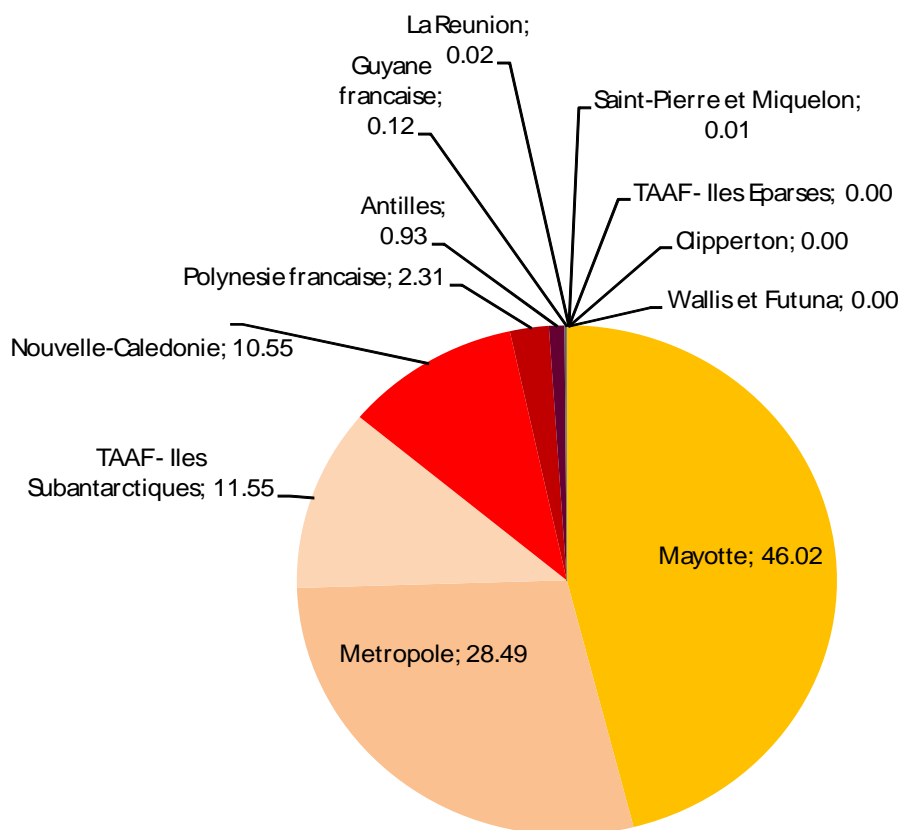


Figure 11: répartition des surfaces en aires marines protégées en 2010 pour les différents secteurs marins sous juridiction française (total = 148 530 km²) – Source : AAMP

¹¹ Le contrat d'objectifs de l'AAMP a été signé en août 2009.

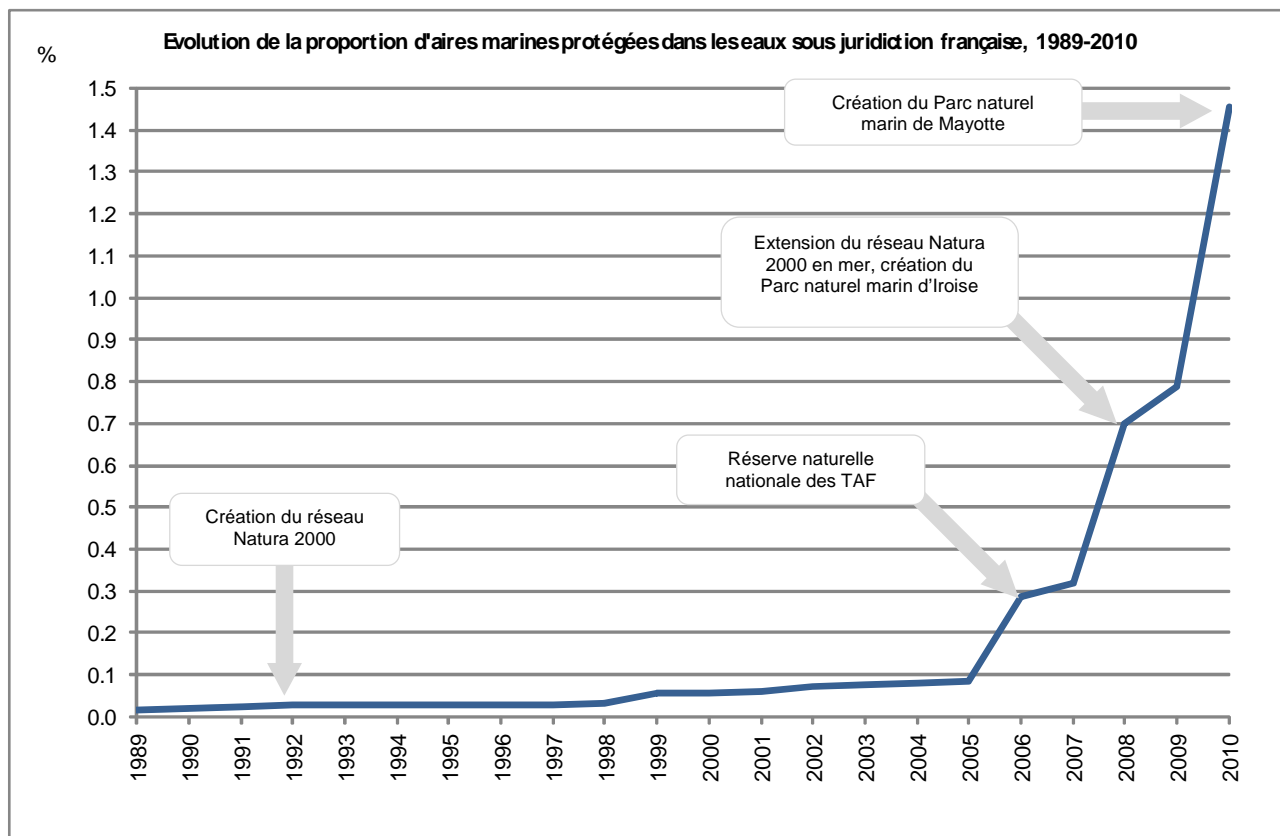


Figure 12 : évolution du pourcentage de la surface des eaux sous juridiction française en aires marines protégées (loi du 14 avril 2006, «AMP» de Nouvelle-Calédonie, AMP» de Polynésie française) sur la période 1989 à 2010

En 2010, auront lieu une réflexion transversale sur la gestion des sites Natura 2000 en mer et le lancement d'opérations de gestion de sites marins. La cartographie des sites est prévue, ainsi que la mise en place d'un programme de connaissances pour identifier au large les espaces susceptibles d'être désignés pour l'habitat « récif » et les grands mammifères marins, ainsi qu'au titre de la directive oiseaux. La mise en place de parcs naturels marins et aires marines protégées se poursuivra. Le parc naturel marin de Mayotte sera créé en janvier 2010. Les projets "Côte Vermeille" et "estuaires Somme-Canche-Authie" sont susceptibles d'aboutir en fin d'année 2010. Trois nouveaux projets seront mis à l'étude.

- **Le renforcement du réseau des aires protégées en Outre-mer**

Dans les DOM, avait été lancée en 2008 une étude relative à la constitution d'un réseau écologique. Cette étude est un préalable à l'engagement du Grenelle de mettre en place à partir de 2012 un réseau écologique dans les départements d'Outre-mer (REDOM), en cohérence avec les réflexions européennes sur la création d'un outil volontaire de conservation des espèces et des habitats dans les DOM.

Ce travail se décompose en 3 phases : 1) l'identification des listes d'habitats et d'espèces, 2) la satisfaction des enjeux de conservation des habitats et des espèces (spatialisation), 3) une phase politique et socio-écologique pour la définition de zones constitutives. Une circulaire a été adressée à l'attention des préfets en août 2009, pour expliquer la démarche et mobiliser les services de l'Etat. Fin 2009, la première phase s'est achevée en Guyane et a débuté à la Réunion. En 2010, la phase 1 sera mise en œuvre en Guadeloupe et en Martinique.

Une ordonnance concernant la création d'un GIP conservatoire des espaces naturels en Nouvelle-Calédonie a été publiée.

Le parc naturel marin de Mayotte sera créé en janvier 2010. Le plan de gestion de la réserve naturelle des TAAF sera adopté.

Autres mesures de préservation des milieux

- **Le plan d'action zones humides**

Le Grenelle de l'environnement a prévu de renforcer les moyens de préservation intégrée des zones humides par la mise en place de la Trame verte et bleue, ainsi que par l'acquisition de 20 000 ha de zones humides par le Conservatoire du Littoral et par les Agences de l'eau. Cet objectif vient renforcer les efforts du CELRL (dont le rythme d'acquisition est d'environ 1 000 ha par an des zones parmi les plus menacées), ainsi que les actions des Conservatoires d'espaces naturels, des collectivités territoriales (TDENS) et des associations. Il va également permettre d'engager une dynamique en autorisant les Agences de l'eau à acquérir les zones humides les plus stratégiques.

*Suite à la réalisation d'un bilan des actions menées en faveur des zones humides depuis 15 ans, le MEEDDM a mis en place un nouveau **plan national d'action 2010-2012** en faveur des zones humides qui sera rendu public en février 2010. Il a pour objectifs d'améliorer les pratiques sur les zones humides, de développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant des zones humides et de répondre de façon plus forte et plus concrète aux engagements de la France relatifs à la convention de Ramsar.*

Ce plan prévoit notamment de désigner environ 10 nouveaux sites par an, en particulier en Outre-mer (mangroves, récifs coralliens, et forêts humides) et en péri-urbain.

- **La conservation des milieux marins et aquatiques**

La mise en œuvre du plan d'action 2006-2010 de l'Initiative française pour les Récifs Coralliens (**IFRECOR**) se poursuit par la publication de l'état de santé des récifs français intégrant entre autres, sur le plan de la communication, la réalisation et la diffusion de brochures de sensibilisation auprès des décideurs et du grand public. Depuis juillet 2009, la France assure le secrétariat de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (**ICRI**), conjointement avec les Iles Samoa.

Pour les récifs coralliens en France, deux catégories de territoires sont à distinguer : un état de santé général bon et stable pour le Pacifique et Mayotte et plus de 50% des écosystèmes dégradés ainsi qu'une diminution progressive de la couverture corallienne pour les Antilles et la Réunion.

Des travaux préliminaires ont été lancés au sujet de l'impact de l'acidification des océans sur les récifs coralliens. Le projet d'inventaire et de banque de données sur les récifs dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (IFRECOR/MNHN) et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (MEEDDM) a été formalisé. Un observatoire de suivi des changements climatiques et de leurs impacts sur les écosystèmes récifaux doit être mis en place, dans chaque collectivité, d'ici fin 2010.

En 2010, le nouveau plan d'action 2011-2015 de l'IFRECOR sera adopté. Les travaux sur l'impact de l'acidification des océans se poursuivront, notamment avec l'organisation d'un colloque en septembre.

Des inventaires des granulats terrestres et marins ont été menés et achevés pour 11 départements côtiers. Ils ont pour objectif d'améliorer la connaissance des zones halieutiques et environnementales afin de déterminer des zones de compatibilité pour les extractions.

Les inventaires de granulats terrestres et marins continueront dans 6 nouveaux départements.

Plus largement pour le milieu marin, l'ensemble des actions de lutte contre la pollution d'origine marine va se poursuivre. Des mesures pour réduire les captures accidentelles liées à la pêche devront être mises en place (projet FilManCet test de Pingers dans le Nord Pas-de-Calais).

Enfin, en 2010 devrait avoir lieu l'adoption des textes précisant la nature, le contenu et les modalités d'adoption d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral. Des documents stratégiques la déclineront au niveau local et leur composante « plan d'action pour le milieu marin » visera pour la métropole à mettre en oeuvre, au niveau national, la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » DC 2008/56 CE du 17 juin 2008 (à transposer avant le 15 juillet 2010).

- **La préservation et la restauration des continuités écologiques**

La trame verte et bleue est la mesure phare de préservation des continuités écologiques, décidée par le Grenelle de l'environnement (Zoom 1).

Zoom 1 : La Trame Verte et Bleue

La **Trame Verte et Bleue (TVB)**, mesure phare du Grenelle de l'environnement, est à la fois un outil de protection et de gestion de la biodiversité et un outil d'aménagement durable de nos territoires. Elle vise la préservation, la gestion et la restauration des continuités écologiques terrestres et d'eaux douces. Elle s'intéresse à tous les milieux, y compris ruraux et urbains, au-delà des seuls espaces protégés, à la nature dite ordinaire.

En 2009, le comité opérationnel Trame verte et bleue (COMOP TVB) a poursuivi la préparation des orientations nationales qui prennent la forme de **trois projets de guides** à l'attention des décideurs, des services de l'Etat et des gestionnaires des grandes infrastructures linéaires et des Régions, pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique. Ces projets de guides ont fait l'objet d'une procédure de **consultation du public** et de l'ensemble des partenaires concernés d'avril à juillet 2009. Une analyse approfondie de l'ensemble des contributions reçues a été menée au cours du dernier trimestre 2009.

Des initiatives locales, régionales ou interrégionales d'identification ou de mise en œuvre de la TVB se sont également poursuivies.

En 2010, l'objectif est d'aller aussi loin que possible pour une version partagée des 3 guides par le COMOP TVB avant adoption par **décret** des orientations nationales et de la création du comité national TVB, après promulgation de la loi Grenelle 2.

L'adaptation des travaux dans les DOM sera lancée, les réflexions du groupe national de travail sur TVB et urbanisme seront également poursuivies pour réaliser des éléments spécifiques à destination des collectivités, et la création d'un centre de ressources en appui aux Collectivités territoriales et aux services de l'Etat sera engagée.

La Trame Verte et Bleue et la **Stratégie Nationale de Création des Aires Protégées (SCAP)** Terrestres métropolitaines sont deux outils interconnectés du Grenelle de l'Environnement qui ont pour finalité commune l'arrêt de la perte de biodiversité. Les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), intégreront les priorités établies par la SCAP terrestre métropolitaine au titre de certains réservoirs de biodiversité. Les réflexions régionales associées à la SCAP pourront protéger en tout ou partie de façon réglementaire, certains réservoirs de biodiversité.

Afin de favoriser la **continuité écologique des cours d'eau** (trame bleue), une table ronde a eu lieu pour préparer la définition d'objectifs communs entre l'Etat, les ONG, les représentants des élus et des hydro-électriciens, relative au développement de l'hydroélectricité dans le respect des milieux aquatiques. Une convention doit formaliser cette démarche et en particulier, le cadre dans lequel le démantèlement des barrages de concessions hydroélectriques aura lieu en cas de non renouvellement de l'exploitation.

Dans le cadre du **plan infrastructures des transports**, les gestionnaires des grands réseaux de transports terrestres ont été invités à engager des **actions de requalification environnementale** de leurs réseaux existants, en s'intéressant en particulier aux enjeux de continuités écologiques qui ont déjà pu être identifiés.

D'ores et déjà, la société AREA, par exemple, a engagé depuis plusieurs années une opération sur les corridors biologiques en Isère, qui consiste notamment à restaurer la libre circulation de la faune dans la vallée du Grésivaudan entre les massifs de Chartreuse, du Vercors et de Belledonne. Elle permettra de réaménager de nouveaux passages pour la petite et la grande faune, en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère. Sur l'A41, il s'agit d'améliorer des ouvrages de franchissement pour renforcer leur attractivité : banquettes en terre, création de "trottoirs" hors d'eau

dans des ouvrages hydrauliques pour la petite faune, aménagement de zones refuges. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un large projet alpin qui réunit de nombreux autres acteurs, avec le soutien du FEDER sur la période 2008-2014.

L'agriculture constitue une des composantes essentielles de la trame verte et bleue et les agriculteurs y contribueront notamment par la généralisation progressive des bandes enherbées le long des cours d'eau, la restauration ou le maintien d'infrastructures agro-écologiques (haies, arbres, mares d'eau) ou le maintien de surfaces en prairies.

Une étude confiée à la FPNRF, en partenariat avec l'APCA et initiée en 2009, doit contribuer à définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les espaces agricoles. Sur la base de retours d'expériences de plusieurs territoires pilotes et à partir du croisement des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers de ces territoires, des fiches pratiques seront élaborées en 2010 pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur les espaces agricoles.

La convention Etat/ONG/représentants des élus/ hydro-électriciens, relative au développement de l'hydroélectricité dans le respect des milieux aquatiques sera signée en 2010.

Dans le cadre des actions de requalification environnementale des réseaux de transport, les programmes de modernisation des itinéraires (PDMI) conclus fin 2009 devraient permettre d'engager d'ici 2014, plusieurs actions concrètes en faveur de la biodiversité sur le réseau routier national non concédé.

- **Le renforcement des relations inter-services dans le domaine de la police de la nature**

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, un rapprochement des polices de l'eau et de la nature (exercées par les DDT(M), l'ONCFS et l'ONEMA), a été engagé afin d'accroître l'efficacité de ces missions et d'assurer une plus grande adéquation de la politique de contrôle avec les enjeux de préservation des ressources naturelles. 13 départements ont ainsi été désignés pour expérimenter une collaboration renforcée : inscription des interventions dans un plan de contrôle commun, harmonisation des méthodes de travail, partage des outils, amélioration du pilotage de la politique de contrôle sous la double autorité des préfets (police administrative) et des procureurs (police judiciaire). Dès novembre 2009, l'ensemble des préfets ont été invités à mettre en œuvre les bonnes pratiques identifiées dans ces départements.

L'amélioration des échanges avec les parquets a également été un sujet d'attention particulière. Alors que des conventions Parquet/ONEMA et Parquet/ONCFS avaient été établies dans une majorité de départements, il a été demandé aux préfets d'engager une harmonisation des échanges entre les services de l'Etat, les établissements publics et les procureurs en matière de polices de l'environnement. Un modèle de convention Préfet-Parquet-Oncfs-Onema a ainsi été diffusé le 29 novembre 2009.

L'expérimentation du rapprochement DDT(M)-Oncfs-Onema se poursuit en 2010. Une évaluation de la démarche est prévue à l'automne, avant généralisation à tous les départements en 2011.

Chapitre 2 : Assurer la conservation des espèces



Petit Apollon « Parnassius sacerdos » ©PN des Ecrins – Christophe Albert

Résumé : La France abrite une biodiversité spécifique très importante. 762 espèces présentes sur le territoire français sont menacées d'extinction d'après la liste rouge mondiale de l'UICN.

Les actions majeures menées en 2009 ont porté sur la mise en œuvre de nouveaux plans nationaux d'action pour les espèces menacées, la protection des espèces marines, la diffusion de nouvelles listes rouges nationales et la protection des espèces pollinisatrices. Deux plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont été rédigés, la réforme de la Politique Commune des Pêches a été engagée et la connaissance des espèces en métropole et en Outre-mer renforcée.

Les priorités pour 2010 concerneront la création et la mise en œuvre de nouveaux plans nationaux d'action, la rédaction de quatre nouveaux plans de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la mise en place du sanctuaire marin de la Caraïbe Française.

2.1 Etat des espèces

La France métropolitaine compte plus de 35 200 espèces animales et végétales sur les 1,8 millions connues aujourd'hui dans le monde. 291 espèces (hors oiseaux) présentes en France sont déclarées d'intérêt communautaire, et sont donc concernées par la directive « Habitats », et 274 espèces d'oiseaux sont concernées par la directive « Oiseaux ».

L'Outre-mer français présente des niveaux de biodiversité exceptionnels tant par le nombre d'espèces présentes que par le niveau d'endémisme (espèces vivant dans un seul endroit dans le monde). L'Outre-mer français héberge 3 350 espèces végétales et près de 240 animaux vertébrés uniques au monde. 25% des espèces de poissons d'eau douce de la planète sont présentes dans l'Outre-mer français, de même que 16% des plantes vasculaires, 12% des reptiles terrestres et 7% des oiseaux nicheurs.

De nombreuses espèces sont aujourd'hui menacées. Les chiffres faisaient état de 762 espèces présentes en France, menacées mondialement selon la liste rouge UICN en 2008 et de 778 espèces en 2009. **La France se situe parmi les 10 premiers pays les plus concernés par l'érosion de la biodiversité dans le monde.** La France est présente dans 5 des points chauds de la biodiversité mondiale, **les territoires d'Outre-mer réunissant 87% des espèces françaises menacées de la liste rouge mondiale de l'UICN** (figure 13).

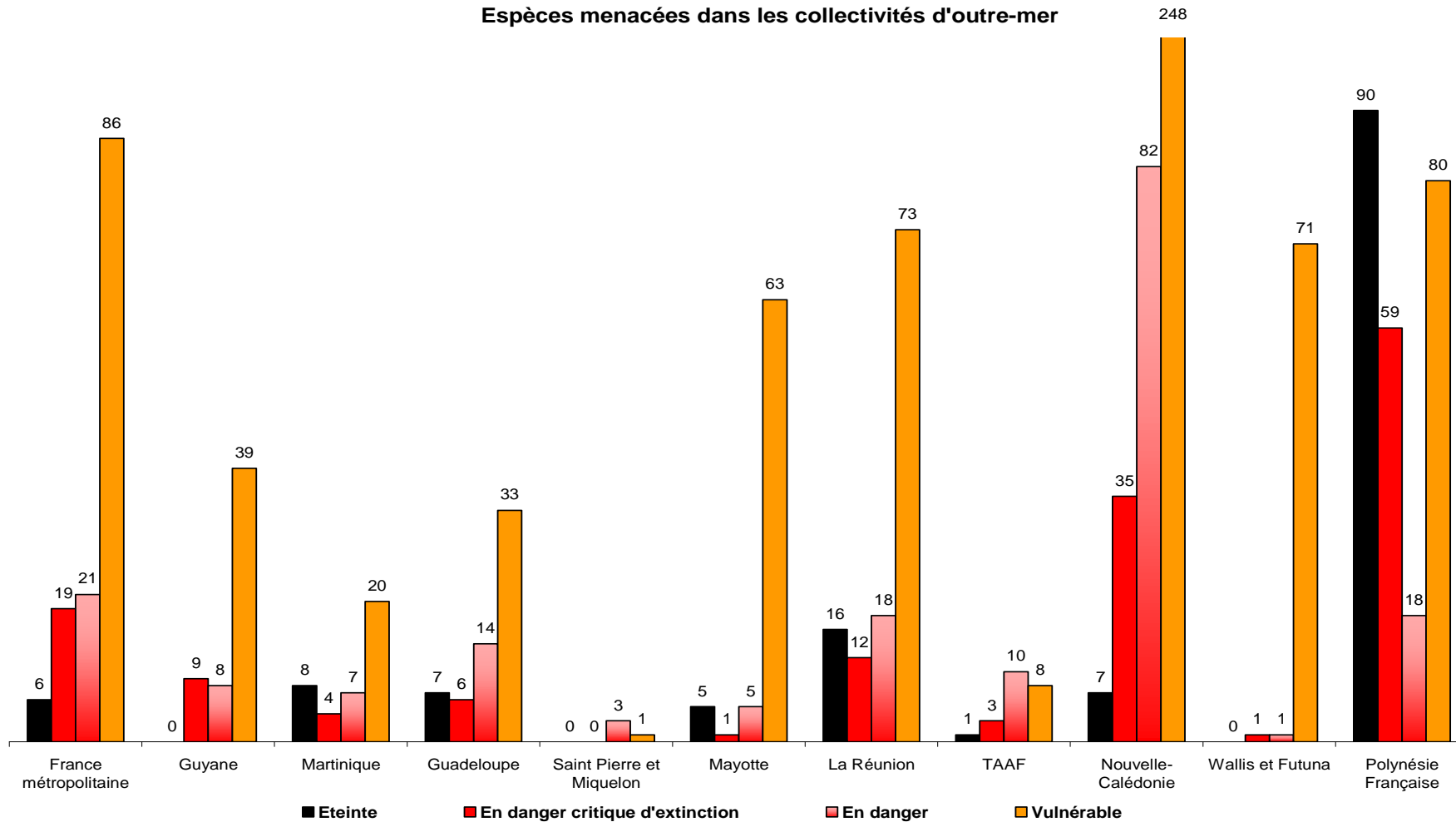
Une liste rouge des espèces menacées en France est mise en place depuis 2007 par le Comité français de l'UICN en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle (figure 14). Les premiers résultats diffusés en 2008 ont fait état des espèces menacées pour les amphibiens, les reptiles, les mammifères marins et terrestres, et les oiseaux nicheurs. Ces résultats ont été enrichis en 2009 avec la liste des espèces menacées d'orchidées et de poissons d'eau douce.

L'étude de 160 espèces d'orchidées a montré que 27 sont menacées d'extinction et 36 sont quasi-menacées, c'est-à-dire proches de l'être si on ne s'attache pas à leur préservation. Sur 69 espèces de poissons d'eau douce évaluées, 15 sont menacées de disparaître (figure 14), comme l'esturgeon européen (CR¹²), l'anguille européenne (CR), le saumon atlantique (VU) ou le brochet (VU).

Le suivi **des espèces communes** participe autant à la compréhension des évolutions en cours de la biodiversité qu'à celle des **espèces patrimoniales**. De plus, les oiseaux apparaissent comme de bons indicateurs de l'état de la biodiversité du fait de leur position élevée dans les chaînes alimentaires. Ainsi, les données recueillies par le programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), sont fondamentales pour connaître l'état des écosystèmes et comprendre les modifications qu'ils subissent.

¹² Selon la classification de la liste rouge des espèces menacées, en différentes catégories (UICN- France) notamment : CR : en danger critique d'extinction, VU : espèce vulnérable.

Espèces menacées dans les collectivités d'outre-mer



Source : IUCN. 2009. The IUCN Red List of Threatened Species

Figure 13: Nombre d'espèces menacées en métropole et en Outre-mer d'après la liste rouge mondiale des espèces menacées
Source : UICN

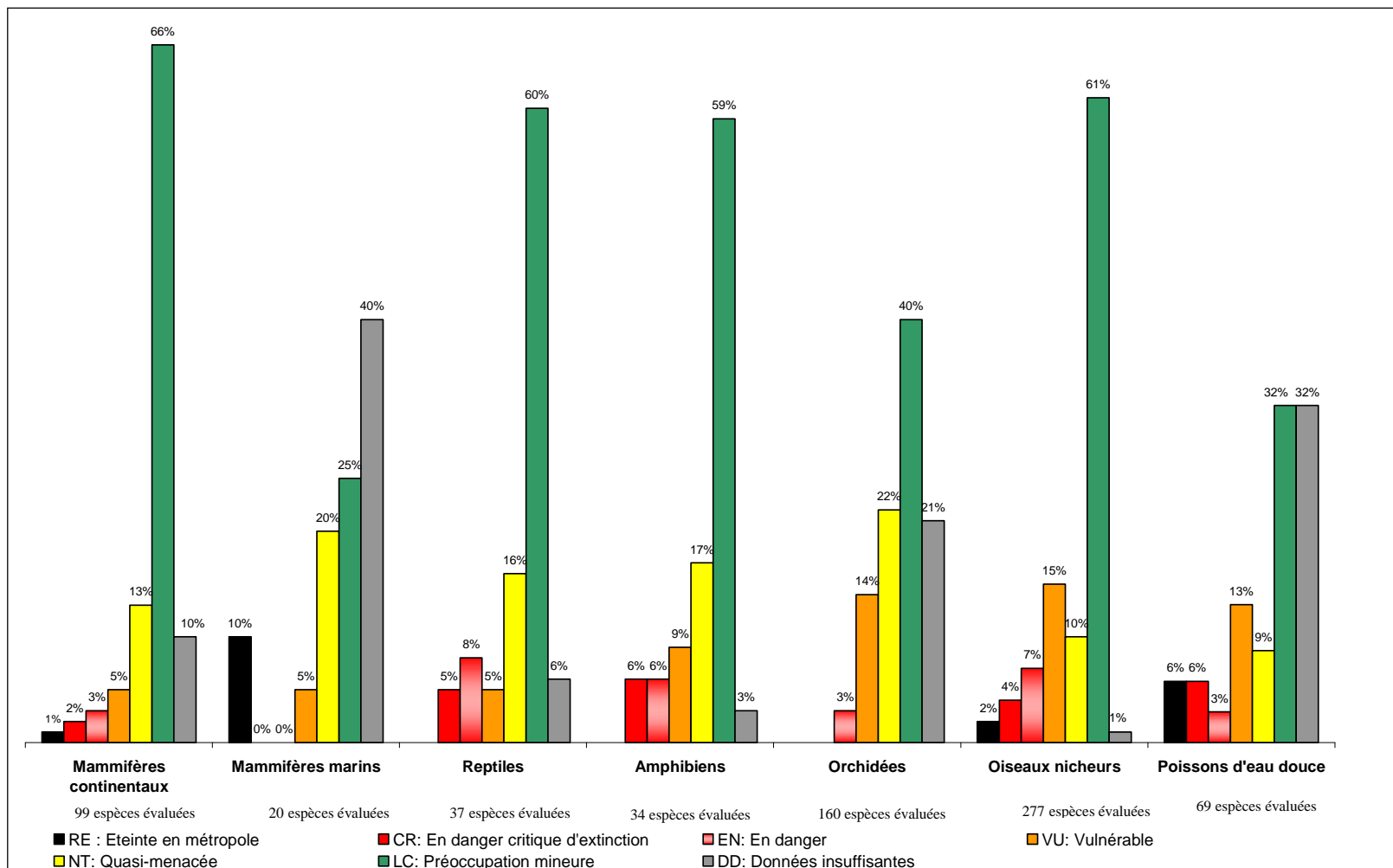


Figure 14 : Liste rouge des espèces menacées en France métropolitaine - Source : Comité français de l'UICN, 2009.

Sur la période 1989-2009, **la taille des populations d'oiseaux communs présente un déclin d'environ 14%**. Si les effectifs des différents groupes ont baissé au cours des années 90, ils semblent, sur la dernière décennie, se stabiliser à un niveau bas pour les espèces spécialisées alors qu'ils progressent pour les espèces généralistes (figure 15).

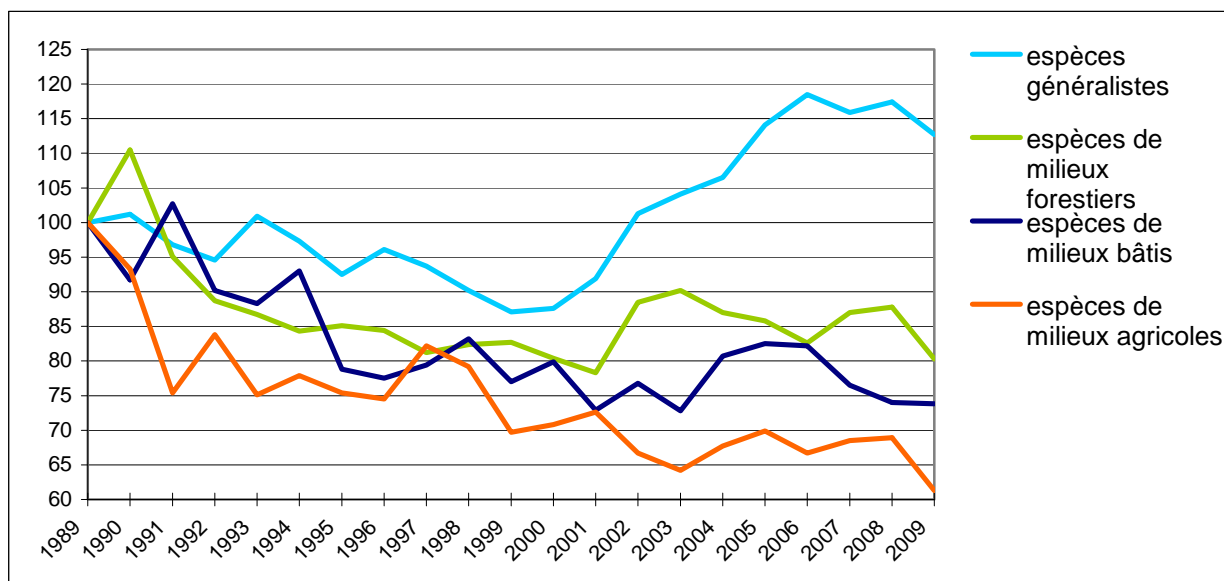


Figure 15: Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs du programme STOC en fonction du type d'habitat (indice base 100 en 1989)
Source : MNHN (CRBPO), 2009

L'indice STOC peut également être étudié au niveau régional pour la période 2001-2009 (figure 16).

Les espèces spécialistes des **milieux forestiers** sont en déclin dans la majorité des régions, avec des exceptions. Les espèces généralistes sont globalement en augmentation.

La situation est plus contrastée pour les espèces de **milieux agricoles** : des régions sont en augmentation et d'autres en déclin. En effet, les facteurs influant sur l'évolution des effectifs des espèces agricoles sont de caractère local (modifications du paysage agricole, fragmentation et destruction d'habitats) tandis que ceux qui touchent les espèces forestières et généralistes sont de nature plus globale (changement climatique notamment).

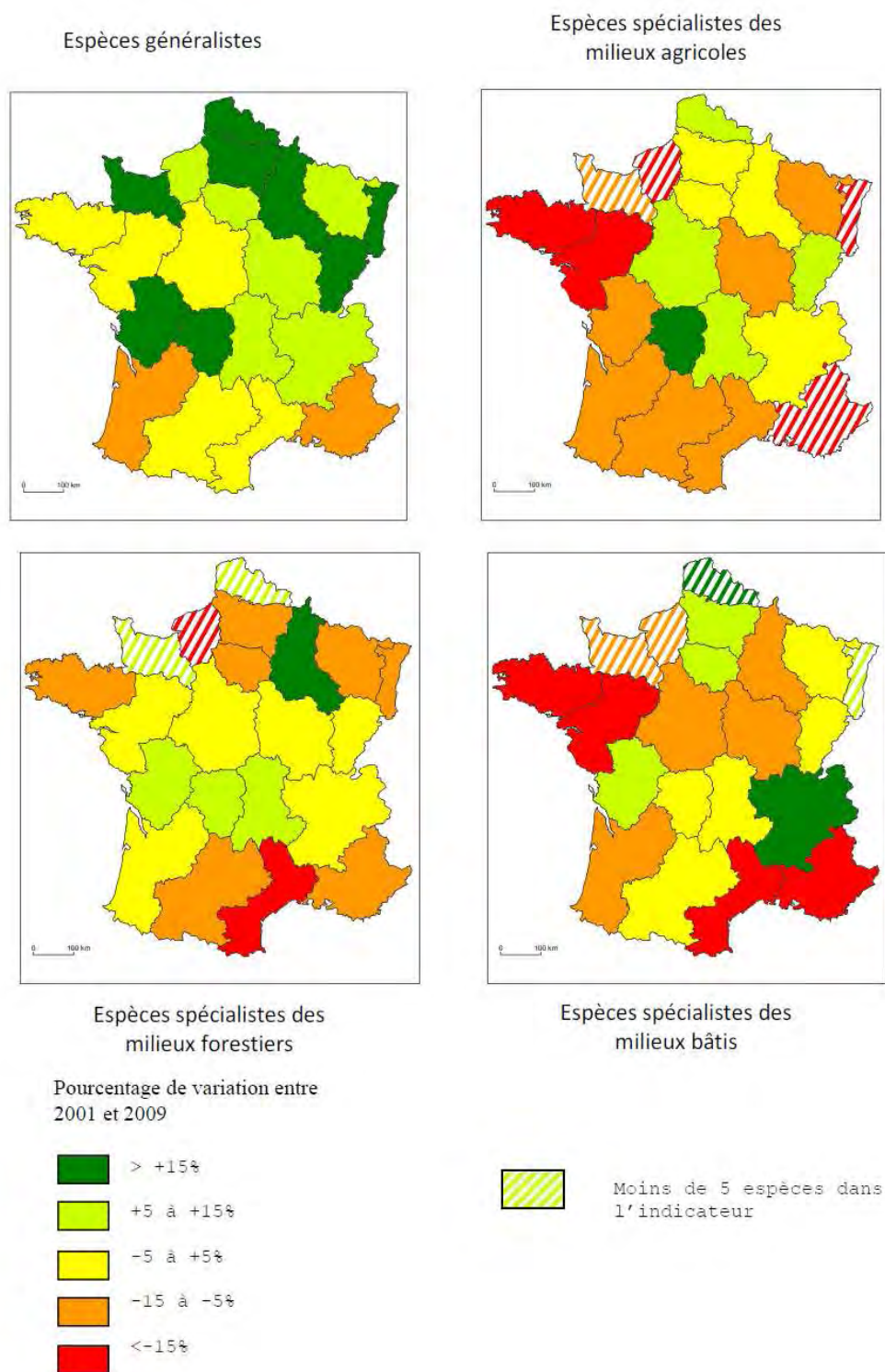


Figure 16 : Evolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs du programme STOC en fonction du type d'habitat sur la période 2001-2009 au niveau régional
Source : MNHN (CRPBO), 2009

Sur quatre années de suivi seulement, il n'est pas encore possible d'évaluer les tendances à long terme des **populations de papillons (programme Vigie-Nature, l'Observatoire des Papillons des Jardins, OPJ et le Suivi Temporel des Rhopalocères de France, STERF)**.

Les variations inter-annuelles sont importantes et principalement liées à la météorologie : les années 2006 et 2009 ont été favorables aux papillons, alors que 2007 et 2008 ont été plus froides et pluvieuses. Si les papillons sont globalement moins abondants en milieu urbain, leurs variations d'abondance sont moins marquées qu'en milieu rural (figure 17).

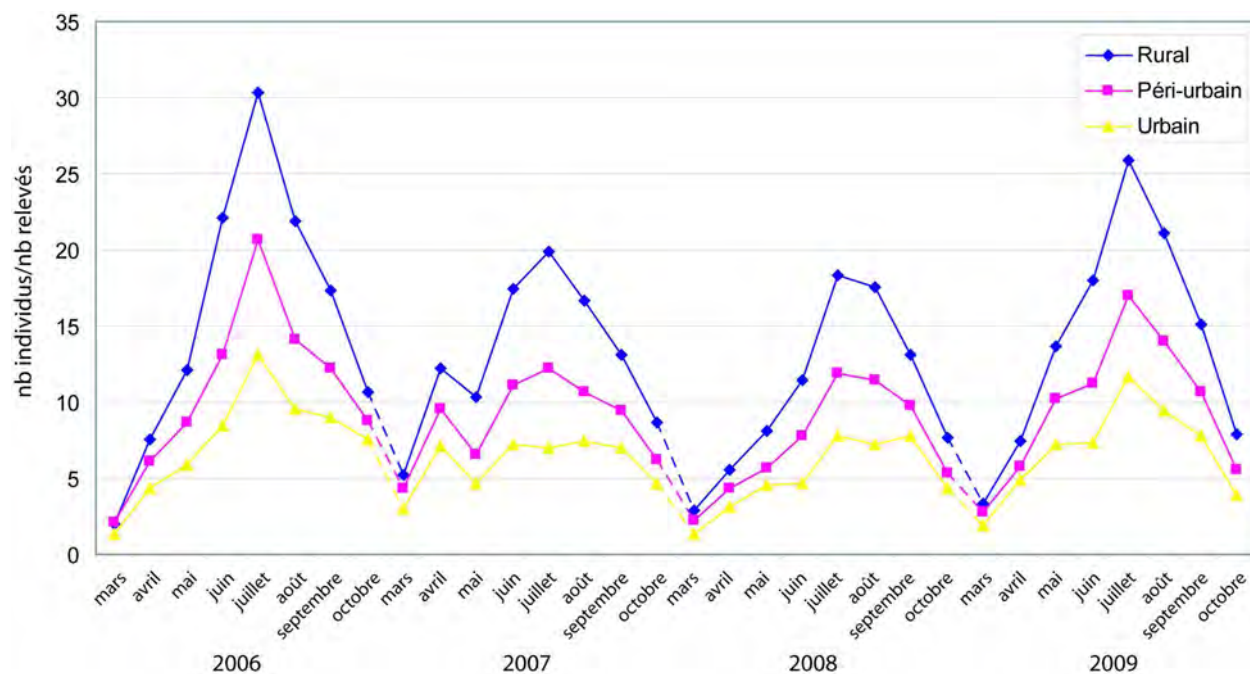
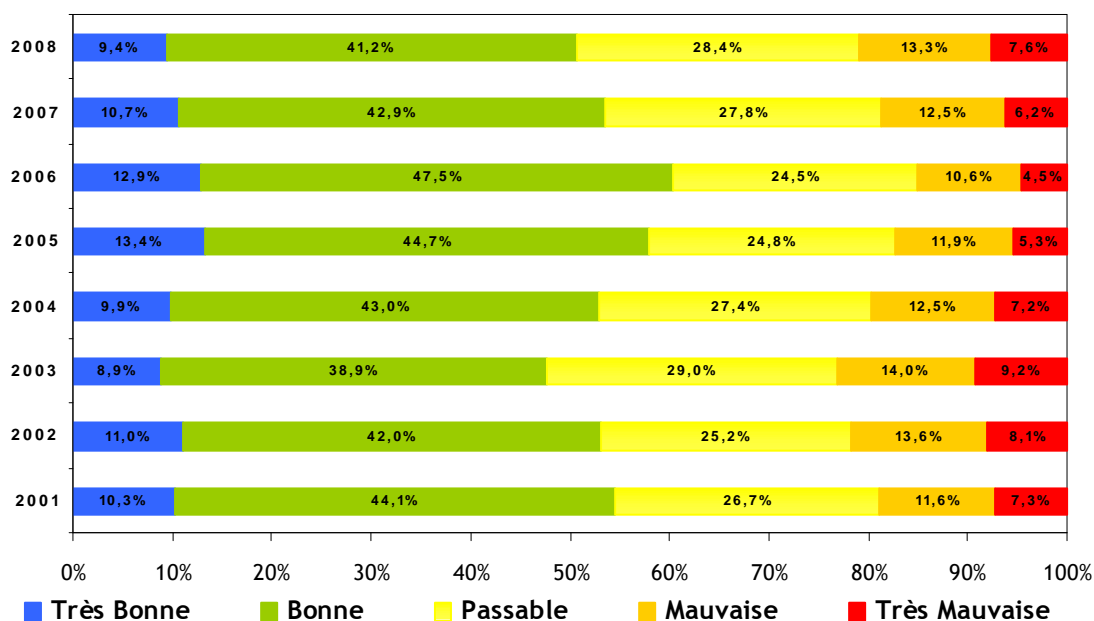


Figure 17 : Variation mensuelle de l'abondance moyenne des papillons obtenue par les données de l'OPJ – Source : MNHN

L'indice « **poissons de rivière** » (figure 18) permet de représenter l'évolution dans le temps de l'état des peuplements de poissons d'eau douce. Indirectement, il donne une idée de la qualité des cours d'eau. En 2008, plus de 50% des peuplements des cours d'eau sont en bon ou très bon état et environ 20% sont en mauvais état. Ces résultats sont assez similaires à ceux observés en 2004. Cet indicateur, suivi pour chaque bassin hydrogéographique montre que la qualité des peuplements y est variable ; alors qu'en Seine-Normandie 70% des peuplements sont en bon ou très bon état en 2007, ce chiffre n'atteint que 49% en Loire-Bretagne et en Rhône-Méditerranée.

**Qualité biologique des cours d'eau
Indice Poisson Rivière**



Source : ONEMA - IPR, 2008

Figure 18: Evolution de la qualité des peuplements piscicoles entre 2001 et 2008 (qualité biologique des cours d'eau, Indice Poisson Rivière)

Source : ONEMA – IPR, 2008

Pour les **écosystèmes marins**, 11% des pêches de l'Union européenne proviennent de stocks non évalués. 46% des stocks estimés sont en dehors des limites biologiques. Dans l'Atlantique Nord-Est, environ 1/3 des stocks estimés sont en dehors de limites biologiques. Ce chiffre s'élève à environ 20% en méditerranée. Une forte proportion des stocks évalués dans l'Atlantique Nord-Est est en dehors des limites biologiques de sécurité pour les espèces démersales¹³, pélagiques¹⁴ et benthiques¹⁵ (figure 19).

On constate que les stocks d'espèces pélagiques sont en meilleure santé que ceux des espèces démersales et benthiques dont les proportions de capture hors limites dépassent 50%¹⁶.

¹³ poissons ronds qui vivent près du fond : cabillaud, aiglefin...

¹⁴ poissons qui vivent en haute mer : merlan, maquereau...

¹⁵ animaux qui vivent sur le fond de la mer : poissons plats tels que la raie ou crustacés et coquillages

¹⁶ Status of the fish stocks in ICES and GFCM fishing regions of Europe in 2006, EEA

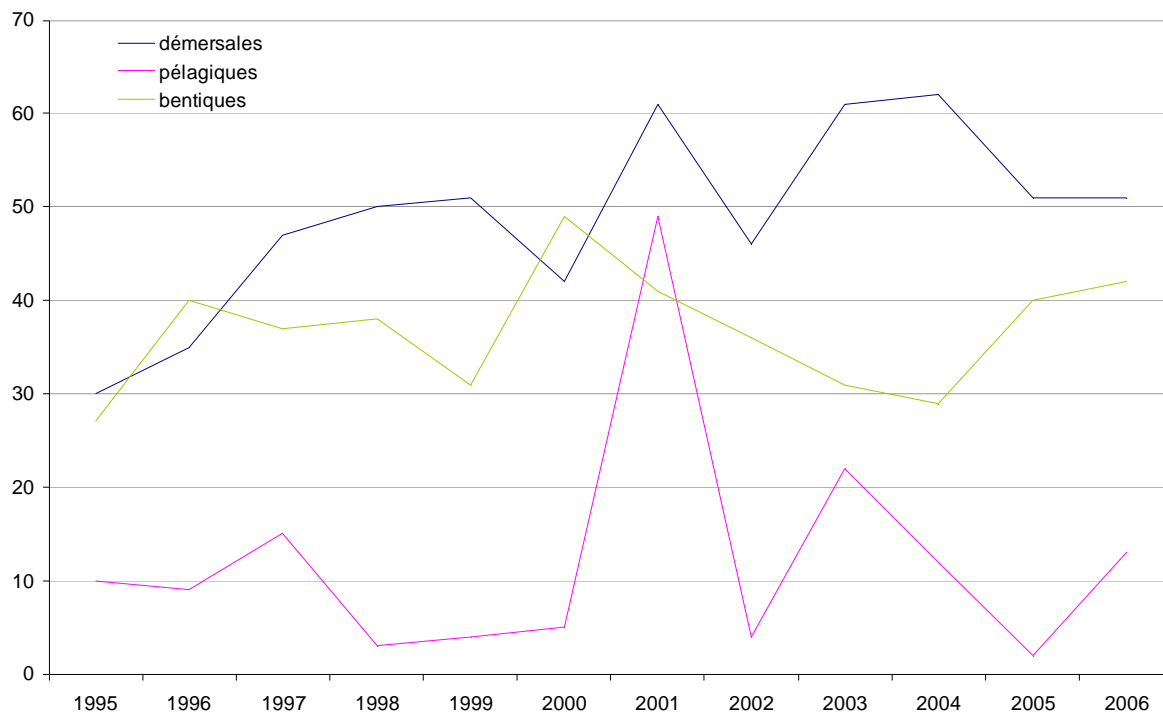


Figure 19: Proportions des stocks évalués de l'Atlantique Nord-Ouest qui sont au-delà des seuils de précaution (UE-25)
Source : Eurostat 2009

2.2 Les principales pressions s'exerçant sur les espèces

Parmi les pressions majeures qui s'exercent sur le biodiversité, **l'introduction d'espèces exotiques envahissantes** est considérée **comme la seconde cause mondiale du déclin de la biodiversité**. Cet impact s'observe en particulier sur les régions insulaires à fort taux d'endémisme.

Cette menace sur la biodiversité est au centre des engagements internationaux pour la biodiversité. Elle constitue l'une des problématiques majeures soulevées par la **Convention sur la diversité biologique**, la **convention de Berne**¹⁷ ou la **CITES**¹⁸. A travers cette dernière, les Etats se sont engagés à contrôler les transactions internationales d'espèces animales et végétales sauvages et à limiter ainsi l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

¹⁷ **Convention de Berne** : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

¹⁸ **CITES** : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dite Convention de Washington.

Les voies d'introduction sont nombreuses, elles peuvent être volontaires, dans le cadre de la chasse, de l'horticulture, ou involontaires, comme par exemple dans le transport de terre ou de sable.

En France, les espèces exotiques envahissantes sont problématiques en métropole (par exemple le vison américain *Neovison vison*, l'algue *Caulerpa taxifolia*) et en Outre-mer (le rat noir *Rattus rattus* et la liane papillon *Hiptage benghalensis*), où leur caractère insulaire et leur fort taux d'endémisme rendent les territoires très vulnérables aux phénomènes d'invasion. Le milieu marin est également très sensible à cette menace, du fait de certaines pratiques de transports maritimes qui véhiculent, sur de grandes distances, des centaines, voire des milliers de tonnes d'eau contenant de nombreux organismes.

Le **changement climatique** a également un impact sur les espèces. Ces changements sont déjà visibles, et les modèles prédictifs dans le domaine prévoient une accélération de ces phénomènes.

En 2009, une étude sur l'évaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France a été menée par le MEEDDM, le Ministère de la santé et des sports, la DIACT et le MAAP. Elle met en exergue le déplacement actuel des limites entre les zones climatiques, sur le territoire métropolitain, qui entraîne le déplacement des espèces correspondantes. La fréquence et l'intensité des événements extrêmes sont susceptibles d'augmenter et de perturber les mécanismes d'adaptation de la biodiversité aux changements graduels.

De nombreux changements sont observés sur les espèces, au niveau de la physiologie des individus, de la diversité et de l'abondance des espèces, de la structure des communautés, de la phénologie et de leur distribution géographique.

A partir des données du programme STOC, le MNHN a mis au point un indicateur qui donne une idée de l'impact du changement climatique sur 15 espèces d'oiseaux. L'indicateur reflète l'évolution, par espèces, des effectifs d'oiseaux communs nicheurs. La figure 20 montre l'évolution de 2 groupes d'espèces qui nichent en Europe sous des températures maximales élevées ou faibles. Les causes de changement dans l'abondance des oiseaux sont multiples : dégradation des habitats pour les espèces spécialistes et changement climatique pour toutes les espèces. Au vu des résultats (figure 20), les chercheurs émettent l'hypothèse que les espèces spécialistes avec un maximum thermique faible, seraient donc négativement impactées par le réchauffement climatique et la dégradation des habitats et que les espèces spécialistes avec un maximum thermique élevé, seraient quant à elles positivement impactées par le réchauffement et négativement par la dégradation des habitats.

L'impact du seul changement climatique serait alors estimé en faisant la différence entre les courbes des deux groupes d'espèces. On constate que la différence augmente de 1,46% par an depuis 1989.

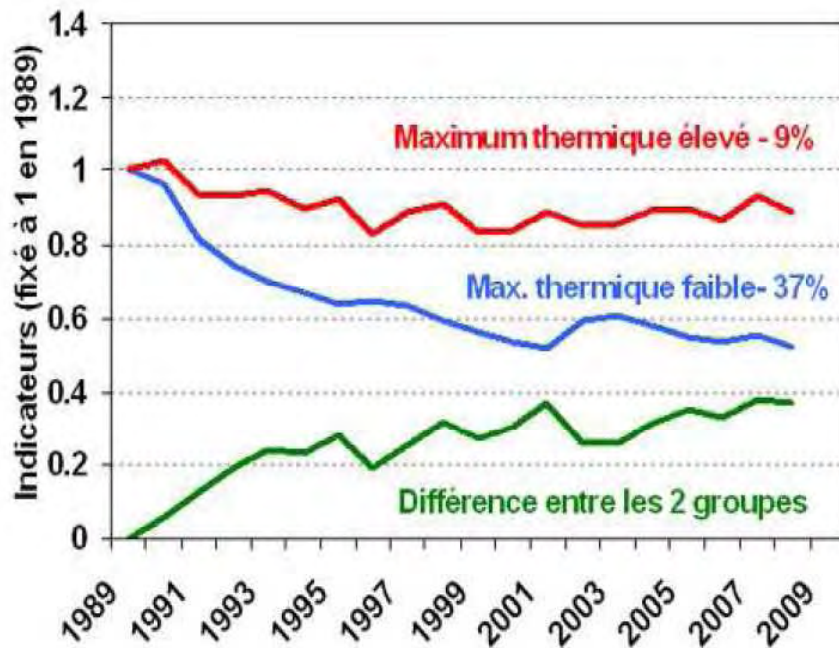


Figure 20: Indicateurs de réponse des oiseaux au changement climatique
 Source : MNHN

A l'avenir, ces changements pourraient s'amplifier. Les modèles utilisés pour connaître les impacts futurs du changement climatique sur la biodiversité sont encore incertains, mais ils convergent tous sur le sens des évolutions à venir et permettent néanmoins d'en tirer de grandes tendances. Les limites des grandes zones biogéographiques et les aires de répartition des espèces seront encore modifiées, les communautés d'espèces animales et végétales seraient dissociées et recomposées.

Dans les **espaces littoraux**, les effets du changement climatique risquent de se traduire par une élévation du niveau de la mer, de la température à la surface des océans, de la fréquence et/ou l'intensité des tempêtes et cyclones et une acidification des eaux océaniques. L'ensemble de ces changements pourraient impacter les écosystèmes côtiers en accélérant l'érosion et en étendant les submersions sur les côtes. Quant aux récifs coralliens, même si l'élévation du niveau des océans peut leur être favorable, il est à craindre que l'acidification des eaux et l'élévation de la température les fragilisent.

2.3 Les principales réalisations 2009 et les perspectives 2010

- **Les plans nationaux d'action pour les espèces menacées**

Les **plans nationaux d'action** (PNA) pour la restauration des espèces les plus menacées ont été enrichis par 17 nouveaux plans, ce qui porte le total à 55 PNA fin 2009 (figure 21).

Le Grenelle de l'environnement recommande que soient élaborés des plans d'action ou de restauration pour les 131 espèces françaises en danger critique d'extinction d'après la liste mondiale de l'UICN. En 2008, afin de répondre à ces priorités, 15 espèces ont été choisies pour faire l'objet de plans nationaux d'action : 2 plans en 2008 et 7 plans en 2009 (sur 17) ont ainsi été lancés sur **ces espèces visées par les mesures Grenelle**.

Une circulaire avait été adressée aux préfets en octobre 2008 afin de mieux encadrer la mise en place de plans nationaux d'action. Une nouvelle **circulaire** est venue la compléter en 2009 afin d'apporter des compléments méthodologiques et programmer les nouveaux plans.

Parmi **les espèces marines en danger critique d'extinction**, figurent l'Albatros d'Amsterdam (TAAF), le Phoque Moine, le Mérou Géant (Guadeloupe et Guyane), l'Esturgeon d'Europe ainsi que deux espèces de tortues marines (Tortue Luth et Tortue à Ecaille). Conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement, des plans nationaux d'action sont en cours pour plusieurs de ces espèces.

Concernant les tortues marines dont six des sept espèces sont présentes Outre-mer, un plan est mis en œuvre pour la Guyane, un des principaux sites de ponte mondial et des plans d'actions spécifiques pour la Martinique et la Guadeloupe ont été validés à la fin de l'année.

Pour **l'albatros d'Amsterdam**¹⁹ dont la population mondiale compte 180 individus, les TAAF, en collaboration avec la LPO, travaillent à la rédaction et la mise en œuvre d'un plan national d'action.

¹⁹ espèce inscrite dans les accords ACAP, : Accord pour la conservation des albatros et des pétrels sous l'égide de la convention sur les espèces migratrices, signée par la France .

	PNA 2007 en cours	PNA 2008 nouveaux	PNA 2009 nouveaux	En cours de rédaction	En cours de mise en oeuvre	En cours d'évaluation	TOTAL
Oiseaux	14	1	4	11	6	2	19
Mammifères	5	3		2	6		8
Amphibiens		5	2	7			7
Reptiles	1		2	2	1		3
Insectes		2		2			2
Mollusques		1	1	2			2
Espèces marines	1				1		1
Flore	2	2	7	11			11
Multi-espèces							0
Pollinisateurs			1	1			1
Poissons	1				1		1
TOTAL	24	14	17	38	15	2	55

Figure 21: Tableau de suivi des plans nationaux d'action (PNA) fin 2009
Source : MEEDDM

Les **espèces emblématiques** (loup, ours, hamster) continuent de faire l'objet d'un suivi continu et spécifique, du fait des difficultés liées à la préservation de ces espèces dans un contexte de pression foncière et de cohabitation avec d'autres activités (telles que le pastoralisme).

En 2009, 587 demandes de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées pour la faune et 70 demandes pour la flore ont été instruites. Ces demandes concernent à titre principal des inventaires et la recherche scientifique. Elles portent aussi sur les infrastructures et les travaux d'aménagement. Sont également concernées les opérations sur des espèces sauvages qui peuvent présenter un risque pour la sécurité et la santé publique. La naturalisation des espèces protégées est également soumise à dérogation. Un guide pour les demandes de dérogation à destination des porteurs de projets²⁰, réalisé en 2009, sera diffusé en 2010.

En 2010, les plans nationaux d'action vont se poursuivre, afin d'atteindre en fin d'année un total de 67, soit 12 nouveaux plans en 2010, dont 6 sur des espèces visées par les mesures du Grenelle (2 présentes en métropole et 4 sur l'île de la Réunion).

Le plan national d'action pour l'Esturgeon d'Europe sera finalisé et mis en œuvre au premier semestre 2010. Le plan national d'action pour l'Albatros d'Amsterdam devrait être validé en 2010 et immédiatement mis en œuvre.

Du 20 au 22 janvier 2010, un colloque national sur les tortues marines sera organisé au MNHN et dressera un bilan des actions de conservation et des études réalisées sur ces espèces. Il permettra d'orienter les politiques et études en faveur de leur conservation.

²⁰ L'intitulé du guide : Cadre réglementaire et constitution d'une demande de dérogation prévu à l'article L411.2 du code de l'environnement dans le cadre de projets d'aménagement ou d'infrastructures ».

– **Le programme d'action des conservatoires botaniques nationaux**

Les missions des conservatoires botaniques nationaux (CBN), définies dans le code de l'environnement²¹, portent sur :

- la connaissance de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;
- la fourniture à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'un concours technique et scientifique ;
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Leur travail en lien avec le MEEDDM fait l'objet de conventions pluriannuelles. En 2009, la fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux a réalisé une méthodologie pour la révision des listes de plantes protégées. Ils ont par ailleurs été impliqués dans la conception d'une méthodologie de cartographie nationale des habitats qui sera finalisée en 2010, avec le MNHN et le Cemagref.

La fédération des conservatoires botaniques nationaux s'est renforcée avec le recrutement de 5 personnes.

Fin 2009, plus de 20 millions de données d'observations sont disponibles dans les bases des CBN métropolitains (figure 22). Les différences observées entre les CBN s'expliquent en partie par l'ancienneté des établissements.

Nombre de données d'observation "flore" disponibles dans les CBN	
CBN Brest	2 259 000
CBN Bassin Parisien	4 480 000
CBN Alpin	4 205 000
CBN Massif Central	3 708 000
CBN Bailleul	2 700 000
CBN Corse	70 000
CBN Franche-Comté	620 000
CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	766 000
CBN Sud-Atlantique	200 000
CBN méditerranéen	1 520 000
Total	20 528 000

Figure 22 : Données d'observations disponibles dans les CBN en métropole

Source : fédération des CBN

Les agréments des Conservatoires Botaniques du Bassin Parisien et du Massif Central sont en cours de renouvellement. Une étude de faisabilité a été lancée en 2009 pour mettre en place un CBN en Guyane.

²¹ La démarche d'inscription dans la loi des missions des CBN et de la Fédération se poursuit dans le cadre de la loi dite Grenelle 2.

En 2010, en partenariat avec le MNHN et les CBN, un programme de développement des connaissances sur les bryophytes sera lancé. Le programme de révision de la liste des espèces végétales protégées démarrera également.

La réflexion pour la mise en place de conservatoires botaniques là où ils n'existent pas encore sera poursuivie (en particulier en Guadeloupe, en Guyane et dans l'est de la métropole). Ainsi, un GIP conservatoire botanique sera mis en place en Alsace.

L'animation du réseau des conservatoires se poursuit, avec notamment l'organisation au premier trimestre 2010, de la première journée des conservatoires botaniques nationaux à Bagnères de Bigorre (CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées).

L'implication des conservatoires botaniques nationaux dans les politiques d'inventaire sera renforcée grâce à la signature d'une convention tri-partite FCBN-MNHN-MEEDDM, sur le partage de l'accès aux données naturalistes, notamment grâce à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, ainsi que sur la conduite conjointe des expertises relatives à la flore et aux habitats. Par ailleurs, les CBN seront impliqués dans le projet Atlas de la Biodiversité dans les Communes, et dans les autres projets de cartographie et d'inventaire (Cartographie des habitats et cartographie nationale des enjeux de biodiversité remarquable).

- Le plan de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Suite à la loi « dite Grenelle 1 » qui prévoit la mise en place de plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la rédaction de 2 plans nationaux a été lancée en 2009, pour **l'herbe de la pampa et l'écureuil à ventre rouge**.

La mise en œuvre progressive en Outre-mer d'un dispositif de prévention, incluant notamment le développement de la réglementation, la surveillance, la gestion et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, se poursuit. L'appui des établissements publics ainsi que du MNHN et de la FCBN qui assurent le rôle de coordinateurs techniques, respectivement pour les espèces de faune et de flore se renforce (2 agents dédiés).

A l'Outre-mer, les services de l'Etat définissent et mettent en œuvre leur stratégie et le comité français de l'UICN assure un rôle de veille technique, de mise en réseau, de diffusion de l'information. Il organise, chaque année, un séminaire, qui s'est tenu en Guadeloupe en 2009.

Une exposition de sensibilisation du grand public à la problématique des espèces exotiques envahissantes a été inaugurée et mise en prêt par le MEEDDM, dans le cadre de la journée de la biodiversité 2009.

La stratégie de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines (métropole et Outre-mer) sera consolidée. La rédaction de nouveaux plans de gestion et de lutte sera lancée en 2010, celle des deux plans initiés en 2009 sera finalisée.

Un dispositif de surveillance des espèces exotiques envahissantes sera formalisé et mis en œuvre en collaboration, notamment avec le MNHN et la FCBN.

Les dispositifs réglementaires seront renforcés pour favoriser la mise en place d'un dispositif de prévention, de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes en Outre-mer.

- **Les espèces pollinisatrices**

Le constat du déclin des colonies d'abeilles domestiques fait l'objet d'un large consensus, notamment en Europe et aux Etats-Unis. Une enquête du ministère chargé de l'agriculture, menée en 2007 par le Centre national du développement agricole (CNDA), a abouti à un chiffre moyen de 29 % de pertes hivernales de colonies pour la France, avec des résultats régionaux pouvant atteindre 62 % (en Alsace).

Afin d'apporter une réponse à ce problème préoccupant, un rapport au Premier ministre de M Martial SADDIER, député de la Haute-Savoie, intitulé «*les abeilles et les pollinisateurs sauvages : pour une filière apicole durable*» a été publié en 2008. Ce rapport souligne la multiplicité des causes de mortalité des abeilles (plus d'un millier d'espèces en France), dû à l'appauvrissement de leurs ressources alimentaires et des habitats qui leur sont favorables mais aussi à l'utilisation de pesticides et à la présence de parasites (Varroa, bactéries, virus...), impliquant des réponses variées et adaptées. L'arrivée récente du Frelon asiatique pose depuis peu un problème supplémentaire aux apiculteurs.

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, en lien avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, est pilote du plan d'urgence « abeilles » qui fait suite à ce rapport. Le plan propose un ensemble de mesures de portée économique destinées à développer la filière apicole : reconnaissance du statut d'apiculteur, structuration d'une interprofession apicole, création d'un institut scientifique et technique de l'abeille.

Une action à visée environnementale doit être très prochainement menée sur l'adaptation des pratiques agricoles en faveur des pollinisateurs. Les modalités de mise en place et de gestion des surfaces favorables seront définies.

Un plan national d'action en faveur des pollinisateurs sauvages a été programmé. Ces actions d'ordre scientifique (connaissance de ces espèces, de leurs habitats et leurs rôles au bénéfice des végétaux) et technique (constructions d'indicateurs) conditionnent l'intégration de la prise en compte de ces espèces dans les activités humaines.

Le programme « LIFE + biodiversité » ayant pour thème : « *Sauvegarder la biodiversité des abeilles sauvages en zones urbaines et périurbaines* » accepté par la Commission européenne, démarre cette année. Plus de 2 millions d'euros seront ainsi utilisés sur 5 ans, dont 300 000 euros représentent la participation de la direction de l'eau et de la biodiversité. Mené dans le Grand Lyon, ce programme doit d'abord permettre de dresser un état des lieux concernant la biodiversité des abeilles en milieu urbain ; des actions de gestion et de formation doivent ensuite conduire à une synthèse et à un plan de gestion finalisé.

Par ailleurs, une mission interministérielle d'inspection générale doit remettre son rapport dans de très brefs délais sur le Frelon à pattes jaunes, dit aussi Frelon asiatique ; ses conclusions orienteront les décisions administratives. D'ores et déjà,

la direction de l'eau et de la biodiversité apporte son soutien au Muséum national d'histoire naturelle qui travaille à réunir et à valider les données naturalistes relatives à l'expansion de cette espèce en France et qui contribue à la recherche de solutions techniques nouvelles. En l'état actuel des connaissances, ce mangeur d'abeilles domestiques ne semble pas menacer d'autres espèces d'insectes et il ne paraît pas plus dangereux pour l'homme que les autres guêpes.

En partenariat avec l'association «Réseau biodiversité pour les abeilles», des actions expérimentales en faveur des insectes pollinisateurs seront également lancées en bord de routes dès 2010 : il s'agit de tester sur quelques sections du réseau routier national la mise en œuvre de mesures telles que l'implantation d'espèces mellifères et l'adaptation des pratiques de gestion, et d'en suivre les effets d'ici 3 ans.

– **Les espèces forestières**

Dans le domaine forestier, une cartographie nationale des essences disséminées a été lancée et une liste des espèces d'arbres de Guyane Française a été établie.

En 2010, une réflexion sera poursuivie concernant la mise en œuvre d'un plan national de restauration des espèces associées au «Bois mort» (cortèges saproxyliques). Ce plan a pour but de rétablir une dynamique de population de ces nombreuses espèces, notamment au regard des menaces qui pèsent sur elles, et ainsi d'assurer leur pérennité.

– **Les espèces marines**

Le projet de réintroduction du Lamentin sera poursuivi par le parc de Guadeloupe.

Deux espèces de requins (le Requin taupe et l'Aiguillat) feront l'objet en 2010 d'une proposition d'inscription à l'annexe II de la CITES. Un Mémorandum d'entente pour la conservation d'espèces de requins dans le cadre de la convention sur les espèces migratrices (CMS) devrait être conclu en février 2010 ainsi qu'un plan d'action pour la conservation des requins migrateurs.

Le **sanctuaire marin de la zone des Caraïbes françaises** se met progressivement en place : le comité de pilotage se réunit annuellement et comprend des groupes thématiques (juridique, scientifique, communication). Les pays des Caraïbes intéressés par une démarche commune de conservation des mammifères marins seront invités à s'y associer (Antilles néerlandaises, Iles vierges, Montserrat, etc). Cette initiative répond aux objectifs de la **convention de Carthagène** sur la conservation du milieu marin de la mer Caraïbe (Nations Unies) et de son protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées que soutient fortement le gouvernement français.

Le projet de sanctuaire marin des Caraïbes françaises aboutira en 2010. Le sanctuaire Pélagos en Méditerranée occidentale, partagé entre la France, l'Italie et Monaco, doit être conforté (Grenelle de la mer). Lors de la réunion des Parties au Sanctuaire, un certain nombre de résolutions ont été adoptées : un projet de désignation de pelagos en Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV), la réduction de l'impact des activités humaines (collision avec les bateaux, compétitions d'engins à moteur rapides, mise en œuvre d'un label pour le tourisme lié à l'observation des baleines).

Dans le cadre du Grenelle, un comité de pilotage a été mis en place pour réaliser une comparaison des impacts de la pratique de la pêche côtière et de la pêche hauturière. Une étude a été financée par l'ONG Bloom. Le rapport final est attendu pour février 2010.

Un comité rassemblant l'ensemble des acteurs de la pêche de loisir et de plaisance a préparé une charte de bonne conduite pour la pêche de loisir et de plaisance.

Cette charte devrait être finalisée en 2010 et signée cette même année.

La Commission européenne a lancé, du 22 avril au 31 décembre 2009, sa consultation sur la réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP), par la publication du livre vert. Une série de séminaires sont prévus en 2010 pour mener des réflexions sur certains sujets spécifiques de la PCP, auxquels le MEEDDM participera. A la suite de cette consultation, la Commission présentera la nouvelle **PCP qui devrait être adoptée en 2012 pour une entrée en vigueur en 2013.**

Parallèlement, la **Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)** continue à mobiliser le MEEDDM, les établissements publics et prochainement les services déconcentrés, pour **l'évaluation initiale de l'état des eaux marines en 2012 et la mise en œuvre de programmes de surveillance et de mesures d'ici 2016**, afin de préserver ou restaurer la biodiversité marine. La future PCP devra tenir compte de cette directive pour l'ensemble des actions et pressions exercées sur le milieu marin.

- **Les mesures propres à l'Outre-mer**

Parmi les actions de communication et de connaissance engagées en faveur des espèces, de nombreuses actions concernent spécifiquement les départements et collectivités d'Outre-mer :

- dans les **TAAF**, des travaux de recensement des espèces (création d'une base de données d'espèces pour les îles éparses) et de suivi par le biais d'indicateurs de biodiversité ont été mis en œuvre. **9 espèces de cétacés** ont été recensées autour des îles éparses et 25 dans les eaux subantarctiques autour de la réserve naturelle. Ces données seront prochainement complétées d'une part par celles recueillies à l'aide des hydrophones posés dans la ZEE des îles éparses en 2009 et d'autre part grâce à un programme de survol aérien du sud-ouest de l'océan indien fin 2009/début 2010. Dans la réserve naturelle, sur 47 **espèces d'oiseaux protégées**, 14 ont fait l'objet d'un suivi ces 20 dernières années. Sur ces 14 populations, 9 sont en déclin, 3 augmentent et 2 sont stables ;
- à **la Réunion**, les travaux sur la connaissance et la protection des espèces de bryophytes, oiseaux, baleines et tortues se poursuivent ;

- à **Saint-Pierre-et-Miquelon**, de nombreux inventaires ont été mis en place en 2009, en particulier sur le pluvier siffleur, les poissons de la belle rivière, les oiseaux du Colombier, les mammifères marins et les tortues. Des guides sur la nature et l'ornithologie, destinés à sensibiliser le public, ont été développés.

*Pour 2010, l'objectif est de mettre en place un outil d'animation de la gestion de la biodiversité terrestre insulaire d'Outre-mer sur le modèle de l'IFRECOR, avec une coordination nationale et des comités locaux. Les travaux préparatoires à la création de l'**Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité Outre-mer (IFREBIOM)** ont été menés en 2009, une étude de faisabilité sera lancée et devrait aboutir à sa création en 2010. L'IFREBIOM a vocation à permettre l'organisation et la coordination, dans la concertation, des actions en faveur de la biodiversité. Elle aura à **définir et animer la SNB Outre-mer** (plan national et les plans locaux) ainsi que les plans de lutte contre les espèces envahissantes et les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées, qui en font pleinement partie.*

Zoom 2 : La gestion des espèces exotiques envahissantes dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont composées de 3 grandes zones géographiques :

- les îles subantarctiques : l'archipel de Crozet, l'archipel de Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam au sud de l'océan indien (qui constituent la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises) ;
- la terre Adélie au sein du continent antarctique ;
- les îles éparses (Europa, Juan de Nova, Glorieuses, Bassas da India, situées dans le canal du Mozambique) et Tromelin, situé au nord de la Réunion.

Les TAAF sont un territoire riche, d'un point de vue floristique et faunistique, que ce soit sur terre ou dans la mer. Après l'impact des changements climatiques, la principale nuisance écologique dans les TAAF est l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE). En effet, ces territoires insulaires disposent d'une flore et d'une faune qui occupent des niches écologiques relativement larges mais qui n'ont développé aucun mécanisme de défense contre la colonisation par des espèces exogènes.

Les TAAF ont défini un plan d'action ambitieux sur la période 2009-2010, dont de nombreuses actions pour lutter contre les EEE dans la réserve naturelle nationale des Terres australes et les îles Eparses. En 2009, 24 actions contre les EEE ont été rédigées (15 concernaient les espèces animales et 9 les végétales) et 14 actions ont été mises en œuvre (7 sur les espèces animales, 5 sur les végétales).

Trois exemples illustrent ces actions :

- en 2009, le troupeau de **mouflons** de l'île Haute dans l'archipel de Kerguelen a été éliminé, mettant un terme aux dommages qu'il exerçait sur les sols et la végétation. Un état initial, à partir d'indicateurs « oiseaux » et « végétation », a été effectué sur cette île pour permettre d'analyser par la suite les bénéfices de cette action ;
- les espèces arborées introduites sur l'île d'Amsterdam ont été éliminées afin de préserver le seul **arbre autochtone** de la réserve naturelle : *Phyllica arborea* ;
- les serres, sites d'acclimatation pour les espèces introduites (insectes et plantes), ont été démantelées et les contenants en bois, vecteurs potentiels d'introduction dans la réserve naturelle, sont en cours de remplacement.

Chapitre 3 : Assurer la conservation de la diversité génétique



Vache maraîchine © MEEDDM – L. Mignaux

Résumé : Les actions en faveur de la biodiversité génétique en 2009 ont permis de consolider les réseaux de conservation *in-situ* et *ex-situ* des espèces végétales cultivées et forestières et de développer les filières économiques favorisant les races locales et à faibles effectifs.

A l'international, la France a participé aux discussions européennes sur la définition d'indicateurs de diversité génétique ainsi qu'à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Les négociations sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) se sont poursuivies et une étude sur ce sujet a été lancée en Outre-mer.

L'année 2010 sera marquée par la définition du régime APA lors de la COP 10 à Nagoya, si un consensus s'établit et par la publication des résultats de l'étude lancée en Outre-mer. Des travaux pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les ressources génétiques, inscrite dans la stratégie nationale pour la biodiversité, débiteront.

3.1 Etat de la diversité génétique

La diversité génétique constitue une garantie pour les êtres vivants de survivre et de se reproduire dans des environnements changeants. Elle constitue le troisième niveau d'expression de la diversité biologique et elle est mal connue et difficile à quantifier. La biodiversité domestique et recensée (variétés végétales commercialisées et animaux d'élevage) est actuellement le principal indicateur de l'état de la diversité génétique et de son évolution (nombre de races animales et de variété végétales enregistrées).

L'ensemble des actions de conservation de la **diversité génétique des plantes cultivées** est coordonné par la FRB. Plus de 28 000 variétés sont conservées par le GEVES. Par ailleurs, les sélectionneurs disposent de collections privées pour servir de base à la sélection végétale. Des actions locales sont également mises en place

et coordonnées par les collectivités territoriales. En 2009, 7 336 espèces sont inscrites au catalogue français des obtentions végétales (contre 7 282 en 2008), soient 2 335 espèces potagères, 1 276 espèces fruitières et 3 725 espèces de grande culture.

De nombreux opérateurs publics et privés détiennent pour leurs besoins propres des collections de ressources génétiques et biologiques. La gestion collective de la diversité génétique française de ces espèces est assurée, en application de la Charte nationale pour la gestion des ressources génétiques. La France maintient, à ce titre, des collections nationales et des internationales pour les ressources génétiques végétales qu'elle met à disposition de la communauté, dans le cadre de ses engagements internationaux.

Des collections d'espèces cultivées et de leurs parents sauvages sont mises en place au sein des Centres de ressources biologiques, tant pour les principales espèces cultivées tempérées, qu'en milieu tropical où sont conservées plusieurs collections d'espèces d'intérêt mondial de ressources biologiques (ananas, canne à sucre, igname, bananes, plantains...).

Ces actions de conservation de la diversité sont coordonnées au niveau européen au moyen des réseaux ECPGR pour les espèces cultivées et apparentées.

Une étude récente a montré que la diversité génétique des **espèces forestières** est en général aussi importante entre deux individus voisins qu'entre deux individus éloignés géographiquement. En effet, il existe une faible différenciation des populations forestières. Ces différences offrent la possibilité d'exploiter des gammes de milieux variés et représentent des « ressources génétiques » potentiellement utiles pour l'homme.

Les arbres sont soumis à une grande hétérogénéité de conditions environnementales, dans le temps et dans l'espace. Cette hétérogénéité conduit à des contraintes écologiques (carences minérales, attaques parasitaires, accidents climatiques, pollutions). Le maintien de capacités adaptatives élevées à tous les stades de développement, du semis à l'adulte, s'avère donc capital au regard des perturbations (notamment climatiques) auxquelles les espèces peuvent être exposées. Le maintien de la diversité génétique et des capacités de reproduction chez les arbres forestiers contribue également au maintien des deux autres volets de la biodiversité : diversité des cortèges d'espèces animales et végétales associées, diversité des écosystèmes forestiers et associés.

Pour chaque espèce d'arbre faisant l'objet d'un programme national de conservation *in situ* des ressources génétiques, il est défini un échantillon de populations représentant l'essentiel de sa variabilité génétique sur le territoire national, sans pour autant soustraire ces populations aux pressions du milieu environnant qui garantissent leur évolution et leur adaptation dans le temps. Cet échantillon de populations constitue le réseau d'unités conservatoires *in situ* de l'espèce considérée. La politique de conservation des ressources génétiques

forestières est assurée par **un programme national de gestion et de conservation des ressources génétiques des arbres forestiers**, piloté par la Commission Nationale des ressources génétiques forestières (CRGF), sous l'égide du MAAP, associant chercheurs, gestionnaires forestiers publics et privés, administration et milieu associatif. Ces actions de conservation de la diversité des espèces forestières sont coordonnées au niveau européen au moyen du réseau EUFORGEN.

La diversité des **rares d'animaux d'élevage** constitue un réservoir de ressources génétiques très précieuses dans un environnement en changement permanent. L'un des enjeux majeurs de la conservation de la diversité génétique animale est donc de maintenir ces races à un niveau de population viable.

Un grand nombre de races qui étaient exploitées au début du 20^{ème} siècle sont désormais menacées. Leur déclin, dû à leur manque d'intérêt économique, peut entraîner leur population à un niveau trop faible pour assurer leur survie. L'intensification, l'uniformisation et la modernisation des techniques de production ont mené à la sélection et à l'utilisation fréquente/large d'un petit nombre de races très performantes satisfaisant les besoins. Or, même si elles sont généralement moins productives, les races locales sont très bien adaptées aux conditions locales et peuvent permettre d'augmenter la résilience à long terme.

La France dispose d'un très grand nombre de races domestiques qui ne sont pas toutes enregistrées en cryobanque nationale : soit 47 races de bovins, 56 races d'ovins, 11 de caprins, 11 de porcins et 50 d'équins.

La cryobanque nationale met régulièrement à jour sa base de données et notamment le nombre de races animales inscrites. Ces neuf dernières années, le nombre de races animales inscrites par espèce a augmenté progressivement pour les bovins, les ovins, les caprins et les équins. Le nombre de races de porcins est resté assez stable (figure 23). Les ovins et les bovins représentent les effectifs les plus importants dans les collections. Cependant, et ce malgré une forte augmentation entre 2008 et 2009 du nombre de races inscrites, moins de 50% sont présentes en cryobanque par rapport au nombre total de races.

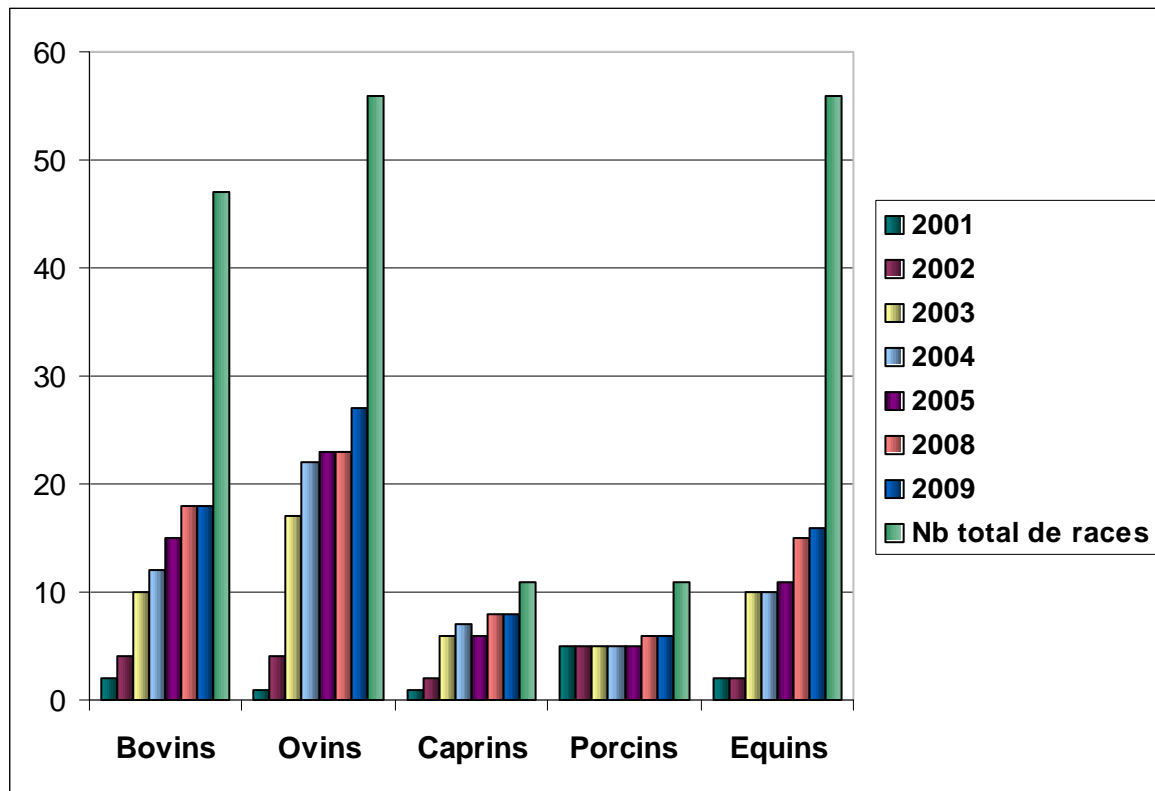


Figure 23: Evolution du nombre de races animales inscrites en Cryobanque nationale
 Source : Cryobanque nationale

Le programme européen « Streamlining European Biodiversity » (SEBI), lancé en 2005 par l'Agence Européenne de l'environnement (AEE), a défini 26 indicateurs de biodiversité sur la base des données disponibles auprès des pays. Pour la diversité génétique, les experts ont identifié un indicateur relatif aux ressources génétiques animales. Cet indicateur représente graphiquement, pour chaque pays, la proportion des femelles d'élevage qui est issue des races locales par rapport aux femelles issues de races introduites dans le pays. Il indique également la proportion de races locales menacées du fait d'un taux de reproduction trop faible des femelles. En France, près de 40% des vaches sont des races introduites et environ 50% des races locales sont menacées (figure 24). Cette proportion est stable dans le temps.

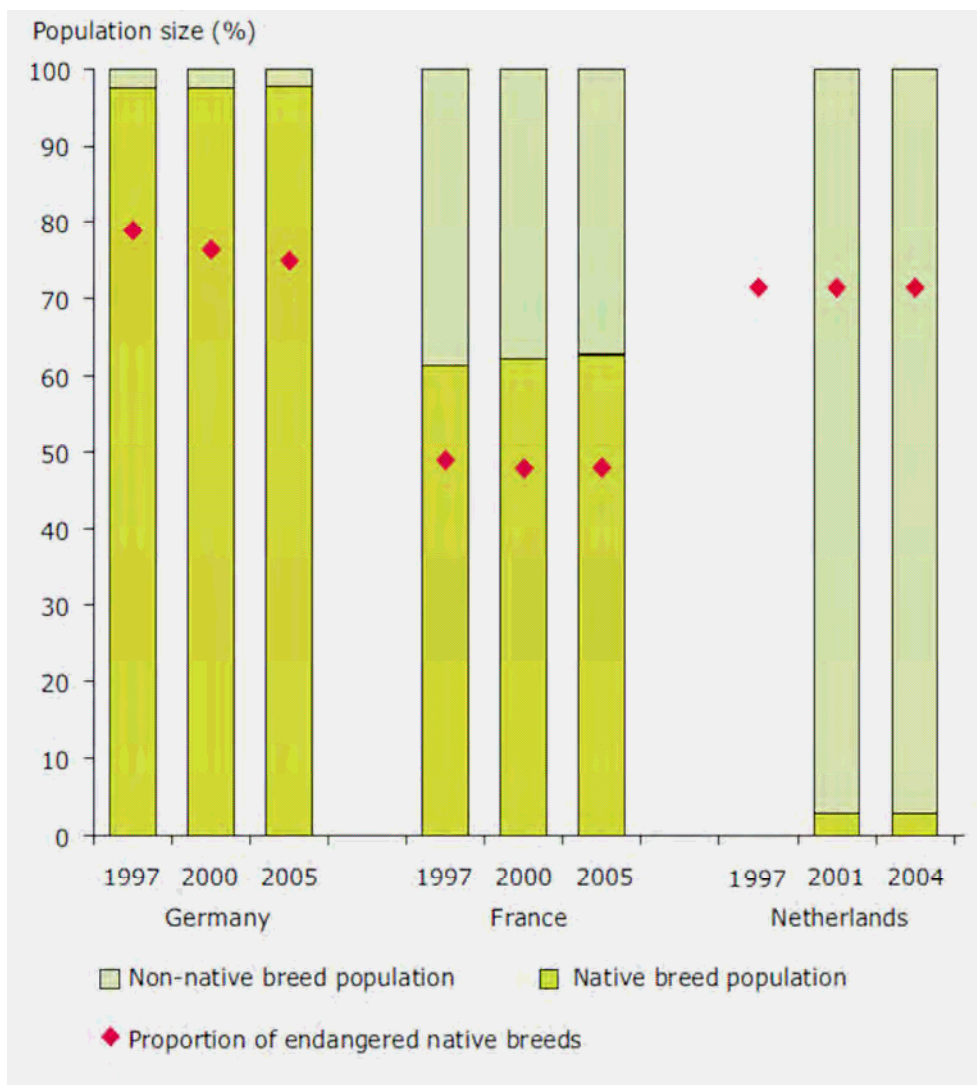


Figure 24: Indicateur SEBI de diversité génétique animale en France, en Allemagne et aux Pays-Bas : répartition du bétail entre races locales et introduites
Source : Agence Européenne pour l'Environnement (AEE)

A l'image du travail mené sur les ressources génétiques animales par l'AEE, des indicateurs européens de ressources génétiques végétales et forestières devraient être développés dans l'avenir.

Pour mieux comprendre et évaluer les tendances et risques associés, il serait nécessaire de développer un ensemble d'indicateurs de ressources génétiques (animales, végétales mais aussi micro-organismes), comprenant des indicateurs qui caractériseraient l'évolution génétique des populations et d'autres qualifiant les aspects socio-économiques et patrimoniaux.

3.2 Les principales pressions s'exerçant sur la diversité génétique

Parmi les pressions qui s'exercent sur la diversité génétique, la surexploitation des ressources est importante. La tendance à la recherche de la performance en agriculture et en élevage peut mener à n'utiliser que des races et des variétés très productives, au détriment des races et des variétés locales. Ces races largement utilisées ne sont cependant pas toujours adaptées aux particularités locales et une uniformisation laisse craindre une trop faible réactivité aux perturbations de l'environnement.

Les espèces exotiques envahissantes peuvent également être à l'origine de la disparition de certaines espèces et de leur diversité génétique. En colonisant un habitat, une espèce exotique envahissante peut perturber le mode de vie de certaines populations, notamment en milieu insulaire, et causer la disparition d'espèces ou variétés endémiques qui occupaient une niche écologique.

La politique de conservation des essences forestières vise à prévenir l'érosion de la diversité génétique au sein des ressources génétiques nationales. Elle s'appuie sur une charte de gestion des unités conservatoires approuvées par la CRGF. L'objectif de la charte est d'assurer la compatibilité entre d'une part, la gestion forestière actuellement pratiquée ou la gestion à venir et d'autre part, le maintien, d'une génération à l'autre, de la capacité d'évolution des caractéristiques génétiques au sein de la population qui compose cette unité conservatoire.

3.3 Les principales réalisations 2009 et les perspectives 2010

– **Conservation de la diversité génétique des plantes cultivées**

En application de la Charte nationale pour la gestion des ressources génétiques, la France a constitué 26 réseaux de gestion des espèces maraîchères, fruitières, de grandes cultures et ornementales. Ils regroupent 59 espèces et environ 30 000 accessions (relevant de la souveraineté française, représentatives de la diversité française et documentées en collections nationales) dont la gestion est partagée entre les membres des réseaux.

Elle s'appuie sur la démarche mise en œuvre par plusieurs organismes de recherche (INRA, CIRAD...) avec la constitution de Centres de Ressources Biologiques pour les principales espèces cultivées tempérées (vignes, céréales, protéagineux, brassicacées, espèces maraîchères annuelles ou à multiplication végétative, arbres fruitiers, riz et plantes tropicales aux Antilles et dans l'Outre-mer français : canne à sucre, bananier, igname, vanillier,...). Ces centres de ressources associent la conservation de la diversité génétique de formes cultivées et sauvages quand elles existent. Plus de 100 000 échantillons sont ainsi conservés. Ces centres ont été mis en place avec une volonté affirmée de pérennisation de la mission de conservation des ressources génétiques, de qualité et de traçabilité des ressources et de sécurisation du dispositif collectif.

Les réseaux des Conservatoires botaniques nationaux et des Jardins botaniques maintiennent également dans leurs collections un grand nombre de variétés d'espèces cultivées, avec généralement la préoccupation de sensibiliser le public à leur préservation.

– **Conservation de la diversité génétique forestière**

Le travail de conservation est financé par le MAAP par des conventions spécifiques passées entre le MAAP et le Cemagref, l'INRA, l'ONF, le CNPPF et l'IRD (pour la Guyane). Les collections in situ sont principalement situées en forêt publique domaniale, tandis que les collections ex situ (parcs à pieds-mères, vergers conservatoires) ont pour l'essentiel été installées dans les 3 pépinières conservatoires de l'Etat ou dans le domaine des vergers à graines de l'Etat.

En 2010, le programme CRGF va se poursuivre, à travers notamment des travaux sur la diversité génétique des principales espèces de la forêt française ou des espèces rares et disséminées, et sur leur potentiel adaptatif face au changement climatique par exemple.

Une étude a été réalisée sur le comportement attendu de hêtraies d'intérêt communautaire dans le réseau Natura 2000, dans un contexte de changement climatique. En 2009, un nouveau réseau conservatoire de populations naturelles de pin sylvestre du Sud de l'aire française a été mis en place, ainsi qu'un réseau national de conservation ex situ du noyer commun. Par ailleurs, une étude génétique des populations extrêmes de hêtre a été menée.

– **Conservation de la diversité génétique en Outre-mer**

Une étude sur la pertinence et la faisabilité d'un régime d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages en Outre-mer (Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française) est en cours de lancement (zoom 3).

En parallèle, les départements d'Outre-mer mènent différents projets de préservation des espèces endémiques des îles et donc de la diversité génétique (protection de l'Iguane des Antilles, rédaction du plan national d'action en faveur de l'Albatros d'Amsterdam, étude génétique des Cétacés à la Réunion, cartographie d'espèces végétales endémiques...).

– **Développement de filières économiques valorisant les races locales et à faibles effectifs**

La gestion patrimoniale des ressources zoogénétiques en agriculture est prise en compte via les subventions pour les races à petits effectifs et par la cryobanque nationale.

Le MAAP a agréé les opérateurs du service universel de distribution et de mise en place de la semence des ruminants pour la période de 2010 à 2014, à l'issue d'un

appel d'offres lancé en juillet 2009. Les éleveurs ont ainsi l'assurance, en tout point du territoire, qu'un service de qualité leur sera fourni et qu'ils pourront améliorer la génétique de leur cheptel y compris composé de races locales ou à petits effectifs.

Pour valoriser les races locales et à faibles effectifs, le développement des relations entre les organismes de sélection agréés et les organismes de gestion des AOC est encouragé afin que soit mieux prise en compte la réglementation sur les races dans la gestion des AOC d'une part, et que les besoins des filières de transformation des produits soient intégrés dans la définition des objectifs de sélection d'autre part. A cet effet, l'INAO a également été sensibilisé aux aspects réglementaires concernant les races lors de l'examen ou la révision des cahiers des charges AOC.

La reconnaissance d'une race traditionnelle caprine (chèvre du Massif Central) a été validée lors de la dernière réunion de la Commission Nationale d'Amélioration Génétique (CNAG) (arrêté ministériel en préparation).

Certaines **mesures agro-environnementales** (MAE) inscrites dans le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) prévoient de soutenir financièrement les agriculteurs qui cultivent ou élèvent des variétés locales menacées. 396 dossiers sont engagés dans la MAE « protection des races menacées » (soit 14 293 animaux) en 2007 et 741 dossiers en 2008.

Le travail de la Commission Nationale d'Amélioration Génétique (CNAG) se poursuit en 2010, avec le traitement en cours de demandes d'extension d'agrément d'organismes de sélection à des races ovines et caprines à petits effectifs.

Il est prévu de démarrer dans le courant de l'année 2010 les travaux pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les ressources zoogénétiques, déclinaison du Plan mondial d'action pour les ressources zoogénétiques.

– **Conservation des ressources génétiques à l'international**

Dans le cadre du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (TIRPGAA), la France est partie prenante des négociations et discussions ayant lieu dans l'enceinte de l'organe directeur du traité. L'objectif est de faciliter l'accès aux ressources génétiques, c'est-à-dire la libre circulation du matériel génétique, tout en assurant le partage équitable des bénéfices découlant de l'utilisation de ces ressources.

En juin 2009, la France a participé à la troisième session de l'organe directeur du traité qui s'est tenue à Tunis. Elle a affirmé son intention de contribuer de manière forte au budget du traité, à raison de 100 000 \$ par an à compter de 2009 et ce sur quatre ans.

Par ailleurs, la France continue à assurer son engagement au sein des groupes d'experts et de scientifiques à travers la réunion des groupes régionaux. Ainsi, en 2010, le MAAP participe au groupe européen chargé de la mise à jour du plan global d'action pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

La France a participé à la 12^{ème} session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO en octobre 2009. Préalablement à la coordination interministérielle, un groupe de travail des acteurs concernés s'est réuni pour engager une réflexion sur la position française dans le domaine des ressources zoogénétiques.

Lors de cette session, la Commission a élaboré la Résolution 18/2009 qui souligne la nature particulière que revêtent les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre des négociations sur le régime international relatif à l'accès et au partage des avantages de la Convention sur la diversité biologique. La Conférence de la FAO l'a adoptée.

Un deuxième rapport (le premier ayant été réalisé en 1996) sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde a aussi été adopté. Il souligne les principales évolutions survenues depuis 1996 et fait état des lacunes et des besoins dans ce domaine.

La Commission a également créé un Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières pour assurer la préparation d'un rapport sur l'« Etat des ressources génétiques forestières dans le monde ».

En 2010, dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, la France suivra plus particulièrement les négociations et travaux relatifs à la mise en place du cadre juridique sur les questions d'accès et de partage des avantages (groupe dit "APA", zoom 3). Ce protocole doit permettre de définir le cadre juridique des échanges de ressources génétiques au niveau mondial, en dehors de celles couvertes par le TIRPGAA, qui sera déterminant pour l'ensemble du secteur agricole et semencier.

Zoom 3 : la question de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages

La définition d'un régime international d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages issus de leur utilisation (APA) sera l'un des enjeux majeurs de la 10^{ème} Conférence des Parties de la CDB, qui aura lieu en octobre 2010 à Nagoya.

Les négociations sur l'APA ont débuté en 2004 au sein d'un groupe de travail international de la CDB, avec pour objectif d'assurer le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques. Ce groupe de travail s'est réuni neuf fois, la dernière session ayant eu lieu en mars 2010 en Colombie. Le résultat de cette dernière réunion est un projet de Protocole sur l'APA reprenant les éléments les plus consensuels des négociations, mais dont le statut est "non négocié". Le groupe de travail devra donc se réunir à nouveau avant juillet 2010 pour pouvoir soumettre un texte juridique au Secrétariat de la CDB.

La France se distingue par son double statut, puisqu'elle est à la fois un pays utilisateur de ressources génétiques (industries pharmaceutique, cosmétique, agro-alimentaire, instituts de recherche) et un pays fournisseur (importante biodiversité, notamment en Outre-mer). Elle n'a pas actuellement de législation générale sur l'APA mais dispose de mesures juridiques spécifiques en Guyane (parc amazonien) et dans la Province Sud de Nouvelle-Calédonie.

Parallèlement aux négociations internationales, une étude visant à évaluer la pertinence et la faisabilité d'un dispositif d'APA en Outre-mer a été lancée en novembre 2009. Elle sera menée sur un an par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), avec l'appui de 11 experts. Trois études de cas seront menées 1) en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, 2) en Guyane et 3) en Polynésie Française. Ces études seront complétées par des analyses thématiques transversales (contrats/droits de propriété intellectuelle/utilisateurs ; communautés locales ; ressources génétiques conservées dans des collections). Des recommandations sur des dispositifs juridiques et institutionnels d'APA en Outre-mer en découleront fin 2010.

Chapitre 4 : Mobiliser, valoriser, intégrer et connaître : les actions transversales de la SNB



Résumé : Depuis quelques années, les enjeux de la biodiversité occupent une position croissante dans les débats nationaux et internationaux.

En 2009, la mobilisation des acteurs s'est concrétisée par la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation ainsi que par le renforcement ou l'établissement de partenariats. Les plans d'action ont été renforcés. Les négociations pour la mise en place de la plate-forme IPBES se sont poursuivies. Plusieurs études sur la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques ont été réalisées. La prise en compte de la biodiversité a été renforcée dans les politiques sectorielles, en accord avec les engagements du Grenelle. Les collectivités territoriales multiplient les initiatives, à travers leurs stratégies locales. De nouveaux programmes de recherche, la réalisation d'inventaires nationaux et communaux et un audit du Système d'Information pour la Nature et les Paysages sont lancés.

L'année 2010 sera fortement marquée par les communications et les événements organisés dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, la prise de décision concernant la mise en place de la plate-forme IPBES, la création de l'Observatoire National de la Biodiversité qui vise à structurer en profondeur l'ensemble du pilier de la connaissance sur la biodiversité. Les Stratégies Régionales pour la Biodiversité seront encouragées.

4.1 Mobiliser

Il s'agit d'associer tous les acteurs à la mise en œuvre de la stratégie, de communiquer, de sensibiliser les citoyens et surtout d'éduquer les jeunes générations, d'impliquer les secteurs socio-professionnels (entreprises, agriculteurs...) et de responsabiliser de manière accrue la sphère publique.

Selon l'**enquête d'opinion** réalisée par le CREDOC²², la disparition de la biodiversité apparaît en 3^{ème} position en 2009 dans les sources de préoccupation concernant l'environnement, derrière le réchauffement de la planète, la pollution de l'air. Parmi les priorités accordées aux actions que doit mener l'Etat dans ce

²² A la demande du MEEDDM/Soes, le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) interroge les français, depuis 1994 sur les actions qui doivent être menées en priorité par les pouvoirs publics et les particuliers pour protéger l'environnement.

domaine, « *la sauvegarde des plantes et des animaux* » arrive au 5^{ème} rang en 2009 avec 20%.

En matière d'efforts de **communication**, l'exposition sur la SNB (enjeux, pressions, responsabilité des différents acteurs ...) a été actualisée et diffusée. En accord avec le thème des espèces exotiques envahissantes, fixé en 2009 par la convention sur la diversité biologique pour célébrer la journée mondiale de la biodiversité, une exposition grand public sur ces espèces en France a été réalisée par le MEEDDM et inaugurée le 22 mai 2009, puis mise en prêt. Le rapport d'activité 2008 de la SNB a également été largement diffusé lors de cette journée.

Les deux tomes de "la biodiversité à travers des exemples", réalisés par le CSPNB, ont été réédités suite aux très nombreuses demandes et diffusés gratuitement par le MEEDDM ; ces ouvrages développent des exemples concrets plus ou moins connus qui témoignent de l'omniprésence au quotidien de la biodiversité. Une nouvelle version de la plaquette de présentation de la SNB a également été largement diffusée dans le cadre de manifestations diverses.

Pour ce qui concerne l'information dématérialisée, la rubrique consacrée à la SNB sur le site Internet du ministère a été enrichie et consolidée dans le cadre de la refonte et la cohérence générale du site compte tenu de l'étendue des missions du MEEDDM. Enfin, pour clore « *2009, l'année du Gorille* » et ouvrir sur « *2010, année internationale de la biodiversité* », la journée nationale du gorille a été célébrée, à la Grande Galerie du MNHN, afin de sensibiliser le public aux enjeux de la conservation de cette espèce et de récolter des fonds pour sa préservation.

Madame Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a présenté, au Conseil des ministres du 4 novembre 2009, une communication sur le plan d'action national biodiversité pour 2010. La préparation de l'année a commencé, avec la mise en place d'un site Internet dédié. De nombreuses actions sont prévues, notamment l'organisation de la Conférence française pour la biodiversité du 10 au 12 mai 2010 à Chamonix, sur le thème « Quelle gouvernance pour réussir ensemble ? »

En cette année de la biodiversité, afin de savoir quelle appréhension avait le public de la biodiversité, le baromètre Crédoc/SoeS de suivi de l'opinion publique sur l'environnement a été complété par une série de questions portant spécifiquement sur le sujet (à paraître en juin 2010).

En outre, les parties prenantes des plans d'action de la SNB se sont mobilisées pour **intégrer** la biodiversité dans leur domaine d'activité.

Pour le plan infrastructures de transports, diverses actions de sensibilisation ont été menées par les gestionnaires des grands réseaux. Par exemple, des visites scolaires sont régulièrement organisées sur des sites écologiques par la société Escota. De nouveaux ouvrages du Réseau Scientifique et Technique sont à paraître dans les prochains mois, tels que : le guide méthodologique sur les "*infrastructures routières et les zones humides*", un recueil de 49 fiches techniques "*espèces-habitats*", un guide technique sur la "*prise en compte des milieux naturels en phase chantier*", un guide méthodologique pour la "*requalification environnementale du réseau routier national*", etc.

*Des actions de formation et de sensibilisation vont également être menées pour favoriser la **prise en compte de la biodiversité dans l'activité agricole**. L'objectif 2010 est de construire un module de*

formation sur le thème de la prise en compte de la biodiversité dans les espaces agricoles à destination des agriculteurs et en vue d'un transfert sur plusieurs territoires volontaires associant un public diversifié.

Le **plan d'action tourisme** adopté en avril 2009 a été largement diffusé auprès des 15 réseaux existants (Ancovar, Accor, Fédération des PNR...). Il vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs du tourisme (professionnels privés et publics, touristes) aux enjeux de la biodiversité. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de ce plan, de bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité ont été identifiées en 2009 grâce à l'apport du comité de suivi du plan (bureau des destinations touristiques de la DGCIS, Accor, UICN, Conseil national des villes et villages fleuris, le cabinet-conseil François tourisme consultants, Atout France ...). Elles seront exploitées par la DGCIS en vue de la réalisation d'un document de sensibilisation et d'aide à l'action pour les professionnels du tourisme.

Ce plan d'action pourrait être présenté à l'international lors du lancement du groupe de travail « partenariat des Nations Unies » (ex Task force sur le tourisme durable) en mai 2010. La fédération nationale des CAUE, appuyée par le Conseil national des villes et villages fleuris publiera en octobre 2010 un guide « Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables ». Par ailleurs, un groupe de travail sur la sensibilisation à la biodiversité des voyageurs nationaux et internationaux à leur arrivée dans les territoires de l'Outre-mer français sera lancé en mars 2010 par le MEEDDM et le ministère chargé de l'Outre-mer. Dans ce cadre, la réalisation d'un « passeport biodiversité », sera finalisé fin 2010.

Au niveau international, l'Italie a fait adopter lors du G8 élargi (G8 + 12) d'avril 2009 la « **Charte de Syracuse** », qui ouvre des pistes de réflexion pour des objectifs mondiaux sur l'après 2010. La présidence suédoise a organisé en septembre 2009 une conférence ministérielle afin de recueillir les attentes politiques des Etats membres sur le contour de ces objectifs mondiaux. C'est sur la base de ces réflexions, synthétisées dans des Conclusions de la Présidence consensuelles, qu'elle a élaboré les Conclusions du Conseil adoptées au Conseil Environnement du 22 décembre 2009.

Un accord cadre a été signé entre la France et l'UICN International pour la période 2009-2012. Il permettra d'appuyer la mise en œuvre des stratégies françaises en matière de conservation de la biodiversité et de promouvoir la gestion durable de la biodiversité dans les pays du Sud, en particulier en Afrique centrale, en Méditerranée et dans les îles de l'Outre-mer selon trois axes principaux :

- la mise en place d'outils de gestion des écosystèmes et de la biodiversité ;
- l'extension et la diffusion de la connaissance et des savoir-faire de la conservation ;
- le renforcement de la gouvernance internationale en matière de conservation de la biodiversité.

Les montants financiers engagés par la France dans ce contexte sont de l'ordre de 4,6 millions d'euros, hors personnel d'assistance technique (5 agents) sur la période 2009-2012.

Zoom 4 : La Plate-forme IPBES

A l'international, la mise en place d'une plate-forme d'expertise sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES : International Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) se poursuit. L'IPBES, à l'instar du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC), mobiliserait des scientifiques d'envergure internationale et spécialistes de la biodiversité et des services écosystémiques de tous les pays.

Après la conférence de Kuala Lumpur en novembre 2008, une réunion de consultation s'est tenue en octobre 2009, au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi et a abouti aux résultats suivants :

- la majorité des États privilégie maintenant la création d'un nouveau mécanisme qui servirait d'interface entre les sciences et les politiques ;
- les produits de cette plate-forme seraient des rapports globaux et régionaux sur l'état de la biodiversité, ses évolutions et les conséquences économiques et sociales de son érosion. L'IPBES pourrait ainsi fournir des scénarios aux dirigeants leur permettant de réagir efficacement face à la crise ;
- l'implication des scientifiques du Sud au sein de l'IPBES permettrait aux pays en voie de développement, très dépendants de l'état de la biodiversité, de défendre au mieux leurs intérêts.

Une troisième réunion, à caractère décisionnel est prévue en juin 2010. Les résultats de cette dernière réunion, devraient être portés à l'Assemblée Générale des Nations Unies fin 2010 et discutés lors de la session spéciale consacrée à la biodiversité.

4.2 Valoriser

Reconnaître le vivant à sa juste valeur est l'un des quatre axes stratégiques de la SNB. Sur ce sujet, qui inclut non seulement les valeurs économiques de la biodiversité, mais aussi les valeurs sociales et culturelles, l'année 2009 se caractérise par une montée en puissance des travaux sur l'économie de la biodiversité et les services écosystémiques.

Le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) a réalisé un état de l'art sur l'évaluation économique de ces actifs²³ et a proposé de premières valeurs de référence pouvant être utilisées notamment dans les études socioéconomiques relatives aux projets d'infrastructure. Le CAS a pris un certain nombre d'options méthodologiques visant à réduire la complexité du problème, il a, en particulier, centré ses efforts d'évaluation sur la biodiversité dite « ordinaire », par opposition à la biodiversité dite « remarquable » (cf. schéma et texte en annexe).

En matière **d'infrastructures de transports**, le Réseau Scientifique et Technique poursuit ses travaux méthodologiques. Parmi les ouvrages parus en 2009 figurent notamment la contribution du Setra au rapport du CAS et la note d'information n°88 sur les *"éléments de coût des mesures d'insertion environnementales"* (Setra, janvier 2009).

Le rapport interministériel « Evaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France », met en évidence que des signes de modification de la biodiversité attribuables aux changements graduels induits par le changement climatique sont d'ores et déjà observés (cf. un extrait du résumé exécutif de la partie biodiversité de ce rapport en annexe).

Ce travail se poursuivra en 2010 par la préparation d'un rapport national sur les mesures d'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, l'IFRECOR a lancé une étude sur l'évaluation socio-économique des massifs coralliens dont la restitution est prévue fin 2010.

Les études produites dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité concernent principalement des thématiques émergentes et stratégiques pour lesquelles il est nécessaire d'anticiper. En particulier, les conséquences des changements climatiques sur la biodiversité et les liens entre services écosystémiques, biodiversité et évaluation économique sont des thèmes majeurs de travail. L'étude exploratoire pour une évaluation des services rendus par les écosystèmes en France intitulée **« le Millennium Ecosystem Assessment appliqué à la France »** a construit une typologie des services écosystémiques français et a proposé une méthode pour leur évaluation qualitative et quantitative (zoom 5).

²³ Le rapport du Centre d'analyse stratégique « Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes » a été publié en avril 2009.

Zoom 5 : Le MEA France

La direction de l'eau et de la biodiversité du MEEDDM a lancé en septembre 2008 une démarche d'évaluation nationale de l'état des écosystèmes en France et des services qu'ils rendent, en s'appuyant sur le cadre conceptuel du Millennium Ecosystem Assessment (MEA).

Deux questions suivantes servent de fils conducteurs dans l'approche proposée pour un MEA français :

Dans quelle mesure et sous quelles formes les écosystèmes rendent-ils des services ? Par l'intermédiaire de quelles fonctions écologiques ?

De quelle manière les usages sociaux informent-ils et régulent-ils l'utilisation par l'homme des services écosystémiques ?

Cette étude exploratoire est terminée et sera diffusée en 2010. Elle propose une typologie des écosystèmes terrestres, marins et aquatiques ainsi qu'une description et une quantification des services rendus par les écosystèmes. La méthodologie utilisée a permis d'identifier et de décrire 6 types d'écosystèmes terrestres, 4 types d'écosystèmes d'eau douce continentale et 4 types d'écosystèmes marins.

43 services écosystémiques ont été retenus pour l'évaluation du territoire français, répartis dans 3 registres : 1) les services d'approvisionnement (production de biens consommés par l'être humain), 2) les services de régulation (processus de canalisation de certains phénomènes naturels et qui ont un impact positif sur le bien-être humain) et 3) les services à caractère social (bénéfices immatériels que l'être humain tire de la nature). Elle donnera lieu à une étude complémentaire sur l'évaluation des services écosystémiques.

Une étude « **Évaluation économique de la biodiversité** »²⁴ publiée par le **Cemagref**, vise à mettre à la portée de gestionnaires forestiers, un état des connaissances, des pratiques et des méthodes les plus adaptées afin de les aider à réaliser ou faire réaliser des études d'évaluation sur la biodiversité forestière.

Concernant **les dépenses en faveur de la protection de la biodiversité**, les derniers chiffres présentés par le Service de l'observation et des statistiques du MEEDDM montrent que les dépenses pour la biodiversité et les paysages ont augmenté de 8% en 2008 et s'élèvent à 1,7 milliards (figure 25). Ces financements proviennent des collectivités locales (51%), de l'Etat et ses établissements publics (21%, y compris les agences de l'eau) et des entreprises (20%) (figure 26).

²⁴ Guide EBF : Brahic E., J.P. Terreaux, 2009, Estimation économique de la valeur de la biodiversité en forêt tempérée – Guide méthodologique, Cemagref, Bordeaux, 370 p

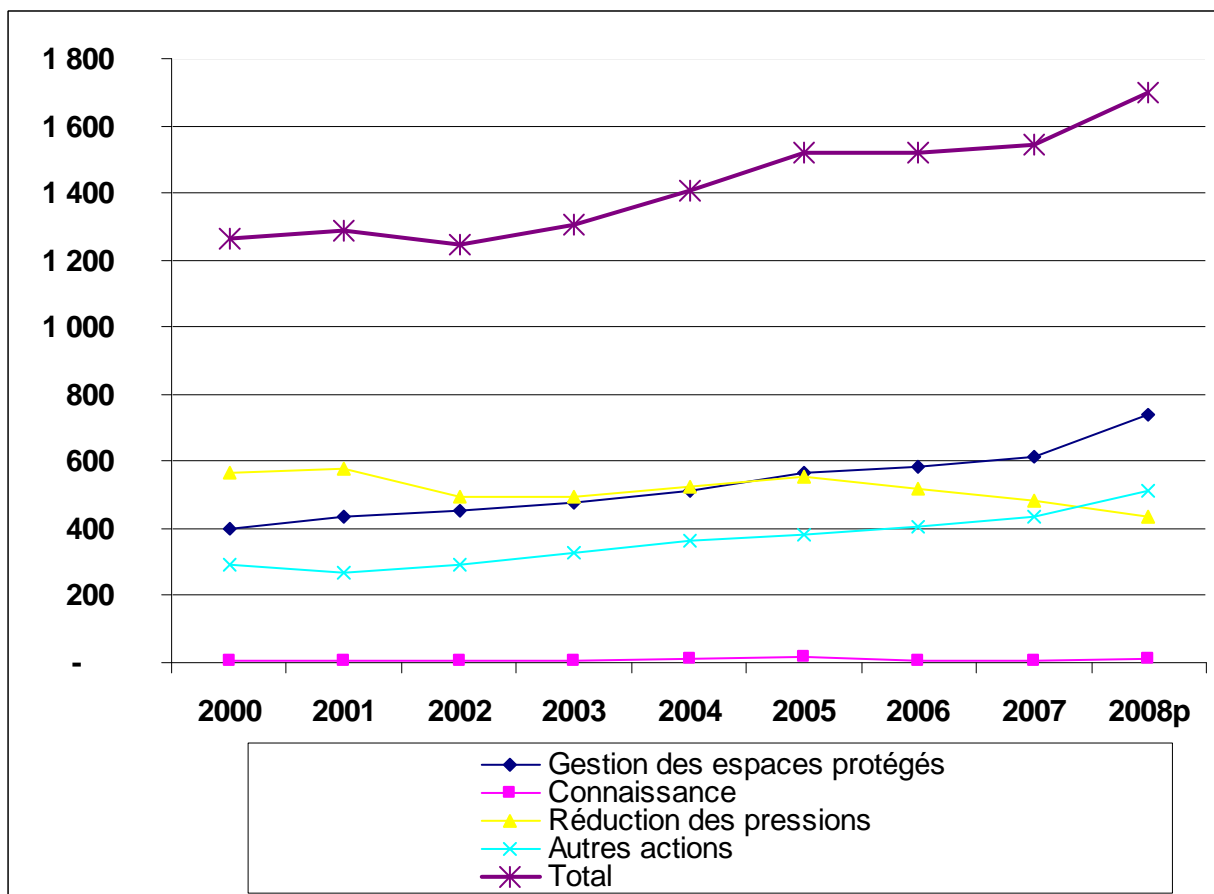


Figure 25 : Les différentes composantes des dépenses pour la biodiversité de 2000 à 2008 (données provisoires) – Source : SOeS

Les financeurs de la protection de la biodiversité et des paysages en 2008

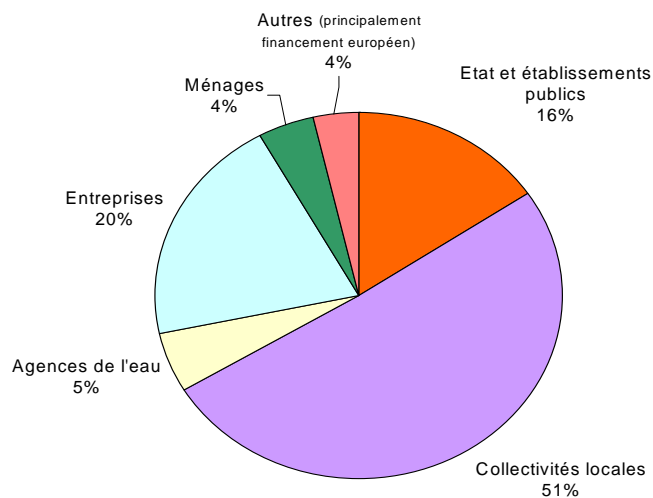


Figure 26 : Les financeurs de la biodiversité et des paysages en 2008 Source : SOeS, données provisoires

4.3 Intégrer

Une des difficultés majeures rencontrées par les stratégies de la biodiversité qu'elles soient régionales, nationale, ou européenne est d'intégrer les principes et les objectifs qui lui sont liés, lors de la définition et de la conception des autres politiques.

En 2009, la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement en matière de biodiversité a été initiée dans les plans d'action de la SNB. On peut souligner à titre d'exemples, la conciliation des objectifs économiques et écologiques pour la forêt, la certification environnementale pour l'agriculture, la prise en compte de la trame verte et bleue dans les projets d'infrastructures de transports terrestres, les écoquartiers, écocités et « SCOT Grenelle » dans le domaine de l'urbanisme. Par ailleurs, les collectivités locales multiplient les initiatives en la matière (zoom 6).

En 2010, la première réunion du Comité national en formation plénière du Plan d'action Outre-mer de la SNB aura lieu.

Pour l'Outre-mer, une étude spécifique sera lancée en 2010 par le bureau régional européen de l'UICN. Elle portera sur la mise en œuvre des stratégies nationales pour la biodiversité dans les collectivités de l'Outre-mer européen et évaluera donc les plans locaux. Elle a pour finalité d'aboutir à de nouvelles recommandations, visant à tenir les engagements auprès de la CDB.

Zoom 6 : Les Stratégies Régionales pour la Biodiversité

Jusqu'à présent, les départements ministériels, dans leur déclinaison de la SNB, se sont essentiellement concentrés sur les volets sectoriels et sur deux priorités géographiques, la mer et l'Outre-mer, (ce dernier plan étant décliné en plans locaux). Parallèlement, nombre de collectivités, à leur initiative, mettent en œuvre des politiques territoriales en faveur de la biodiversité (certaines faisant explicitement référence à la SNB) ou y réfléchissent.

Pour la prise en compte de la SNB au niveau territorial, 2009 est une année charnière. L'Etat s'est fixé comme objectif « *l'élaboration, y compris Outre-mer, de stratégies régionales et locales cohérentes dans le respect des compétences des collectivités territoriales et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés* » (article 23 de la loi dite « Grenelle 1 »).

L'étude que le Comité français de l'UICN pilote, dans le cadre de son groupe de travail « Collectivités et biodiversité » et qui devrait aboutir au second semestre 2010, permettra de disposer d'un bon état des lieux des stratégies régionales pour la biodiversité élaborées ou en cours. Cette étude fait suite à celle conduite en 2008-2009, sur les compétences et les actions des collectivités en matière de biodiversité.

En 2010, l'Etat va appuyer, parallèlement à la révision de la SNB, l'élaboration de stratégies régionales pour la biodiversité. Il s'agira de favoriser les échanges et d'enrichir les réflexions par un processus de co-construction souple des stratégies sans bloquer les initiatives en cours. L'objectif est d'assurer une meilleure cohérence et articulation des politiques aux différents échelons territoriaux auxquels se prennent les décisions ; l'un des points forts sera le partage des enjeux, avec l'identification des priorités nationales, leur adaptation au niveau régional et la complémentarité entre les différentes échelles.

Le rapport d'évaluation des chartes forestières de territoires, publié par la FNCOFOR, évalue la prise en compte de la multifonctionnalité des forêts au travers de ces démarches de territoire. Un colloque conjoint FNE-FNCOFOR pour intégrer la

biodiversité dans la gestion des forêts communales a été organisé fin 2009 pour étudier les pistes concrètes d'actions dans ce champ.

*La biodiversité est l'une des thématiques retenue dans le dispositif de **certification environnementale des exploitations agricoles**. Un travail va être engagé en 2010 pour sensibiliser les agriculteurs au dispositif de certification environnementale et identifier des profils d'exploitations de niveau 3.*

En matière **d'infrastructures de transports**, un cadre de requalification environnementale a été préparé en 2009 pour le Réseau Routier National existant et sera diffusé prochainement. Celui-ci devrait permettre de mieux prendre en compte les différents enjeux environnementaux, en particulier ceux de la biodiversité, dans les politiques de modernisation et d'entretien de ce réseau. Dans ce cadre, il est également prévu d'engager à partir de 2010 des diagnostics environnementaux dans les secteurs où une programmation financière a été définie. Pour les projets les plus avancés, il pourra être mis en œuvre des dispositifs de suivi-bilan des mesures appropriées et/ou de restauration des habitats et des continuités écologiques, de préservation et/ou de non perturbation des espèces.

Par ailleurs, Voies Navigables de France a développé des indicateurs pour améliorer le suivi des performances environnementales de son réseau, en particulier en matière de biodiversité (passes à poisson réalisées, quantités de produits phytosanitaires utilisées, etc). Cet organisme a également mis en place en 2008-2009 un observatoire de l'environnement dans le cadre du projet de canal Seine Nord Europe, qui participera à la fois à l'établissement de l'état initial avant travaux et, le moment venu après travaux, au suivi des mesures de préservation de la biodiversité.

En matière **d'urbanisme**, le plan ville durable, émanation du Grenelle de l'environnement, donne toute sa place à la biodiversité ; le volet biodiversité de ce plan est inscrit dans le plan d'action urbanisme de la SNB. Visant à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville, ce plan comprend 4 volets : l'appel à projets « EcoQuartier », la démarche « EcoCité », le plan « Restaurer et valoriser la Nature en Ville », les appels à projets « Transports en commun en site propre ». En 2009, 13 EcoCités ont été retenues, 160 Ecoquartiers ont été sélectionnés et un palmarès a été réalisé sur diverses thématiques, dont l'eau et la biodiversité. L'élaboration collective du plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » a été initiée (zoom 7).

Zoom 7 : Le plan « restaurer et valoriser la nature en ville »

Ce plan fait suite à l'engagement 76 du Grenelle de l'environnement, traduit dans l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009. Il s'intéresse autant à la grande ville qu'au bourg et a pour vocation de répondre à quatre défis majeurs : améliorer la qualité de vie et le lien social, faire de la nature en ville un moyen d'adaptation au changement climatique, préserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes, promouvoir la production et la consommation durables.

Il sera composé d'actions concrètes portées, dans le cadre de partenariats, par tous les acteurs de la ville : entreprises, associations, chercheurs, collectivités locales et Etat.

Sa préparation mobilise tous les acteurs de la ville. Les deux premières phases, conférence de lancement de la démarche et recueil des propositions d'actions via notamment quatre ateliers thématiques, se sont déroulées entre juin et décembre 2009. Les deux dernières phases du processus d'élaboration du plan « Nature en ville », à savoir la conférence de restitution des travaux des ateliers et la co-production du plan par un groupe de travail dont la composition sera proche de celle des 5 collègues du Grenelle de l'environnement, se dérouleront au premier semestre 2010.

Les actions seront arrêtées en 2010 et participeront au décloisonnement des approches et au renforcement des coopérations entre concepteurs, gestionnaires, scientifiques et habitants, à la connaissance de la biodiversité, à l'intégration du vivant et des services écologiques dans la conception et la gestion de la ville, à la consolidation des espaces naturels et agricoles, à la création de trames vertes et bleues urbaines ainsi qu'à l'économie de la nature en ville.

4.4 Connaître

Les mécanismes régissant la biodiversité sont insuffisamment connus et l'amélioration de leur connaissance permettra une meilleure conservation de la biodiversité.

Dans le domaine de la **recherche**, les actions menées en 2009 concernent non seulement le plan d'action du même nom, mais aussi tous les autres plans. De nombreux **appels à projets de recherche** sont financés, parmi lesquels figurent en 2009 celui de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (appel à projets « blanc » destiné à tester ou de conforter des projets originaux et à préparer les équipes à la mise en place de projets de plus grande envergure) et celui de l'ANR (6^{ème} extinction).

Parmi les **publications** issues de travaux de recherche, un ouvrage sur la « **Gestion durable des sols** » est paru en 2009 aux éditions Quae. Il synthétise les premiers résultats obtenus par le programme de recherche intitulé Gessol, mis en place par le MEEDDM depuis 1998. Il fournit de nouvelles connaissances sur les différents types de dégradation des sols : érosion, tassement, contamination, perte de matière organique et de biodiversité. Il propose des méthodes alternatives de gestion des sols destinées à préserver durablement leurs fonctions environnementales.

L'ouvrage sur les invasions biologiques issu du programme homonyme financé par le MEEDDM paraîtra en 2010.

Le réseau mixte technologique AFORCE²⁵, dédié à la question de l'adaptation des forêts au changement climatique, a lancé ses travaux à l'occasion d'un **colloque** tenu en 2009.

Un certain nombre **d'études scientifiques**, avec un débouché appliqué ont été terminées en 2009. L'étude sur la biodiversité des forêts alluviales de Champagne-Ardenne conduite par le FCBA, s'est intéressée à l'influence de l'usage et de l'âge des peupleraies sur les communautés à caractère intermédiaire forêt-prairie. Elle apporte un éclairage nouveau sur la biodiversité en peupleraie. Une étude est menée par l'INRA et le Cemagref sur l'influence de la composition et de la structure des masses forestières sur la biodiversité.

L'ensemble de ces études vient enrichir notre connaissance de la biodiversité et des différentes pressions qui influencent son évolution présente et future. **Les programmes de recherche** sont des instruments structurants pour inciter la communauté des chercheurs à travailler sur ces sujets.

En 2010, le nouvel appel d'offres « Biodiversité et gestion forestière » permettra de retenir de nouvelles études dans ce champ de connaissance.

²⁵ AFORCE est un réseau multipartenaire : il regroupe les acteurs de la recherche, du développement, de la gestion, de l'enseignement et de la formation. Il a pour objectif de coordonner les actions visant à adapter les forêts au changement climatique, pour fournir aux gestionnaires des outils d'aide à la décision.

Améliorer les recherches sur la biodiversité nécessite par ailleurs de renforcer les réseaux de collaboration entre chercheurs. C'est un des rôles de la FRB. Cette dernière a conduit pour ce faire en 2009 un exercice de prospective stratégique²⁶ et a lancé un travail de recensement des experts et laboratoires français travaillant sur des questions de biodiversité. Le réseau EraNet Biodiversa a par ailleurs cartographié les recherches existantes en Europe sur la biodiversité et a lancé un nouvel appel à projet (zoom 8).

Zoom 8 : Era-net BIODIVERSA

L'Era-net BIODIVERSA est un réseau européen de coordination de la recherche sur les questions de biodiversité réunissant 16 Etats et 19 agences de financement. Il est coordonné par la fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB, ex IFB), en lien avec l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millennium Ecosystem Assessment). En France, le MEEDDM et l'ANR sont présents dans le collectif de partenaires avec l'INRA et la FRB. BIODIVERSA a lancé en 2008, un appel à projet financé par 12 états membres et portant sur trois thèmes :

1. la dynamique de la biodiversité et changement global ;
2. le fonctionnement des écosystèmes ;
3. les services rendus sur les écosystèmes.

Après évaluation, 12 projets faisant intervenir 9 Etats ont été sélectionnés pour 14,2 millions d'euros. Neuf des 12 projets ont des participants français, 4 sont coordonnés par des laboratoires français.

Les propositions ont été peu nombreuses dans le domaine des services écosystémiques. Ainsi, vu l'importance du thème pour la construction de nouvelles politiques publiques, un appel d'offres spécifique devrait être lancé à l'automne 2010. On peut espérer progresser vers une mise en réseau plus intense des financements de la recherche sur la biodiversité au niveau européen.

Dans cet objectif, un projet BiodivERSa2 a été présenté par la FRB pour prolonger cet ERANET qui arrive à son terme en 2010. Ce projet prévoit une consolidation du dispositif, par un recrutement de nouvelles agences, donc de nouveaux pays, par une couverture plus complète des communautés scientifiques concernées par la biodiversité et par un ciblage sur les questions émergentes et sensibles.

La collaboration entre les recherches française et brésilienne s'est par ailleurs concrétisée par la réunion du **Conseil binational du centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne** qui s'est tenue les 3 et 4 septembre 2009 à Brasilia. Ce conseil a d'ores et déjà décidé de lancer un appel à projets de recherche sur les différents thèmes proposés par le Conseil scientifique. Les universités et organismes de recherche français et brésiliens y renforceront leur coopération, notamment celles entre les régions frontalières.

²⁶ www.fondationbiodiversite.fr/.../FRB_Resume_prospective_scientifique.pdf

Zoom 9 : la création d'un Grand Observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique Sud (GOPS).

Dans le cadre des 2^{èmes} Assises de la recherche française dans le Pacifique et du 11^{ème} Inter-congrès des Sciences du Pacifique²⁷ (Tahiti, mars 2009), la création d'un Grand Observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique Sud (GOPS) a été annoncée en présence des présidents et directeurs généraux des 10 établissements partenaires²⁸.

Ce projet est le fruit de nombreux échanges entre différents organismes de recherche et d'universités qui conduisent des activités scientifiques très diversifiées. Après le Grenelle de l'Environnement, il a semblé opportun et cohérent de les mutualiser au sein d'un dispositif conjoint afin de les renforcer et d'en assurer une meilleure lisibilité. La mise en place d'un tel observatoire scientifique vise à conforter la position française dans une région qui constitue l'un des plus grands réservoirs de la biodiversité de la planète.

L'objectif de cette collaboration est de créer un système fédérateur d'observation et d'expérimentation au service de la recherche, de la formation, de la valorisation et de l'expertise, fondé sur l'observation et le suivi à long terme des écosystèmes et de la biodiversité, affectés par les changements environnementaux planétaires et les pressions anthropiques régionales et locales.

Malgré des connaissances de plus en plus étendues concernant la biodiversité en France, les lacunes sont encore nombreuses et il est nécessaire notamment de compléter nos connaissances naturalistes afin d'alimenter les politiques publiques. Pour cela, des actions de fonds se construisent dans la durée, tels que l'inventaire des ZNIEFF, l'inventaire du patrimoine géologique et des projets plus ponctuels pour certains groupes taxonomiques les accompagnent.

Fin 2009, 7 régions métropolitaines et 2 en Outre-mer, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon étaient couvertes par un inventaire **ZNIEFF terre de 2^{ème} génération**. La procédure de validation des ZNIEFF a été améliorée ; le nouveau logiciel de saisie en ligne sera disponible en 2010 et permettra d'accélérer et de fluidifier la procédure de validation et de publication des ZNIEFF. La méthodologie propre au milieu marin a été développée et diffusée aux services déconcentrés²⁹. Les inventaires des ZNIEFF terrestres de 2^{ème} génération et des ZNIEFF marines se poursuivront jusqu'en 2012.

²⁷ http://www.psi2009.pf/spip.php?rubrique_home=15

²⁸ Sont membres fondateurs du GOPS : [l'Institut de la Recherche pour le Développement](#), [l'Université Pierre et Marie Curie](#), [l'Université de Nouvelle-Calédonie](#), l'Université de la Polynésie française, [l'Université de Perpignan](#), [l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer](#), [l'Ecole Pratique des Hautes Etudes](#), [le CNRS](#), [l'Institut National des Sciences de l'Univers](#) et Institut National de l'Ecologie et de l'Environnement, [le Muséum National d'Histoire Naturelle](#), l'Institut Agronomique Calédonien. Cet observatoire a vocation à s'ouvrir à la coopération régionale, notamment avec les universités telles que l'USP (University of the South Pacific) et celle de Papouasie-Nouvelle-Guinée

²⁹ circulaire aux préfets du 13/10/09

Deux projets structurants conçus en 2009 seront lancés en 2010 :

- **la Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité remarquable (Carnet-B)** concernant les habitats et des espèces protégés et menacés : ce projet associe la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et la Direction des Infrastructures de Transport. L'objectif est d'améliorer le partage des données collectées dans le cadre des projets routiers (études environnementales et études d'impact) et d'anticiper la prise en compte de la biodiversité, lors de grands projets d'infrastructures de transport, par la réalisation de cartes régulièrement actualisées. Réalisées dans le cadre du SINP, les données collectées et structurées viendront alimenter les bases de données naturalistes nationales. Ce projet permet par ailleurs d'organiser la participation financière de plusieurs gestionnaires des grandes infrastructures qui souhaitent contribuer à la mise à disposition des données d'inventaires.
- **les « Atlas de la Biodiversité dans les Communes » (ABC)** : ce projet vise d'une part à sensibiliser les élus, la population et les acteurs socio-économiques aux enjeux de biodiversité et d'autre part, à compléter les connaissances naturalistes disponibles à l'échelle locale. Il s'appuie sur le renseignement, pour chaque commune, de son profil de biodiversité communale. Ce document rassemble, de manière synthétique, les connaissances disponibles sur la biodiversité et pertinentes pour l'action. Il sera présenté à la commune par une petite équipe pluridisciplinaire, animée par les Directions Régionales en charge de l'environnement. Des inventaires complémentaires seront proposés afin de combler les lacunes en matière de connaissances naturalistes.

En 2010, le projet Carnet-B sera expérimenté dans deux régions, sur le volet faune. Par ailleurs, une méthode sera étudiée pour le volet flore. Concernant la cartographie des habitats naturels et semi-naturels, la méthodologie devrait être disponible pour mi-2010, et sera ensuite mise en œuvre. L'Etat s'engage à accompagner dans le cadre du projet Atlas de la Biodiversité dans les Communes, 1000 communes sur 3 ans. Ce sont donc environ 260 communes qui seront concernées en 2010.

Les observatoires et les systèmes d'information :

Le travail de conception de l'**Observatoire national de la biodiversité (ONB)**, prévu à l'article 25 de la loi dite "Grenelle 1", a débuté à l'automne 2009. Cet observatoire a vocation à choisir et renseigner des indicateurs éclairant la société sur les enjeux liés à la biodiversité en lien avec l'ensemble de l'activité nationale (politiques publiques et privées, comportements sociétaux). Il contribuera à la structuration en amont de la compréhension (recherche), formalisation (protocoles), collecte (inventaires), organisation (SINP) et explicitation (descripteurs) de la connaissance sur la biodiversité. L'ONB sera officiellement lancé au printemps 2010.

Ce travail a été l'occasion d'une réflexion de fond sur l'**évolution du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)**, à partir de l'état des lieux réalisé sur les 3 années de développement progressif. Un audit rendu en mai 2010 sur la mise en œuvre de la circulaire de 2007 instituant le SINP, pour le volet terre,

permettra de mettre en évidence les réorganisations à prévoir (zoom 10). L'organisation générale rénovée sera présentée lors du lancement de l'ONB.

Le volet "Mer" du SINP a connu une très forte activité et a investi l'Outre-mer. 2010 devrait être l'occasion d'un travail spécifique sur ce thème particulier. La consultation du site d'information NatureFrance a doublé en 2009 par rapport à 2008 ; le site s'est notamment enrichi d'informations sur le volet mer du SINP et d'informations sur certaines démarches régionales. Le portail toutsurlenvironnement.fr a été ouvert avec un volet sur la nature, la biodiversité et les paysages.

En 2009 s'est déroulée parallèlement la préfiguration d'un **observatoire de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles**. Cette action phare du plan d'action agriculture vise à mettre en place un outil de suivi de l'état de la diversité du vivant en milieu rural et de son évolution. Ce suivi est fondamental pour quantifier l'impact global des pratiques sur la biodiversité agricole et pour accompagner les agriculteurs vers l'adoption de pratiques durables. Le MNHN a défini en 2009 un jeu d'indicateurs simples et robustes sur lequel s'appuiera l'observatoire national de la biodiversité en milieu agricole. Une phase de test est aujourd'hui engagée sur plusieurs territoires (grandes cultures, polyculture, élevage, viticulture) en vue d'estimer la qualité des protocoles d'observation et de récolter les avis des observateurs volontaires sur la faisabilité de ces méthodes. La finalité de l'année 2010 sera la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de cet observatoire de la biodiversité en milieu agricole, qui s'intègre dans les objectifs de l'observatoire national de la biodiversité.

Zoom 10 : L'Audit SINP

Le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), installé officiellement en 2006, a fait l'objet d'une mise en place inégale dans les régions. Afin de définir les actions prioritaires à mener pour le rendre opérationnel sur l'ensemble du territoire, le MEEDDM a confié au laboratoire TETIS du CEMAGREF, une synthèse sur l'état d'avancement du volet terrestre du SINP. A ce titre, toutes les régions et cinq établissements publics ont été interviewés selon une grille d'entretien définie au préalable.

Les intérêts nationaux et régionaux du SINP sont largement admis. Les externalités positives les plus mentionnées sont : la mise en réseau des producteurs de données, l'accès à des outils de saisie et de diffusion et l'accès aux référentiels géographiques. Trois niveaux d'avancement, déterminés par le nombre d'actions mises en place dans le cadre du SINP, ont pu être observés dans les régions rencontrées.

Les difficultés exprimées pour la mise en place du SINP sont relativement unanimes : manque de portage et de lisibilité, manque de moyens humains et difficultés techniques liées à l'utilisation de l'outil d'inventaire des dispositifs de collecte de données naturalistes. La mise en réseau des acteurs naturalistes et l'implication des Conseils Régionaux apparaissent également comme facteurs déterminants pour la mise en place des SINP régionaux. Les premières actions de soutien attendues sont : (1) la clarification des modalités et finalités du SINP, (2) la circulation de l'information concernant le SINP, (3) la définition d'un cadre juridique d'échange des données naturalistes, (4) la mise à disposition d'outils tels que les référentiels taxonomiques et habitats.

Sur la base de cet audit, le MEEDDM a engagé une évolution de l'organisation du SINP et lancé des chantiers pour répondre aux principales faiblesses identifiées, avec un objectif de finalisation fin 2010.

Conclusion

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) entendait répondre à l'objectif central, énoncé par l'Union européenne, de stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010. Les avis convergent maintenant, au niveau national, européen et international, sur le fait que cet objectif ne sera pas atteint.

Cette stratégie nationale n'en constitue pas moins un instrument majeur de la mobilisation en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité, en métropole ou en Outre-mer, ainsi que dans les espaces marins sous souveraineté nationale. Elle contribue à favoriser le développement, la lisibilité et le suivi des actions publiques, privées, associatives et territoriales.

Lors du Grenelle de l'environnement, les modalités de renforcement de la cohérence de l'action publique en matière de biodiversité ont été longuement débattues. Deux axes de travail sont à l'étude : d'une part, l'organisation française en matière d'expertise sur la biodiversité, d'autre part, la structuration des établissements publics agissant dans le champ de l'environnement. La loi dite « Grenelle 1 » prévoit le renforcement du rôle de la SNB pour stopper la perte de la biodiversité. Elle encourage également l'élaboration, y compris Outre-mer, de stratégies régionales et locales pour la biodiversité cohérentes, dans le respect des compétences des collectivités territoriales et des actions déjà existantes (on peut noter par exemple les plans d'action biodiversité déjà existants dans les départements et collectivités ultramarins) et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Dans ce cadre national, la révision de la SNB sera lancée en 2010 selon un mode de gouvernance concertée inspiré du Grenelle de l'Environnement. Parallèlement, la création de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), à partir du SINP rénové, permettra un suivi pertinent mais non exclusif, de la mise en place et des effets de la SNB. La révision de la stratégie n'interférera pas avec le déroulement des plans d'action qui se poursuivront en 2010. Le MEEDDM a confié conjointement aux missions d'inspection des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie une évaluation de la SNB sur la période 2004-2009, qui sera disponible en juin 2010. Leurs premières conclusions aideront à la définition des orientations et des objectifs de la SNB pour la période post-2010.

Par ailleurs, la France a répondu présente à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies qui a décrété **2010 « Année internationale de la biodiversité »**. L'objectif est de sensibiliser, dans la durée, les citoyens du monde entier aux enjeux de la préservation de la diversité du vivant. La communauté internationale est, en effet, convaincue que tous les acteurs doivent s'impliquer, y compris le grand public.

Le MEEDDM lance dès le début 2010 tout un **dispositif de sensibilisation des Français** : un portail Internet dédié www.biodiversite2010.fr, la diffusion de programmes courts sur les chaînes de France Télévision (les « Héros de la biodiversité »), un Quiz de la biodiversité sur TF1.fr début mars 2010, des manifestations locales et nationales labellisées partout en France

2010 sera donc l'occasion de repenser les politiques publiques et privées de biodiversité. Le ministère va mobiliser l'ensemble de ses partenaires en organisant la [Conférence française pour la biodiversité](#) du 10 au 12 mai 2010 à Chamonix-Mont-Blanc, sur le thème « *Quelle gouvernance pour réussir ensemble ?* ». Le MEEDDM et ses partenaires ont décidé de faire de cet évènement un moment de réflexion collective pour préparer l'avenir. Ils ont défini un angle d'approche original prenant appui sur deux pistes de lecture complémentaires : la gouvernance comme enjeu d'une part, les pressions qui pèsent sur la biodiversité comme points d'entrée d'autre part. Les idées produites lors de la Conférence alimenteront la réflexion sur la révision de la Stratégie. À l'issue de la conférence, sera officiellement lancé le processus de révision de la Stratégie nationale pour la biodiversité qui aboutira mi 2011.

Annexes

Sigles et Acronymes :

AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ABS	Access and Benefit Sharing
AEE	Agence Européenne de l'Environnement
AEWA	African-Eurasian Waterbird Agreement
AIB	Année Internationale de la Biodiversité
AMP	Aire Marine Protégée
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APA	Accès et Partage des Avantages
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
CBN	Conservatoire Botanique National
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CELRL	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur les espèces migratrices
CNAG	Commission Nationale d'Amélioration Génétique
CNPN	Conseil National de Protection de la Nature
CRGF	Commission Nationale des ressources génétiques forestières
CRPBO	Centre de Recherches par le Bagueage des Populations d'Oiseaux
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ECPGR	European Cooperative Programme for Plant Genetic Resources
EEE	Espèce Exotique Envahissante
FNCOFOR	Fédération Nationale des Communes Forestières
FPNRF	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
FRB	Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité
GEVES	Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences
GIP	Groupement d'Intérêt Public
ICRI	International Coral Reef Initiative
IFREBIOM	Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité Outre-mer
IFRECOR	Initiative Française pour les Récifs Coralliens
INAO	Institut National des Appellations d'Origine
IPBES	International Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
MAE	Mesure Agro-Environnementale
MEA	Millennium Ecosystem Assessment
MEEDDM	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
ONB	Observatoire National de la Biodiversité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
ONZH	Observatoire National des Zones Humides
PAC	Politique Agricole Commune
PCP	Politique Commune des Pêches
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNM	Parc Naturel Marin
PNR	Parc Naturel Régional
PDRH	Programme de Développement Rural Hexagonal
pSIC	Proposition de Site d'Importance Communautaire
RBI	Réserve Biologique Intégrale
SAU	Surface Agricole Utile
SCAP	Stratégie de Création des Aires Protégées
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SEBI	Streamlining European Biodiversity Indexes
SINP	Système d'Information sur la Nature et les Paysages
SRB	Stratégie Régionale pour la Biodiversité
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole
STERF	Suivi Temporel des Rhopalocères de France
STOC	Suivi Temporel des Oiseaux Communs
TAAF	Terres Australes et Antarctiques Françaises
TDENS	Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles
TVB	Trame Verte et Bleue
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VNF	Voies Navigables de France
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZMPV	Zone Maritime Particulièrement Vulnérable
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Indicateurs métropolitains de la SNB

Indicateur générique	Indicateurs pour la métropole	Dernière mise à jour (cf texte, p ...)
Thème 1 : Etat et évolution des composantes de la biodiversité		
Abondance et distribution d'espèces sélectionnées	Evolution de l'abondance des oiseaux communs	RA 2009 (p 34)
	Evolution de l'abondance des papillons	RA 2009 (p 35)
	Evolution de l'abondance des poissons d'eau douce	RA 2009 (p 36)
	Evolution de l'abondance des poissons marins pêchés	-
Statut d'espèces menacées et/ou protégées	Nombre d'espèces dans les listes rouges de l'UICN	RA 2009 (p 32)
	Etat de conservation des espèces concernées par Natura 2000, directive habitats	RA 2007 (p 26)
Surface de biomes, écosystèmes, et habitats sélectionnés	Evolution de l'aire occupée par les principaux types d'occupation du sol	RA 2008 (p 6)
	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	RA 2007 (p 8)
	Dominance, dans le paysage, des milieux peu artificialisés	-
Diversité génétique	Nombre de races animales et de variétés végétales	RA 2009 (races animales : p. 52)
Aires protégées	Surface en aires protégées : globale et par type d'aire protégée	RA 2008 (p 13)
	Surface des sites Natura 2000 (directive oiseaux et directive habitats), suffisance de ces propositions	RA 2009 (pp 18, 22)
Thème 2 : Menaces et pressions		
Dépôts d'azote et polluants	Evolution de la teneur en polluants dans les eaux	RA 2009 (pp 13, 14)
Perte de milieux naturels	Surface artificialisée annuellement	RA 2008 (p 7)
Invasions biologiques	Nombre de plans de gestion	RA 2009 (p 43)
Thème 3 : Qualité et fonctionnement des écosystèmes		
Connectivité et fragmentation des écosystèmes	Evolution de la diversité des types d'occupation du sol peu artificialisée au niveau local	-
Qualité des écosystèmes	Proportion des masses d'eau douce en bon état écologique	RA 2009 (p 11)
	Proportion des masses d'eau de transition et marines en bon état écologique	RA 2009 (p 11)
	Indice de déficit foliaire	RA 2009 (p 9)
	Indice trophique marin	-
Thème 4 : Usages durables		
Surface de forêts, de systèmes agricoles, aquacoles et de pêche faisant l'objet d'une gestion durable	Forêts - Surface des forêts présentant des garanties de gestion durable et proportion par rapport à la surface totale boisée	RA 2009 (p 20)
	Systèmes agricoles : - Surface en agriculture biologique et proportion par rapport à la surface totale cultivée - Surfaces faisant l'objet de mesures agro-environnementales et proportion par rapport à la surface totale cultivée	RA 2009 (p 15)
	Systèmes de pêche - % d'espèces surexploitées	-
Thème 5 : Accès et partage des bénéfices		
Accès et partage des bénéfices	Nombre de brevets pour des inventions basées sur les ressources génétiques	
Thème 6 : Transferts		
Transferts	Financements dirigés vers la protection de la biodiversité	RA 2009 (p 65)
Thème 7 : Opinion publique		
Opinion publique	Sensibilité et participation du public : place donnée à la biodiversité parmi les enjeux environnementaux	RA 2009 (p 75)

Indicateurs Outre-mer de la SNB

Indicateurs proposés		Catégorie d'avancement pour chaque DOM/COM/TOM									
Thème 1 : Etat et évolution des composantes de la biodiversité											
		Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Mayotte	Nouvelle Calédonie	Wallis et Futuna	Polynésie	St Pierre et Miquelon	TAAF
Abondance et distribution d'espèces sélectionnées	Loutres, tapirs, félins, lamantins, singes			+							
	Endémiques de Guadeloupe		+								
	Mammifères marins	+	+	+ 2008	+ 2009	+	+			+	+
	Oiseaux	+	+	+ 2009	+	+	+		+	+	+ 2009
	Tortues marines	+	+	+ 2008	+ 2009	+				+	+ 2007
	Iguane des petites Antilles	+	+								
	Poissons d'eau douce				+	+		+		+	
	Poissons marins		+		+	+	+		+		+
	Coraux		+				+	+			
	Végétaux			+	+	+	+		+	+	
Statut d'espèces menacées	Listes rouges de l'UICN	+	+	+ 2009	+	+	+	+	+	+	+ 2008
Surface de biomes, écosystèmes, et habitats sélectionnés	Aire occupée par les principaux types d'occupation du sol	+	+	+	+ 2009	+	+			+	
	Surface (et composition) des régions de forêt	+	+	+	+		+		+	+	
	Surface zones humides	+	+	+ 2008	+ 2009	+	+				
	Surface récifs coralliens	+	+		+	+	+	+	+		+
Diversité génétique	Diversité génétique des animaux domestiques										
	Diversité génétique des plantes cultivées										
	Diversité génétique de certaines espèces sauvages			+		+					
Fonctionnement des écosystèmes	Débit des cours d'eau	+									

Thème 2 : Menaces et pressions

		<i>Martinique</i>	<i>Guadeloupe</i>	<i>Guyane</i>	<i>Réunion</i>	<i>Mayotte</i>	<i>Nouvelle Calédonie</i>	<i>Wallis et Futuna</i>	<i>Polynésie</i>	<i>St Pierre et Miquelon</i>	<i>TAAF</i>
Pollution	Qualité de l'eau	+	+	+ <i>2008</i>	+	+	+	+	+	+	
	Pollution agricole	+					+		+		
	Pollution industrielle	+					+				
	Efficacité système d'épuration								+	+	
	Pollution aux hydrocarbures									+	
	Déchets	+		+		+			+	+	+
	Sites pollués	+		+							
Surexploitation	Pression de chasse	+	+	+	+					+	
	Pression de pêche	+	+	+ <i>2008</i>	+ <i>2008</i>	+			+	+	+ <i>2008</i>
	Extraction de granulats coralliens								+		
	Infraction aux frontières (CITES)			+ <i>2009</i>			+		+		
	Nombre d'infractions constatées par effort de recherche	+	+	+	+	+					
Nombre et coûts des invasions biologiques par des allochtones	Liste cumulée des allochtones <i>Liste UICN disponible 2007/2008</i>	+	+		+	+					
	Coûts des invasions par des allochtones					+					
	Nombre de nouvelles espèces établies		+		+					+	
	Suivi de certaines exotiques envahissantes								+		
	Pression par les espèces introduites					+					
Erosion, augmentation de la turbidité des eaux, sédimentation							+				
Impact du changement climatique sur la biodiversité	Suivi de la température des lagons			+ <i>2004</i>		+	+		+		
	Suivi de la ligne de côte										
	Hauteur de la mer						+				+ <i>2009</i>
Perte d'espace naturel	Surface naturelle / surface artificielle	+	+	+		+					+

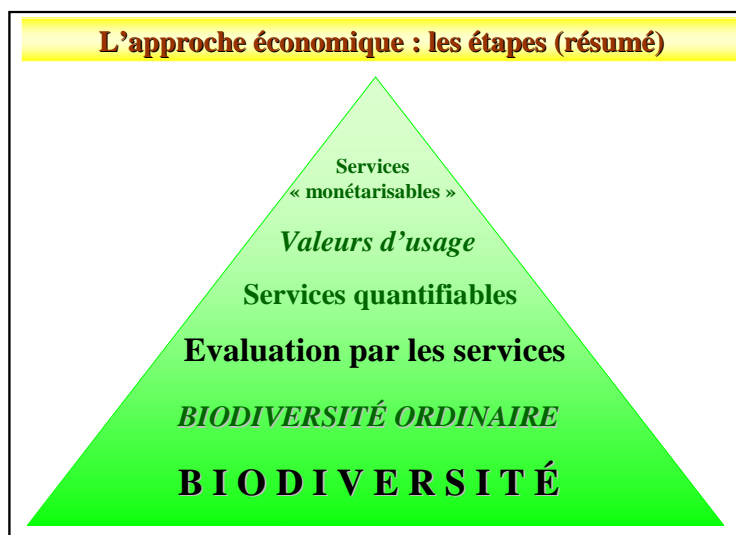
	Pression de l'urbanisation	+	+		+	+					« + »
	Pression agricole				+				+		
	Surfréquentation										« + »
	Pression minière	+		+			+				
	Remblais littoraux								+		
	Evolution de la surface des mangroves			+ 2008			+		+		+ 2008
Fragmentation		+		+	+						
Impact orpaillage				+							
Incendies					+		+				
Radioactivité									+		
Thème 3 : Réponses											
		<i>Martinique</i>	<i>Guadeloupe</i>	<i>Guyane</i>	<i>Réunion</i>	<i>Mayotte</i>	<i>Nouvelle Calédonie</i>	<i>Wallis et Futuna</i>	<i>Polynésie</i>	<i>St Pierre et Miquelon</i>	<i>TAAF</i>
Aires protégées	Surface en aires protégées : globale et par type d'aires protégées	+	+	+ 2008	+ 2009	+	+				+
	Surface des sites Ramsar	+	+	+							
	Nombre de plans de gestion produits	+	+	+ 2009	+						+ 2009
Espèces protégées	Inventaire des espèces protégées	+	+	+		+	+		+		+
Invasions biologiques	Plans de gestion des espèces déjà introduites	+	+		+ 2009						+
	Lutte contre de nouvelles introductions	+	+		+						+
	Effort d'étude		+								+
Mobilisation des acteurs	Amélioration des pratiques agricoles	+	+								
	Effort de communication					+					
Efficacité des politiques publiques	Suivi des procès verbaux		+	+ 2009			+				
Connaissance	Nombre d'articles publiés	+	+	+	+ 2009	+	+	+	+	+	+ 2009

Les signes « + » représentent les territoires ayant des données pour le renseignement de cet indicateur. Quand elles sont en gras, cela signifie que l'indicateur a été renseigné ; la date ci-dessous correspond à la date de mise à jour de ces indicateurs.

Résumé des différentes restrictions du champ dans l'approche économique appliquée à la biodiversité

Source : rapport du Centre d'analyse stratégique « Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes », paru en avril 2009

[CAS, 2009]



Le CAS s'est concentré sur l'évaluation des services écosystémiques liés à la biodiversité générale actuelle, en considérant que les entités (populations, espèces, habitats, paysages) remarquables de la biodiversité étaient et devaient être gérées en prenant en compte de nombreuses autres valeurs (culturelles, éthiques, esthétiques, etc.) que la valeur économique. Il s'est restreint aux seules valeurs d'usage actuelles (en négligeant donc les valeurs de non-usage) de ces services sur le territoire national, sans fournir d'estimations à des échelles plus fines ou des projections à moyen ou long terme (à part l'actualisation). Enfin, il n'a pu mener à bien l'évaluation de services comme la protection de la santé ou certaines fonctions de protection contre les risques naturels, pour lesquels les données étaient insuffisantes.

La commission biodiversité du CAS s'est appuyée sur la classification proposée par le Millennium Ecosystem Assessment (sans évaluer les services dits « d'auto-entretien » ou de « support »).

En conséquence, la démarche du CAS ne propose pas des valeurs de référence pour l'ensemble de la biodiversité mais pour les seules valeurs d'usage de services écosystémiques liés à la biodiversité générale et aujourd'hui monétarisables d'une manière qui semble robuste. Mais, de ce fait, on peut considérer que les estimations proposées sont des estimations a minima qui peuvent donc, sans conteste, pallier dès maintenant l'option d'attribuer par défaut une valeur nulle à la biodiversité dans le calcul socioéconomique. Des travaux complémentaires, prenant en compte d'autres services et susceptibles de majorer significativement ces valeurs apparaissent donc indispensables.

Extrait de la partie biodiversité du rapport interministériel « Evaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France »

Il est aujourd'hui admis que les services écosystémiques sont en grande partie des services de régulation (ex. stockage de carbone, régulation de la qualité de l'eau), et que ceux-ci ne sont que très partiellement intégrés dans une logique marchande. La quantification économique des impacts futurs du changement climatique est délicate pour des variations de grande ampleur de la biodiversité. Par contre, il est possible de faire des prévisions à économie constante pour des variations marginales des services écosystémiques.

Le groupe « Biodiversité » a choisi une démarche générale d'évaluation économique fondée sur les services écosystémiques de la biodiversité générale (comme dans le cadre des travaux de la commission Biodiversité du Centre d'analyse stratégique), qu'il a appliquée aux services rendus par les écosystèmes coralliens et forestiers pour lesquels on dispose de données fiables. Cette approche ne considère donc pas les multiples valeurs associées aux apparitions et disparitions d'espèces ou autres composantes de la biodiversité remarquable. Des pertes économiques significatives liées à la diminution voire la disparition de services de régulation sont à attendre en particulier dans la seconde moitié du 21^{ème} siècle.

Les récifs coralliens, s'ils ne sont aucunement gênés, bien au contraire, par l'élévation du niveau de la mer, vont subir des blanchissements-mortalité de plus en plus fréquents du fait de l'augmentation de température de l'eau. En outre, leur capacité de calcification pourrait diminuer en raison de l'acidification de l'eau. Ces phénomènes mettent en péril ces écosystèmes fragiles et les services qu'ils rendent.

On montre finalement que l'évolution quantitative des espaces occupés par des écosystèmes à haute production de services, sera un facteur plus déterminant dans la perte (ou le gain) de tels services que la fluctuation par hectare de ces mêmes services sur les surfaces restantes. Il s'agira de tirer des recommandations en termes de politiques territoriales pour conserver et améliorer ce potentiel d'offre de services (ex. par le maintien voire la reconquête des surfaces à couvert végétal permanent).

Fiches descriptives des plans d'action

• Agriculture.....	93
• Forêt	95
• International	97
• Infrastructures des transports terrestres	99
• Mer.....	101
• Outre-mer	103
• Patrimoine naturel.....	105
• Recherche	107
• Tourisme.....	109
• Urbanisme	111

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action agriculture de la SNB est pilotée par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires). Le plan d'action révisé en 2009 réaffirme que le maintien, la restauration et la gestion de la biodiversité est l'affaire de tous les agriculteurs. Le plan d'action agriculture vise à mettre en œuvre des actions conjointes au carrefour des approches de territoires, d'agronomie, d'écologie, de suivi de la biodiversité et de formation, sensibilisation, recherche.

Cinq orientations sont inscrites au plan :

- promouvoir la prise en compte de la biodiversité dans les démarches territoriales des agriculteurs ;
- généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles à impact négatif ;
- protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques ;
- assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les évolutions des pratiques agricoles ;
- renforcer la sensibilisation et les compétences.

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005. Il a été révisé en 2009 à la lumière des conclusions du Grenelle de l'environnement, des Assises de l'agriculture, du bilan de santé de la PAC et des acquis de l'expertise scientifique collective (ESCo) de l'INRA « Agriculture et biodiversité, valoriser les synergies ».

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan s'est réuni 3 fois en 2009.

Principales réalisations 2009

- Élaboration d'un jeu d'indicateurs de biodiversité en lien avec les pratiques agricoles ;
- Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan « Ecophyto 2018 » : constitution d'un réseau de fermes de référence et d'expérimentation sur les systèmes de cultures économes en pesticides ;
- Observation, analyse et expertise de la mise en œuvre de mesure agro-environnementale territorialisée à obligation de résultats ;
- Participation aux négociations internationales sur les ressources génétiques et déclinaison au niveau national ;
- Elaboration des référentiels de la certification environnementale des exploitations agricoles ;
- Soutien aux conversions en agriculture biologique et à la structuration de la filière dans le cadre du plan «Agriculture Biologique, horizon 2012» ;
- Publication d'une plaquette sur les signes de reconnaissance et la biodiversité ;
- Intégration de dispositions concernant les infrastructures agro-écologiques dans les bonnes conditions agro-environnementales de la conditionnalité ;
- Promotion de l'arbre et de la haie champêtre au travers des systèmes agroforestiers qui préservent et valorisent la biodiversité (mesure du PDRH).

Les priorités d'ici fin 2010

- Préfiguration d'un observatoire de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles comme outil de mesure de l'évolution de la biodiversité dans les espaces agricoles ;
- Sensibilisation des agriculteurs au dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles et identification de portraits d'exploitation de niveau 3 ;
- Mise en œuvre de cession de formation et sensibilisation sur le lien « agriculture-biodiversité » auprès des agriculteurs et autres acteurs de territoires (conseillers agricoles, collectivités....) ;
- Soutien des programmes de recherche sur agriculture et biodiversité, y compris des programmes de recherche-action associant scientifiques et agriculteurs ;
- Poursuite des plans « Ecophyto 2018 », « Agriculture Biologique : Horizon 2012 », « Pour une filière agricole durable ».

Plan d'action Forêt

L'objet du plan

Le plan d'action forêt a pour objet d'améliorer la protection et la prise en compte de la biodiversité ordinaire ou remarquable dans la gestion forestière, de mesurer leurs effets, de renforcer la concertation, l'information et la sensibilisation.

Echéances

Le plan d'action a été adopté le 27 septembre 2006 et réactualisé en mars 2009.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan a été installé début 2007 et s'est réuni 1 fois en 2009.

Principales réalisations 2009 (achevées ou lancées)

- Lancement d'une cartographie nationale des essences disséminées ;
- Lancement de multiples plans nationaux de restauration des espèces dédiés à des espèces forestières ;
- Établissement d'une liste des espèces d'arbres de Guyane Française ;
- Réflexion sur la mise en œuvre d'un plan national de restauration des espèces « Bois mort » générique,
- Listes rouges nationales ;
- Mise en place du réseau conservatoire de populations naturelles de pin sylvestre du Sud de l'aire française ;
- Réseau national de conservation *ex situ* du noyer commun ;
- Etude génétique des populations extrêmes de hêtre ;
- Etude de la cinétique de décomposition des bois laissés au sol ;
- Étude sur le comportement attendu de hêtraies d'intérêt communautaire dans le réseau Natura 2000 dans le contexte du changement climatique ;
- Lancement d'un groupe de travail pour améliorer la mise en œuvre des contrats forestiers Natura 2000 ;
- Installation de feuillus dans les peuplements résineux en région méditerranéenne ;
- Gestion de la biodiversité à l'échelle du massif ;
- Guide des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité. Etat des connaissances, recommandations techniques, évaluation technico-économique ;
- Évaluation économique des pratiques forestières en faveur de la biodiversité ;
- état des lieux des connaissances sur les interactions entre mobilisation de biomasse et biodiversité forestière : BIO-2 ;
- EXPERTISE KLAUS: expertise collective sur l'avenir du massif forestier landais après la tempête, intégrant les deux enjeux majeurs du changement climatique et de la biodiversité ;
- Instruction « Biodiversité » pour les forêts publiques de l'Office National des Forêts ;
- Directive Nationale de Gestion Forestière (DNAG): Révision des directives de gestion des forêts domaniales ;
- Annexes vertes: lancement du processus d'approbation des annexes des Schémas Régionaux de Gestion sylvicoles (SRGS), notamment dans les sites Natura 2000 ;
- Evaluation de la prise en compte de la multi-fonctionnalité des chartes forestières de territoires.

Les priorités d'ici fin 2010

- Lancement de multiples plans nationaux de restauration des espèces dédiés à des espèces forestières ;
- Réflexion sur la mise en œuvre d'un plan national de restauration des espèces « Bois mort » générique (lancement 2009) ;
- Listes rouges régionales ;
- Programme CRGF (génétique forestière) ;
- Extension de la cartographie des habitats au niveau national ;
- Groupe de travail pour améliorer la mise en œuvre des contrats forestiers Natura 2000 ;
- Etat des lieux des connaissances sur les interactions entre mobilisation de biomasse et biodiversité forestière : projet BIOMADI.

Plan d'action International

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action « International » de la SNB est pilotée par le ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Le plan d'action a pour objet d'intégrer dans un cadre cohérent les nombreuses actions en faveur de la diversité biologique conduites par la diplomatie française dans le cadre international multilatéral et la coopération bilatérale avec trois grands objectifs : gouvernance internationale et nationale; actions de coopération; mise en oeuvre et évaluation des politiques.

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005. Révision en 2008 au vu des résultats du Grenelle.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan a été installé en 2006. Il s'est réuni 1 fois en 2009.

Principales réalisations 2009

- Poursuite des négociations en vue de la mise en place en 2010 du régime international sur l'accès et le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques CDB ;
- renouvellement de l'accord-cadre France-UICN ;
- poursuite des négociations sur la mise en place d'une plate-forme intergouvernementale d'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;
- mobilisation de G8+12 : "Charte de Syracuse" ;
- avancées sur le thème de la "gouvernance de la mer" (cf plan mer) + livre bleu ;
- Participation à la réunion des points focaux du Protocole aires spécialement protégées de la Convention de Barcelone de protection de la Méditerranée ;
- Participation à la réunion du comité permanent de la Convention de Berne (conseil de l'Europe) + à son réseau Emeraude sur les continuités écologiques ;
- Congrès international sur les aires marines protégées, Washington, 20-24 mai 2009. Forte participation française. Annonce de la prochaine conférence en France en 2013 ;
- Conférence mondiale sur les océans, Manado (Indonésie), 11-15 mai 2009 ;
- Réunion des parties à l'accord Pelagos, Monaco, 19-21 octobre 2009 ;
- Participation à la COP3 ACAP (accord sur la conservation des pétrels et des albatros).

Les priorités d'ici fin 2010

- Célébration de l'année internationale de la biodiversité ;
- Poursuite des négociations en vue de la mise en place en 2010 du régime international sur l'accès et le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques CDB - Réalisation d'une étude sur la pertinence et la faisabilité d'un régime APA en outre-mer (Guyane, Nouvelle Calédonie, Polynésie française) ;
- IPBES / mise en place de la plate-forme; préparation d'un mécanisme français science-société dans le cadre d'un futur ipBes (FRB) ;
- Poursuivre la participation technique aux conventions thématiques (notamment Berne, AEWA et RAMSAR) ;
- Soutien de la mise en application régionale des conventions de protection de la biodiversité (Alpes, Caraïbes notamment et approche paneuropéenne) ;
- Mobilisation du G8+12 ;
- Soutenir la mise en place de mécanismes de financement innovants permettant d'éviter la déforestation ;
- Participation active dans le groupe de travail de la Convention de Bonn (CMS) sur la restructuration de la CMS et de tous les accords conclus sous ses auspices ;
- Intégrer les objectifs de biodiversité dans les projets d'aide au développement ;
- Lancement d'appels à projets sur la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes (FRB-ANR) ;
- Préparation de la COP 10 de la CDB - SBSTTA, positions françaises et européennes ;
- Conclusion d'un Mémoire d'entente et plan d'action international pour la conservation de 7 espèces de requins (CMS) ;
- Conférence mondiale sur les océans organisée à Paris.

Plan d'action Infrastructures de Transports Terrestres

L'objet du plan

Le plan d'action « infrastructures de transports terrestres » (ITT) a été défini pour les grandes infrastructures des réseaux nationaux de transports terrestres (voies routières, autoroutières, ferroviaires et fluviales). Il vise à optimiser les nouveaux tracés, à mobiliser toute l'expertise écologique requise, à respecter ou restaurer les continuités écologiques, à sensibiliser (voire former) les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, et à établir des partenariats avec la communauté scientifique. Ces orientations avaient été organisées initialement en cinq axes, dans lesquels avaient été identifiées 13 grandes actions. L'actualisation définie début 2009 a consisté à modifier ce plan, notamment pour traduire les engagements du Grenelle de l'environnement (SNIT, TVB, écophyto 2018, etc). La structure de ce plan d'action a également été simplifiée à cette occasion.

Le plan d'action est renforcé et comporte dorénavant une vingtaine de grandes actions (19), qui s'articulent autour des quatre grandes orientations suivantes :

- sensibilisation, formation et information ;
- développement de partenariats et d'expertises ;
- connaissance, recherche et observation ;
- préservation et restauration d'habitats et de continuités écologiques, préservation et non perturbation d'espèces.

Echéances

Adoption en novembre 2005. Réactualisation en avril 2009

Mise en oeuvre

Constitution d'un nouveau comité de pilotage, qui s'est réuni 4 fois en 2009.

Principales réalisations 2009

A partir des contributions des différents acteurs du COPIL, il a été repéré plusieurs actions-phare. A ce titre, il peut être cité notamment les 10 contributions suivantes, qui permettent d'illustrer l'ensemble des 4 grandes orientations du plan d'action :

- Préparation d'une action pour la préservation des insectes pollinisateurs (DIT) ;
- Gestion écologique des dépendances vertes (RFF et SNCF) ;
- Protection de la chouette effraie et du hérisson, dans le cadre de l'opération « La Choue » (APRR-AREA) ;
- Conservatoire de pommiers sur l'A29 (SANEF-SAPN) ;
- Organisation de visites scolaires sur des sites écologiques (Escota) ;
- Publications du Réseau Scientifique et Technique en matière de biodiversité (SETRA) ;
- Observatoire de l'environnement du Canal Seine Nord Europe (VNF) ;
- Définition d'indicateurs de performance environnementale (VNF) ;
- Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (DIT, ASFA, RFF, SNCF, VNF...) ;
- Préparation d'une participation commune à l'inventaire national du patrimoine naturel (DEB, DIT, RFF).

Les priorités d'ici fin 2010

- Engager des diagnostics environnementaux sur les réseaux existants dans les secteurs où une programmation financière a été définie ;
- participer à l'inventaire national du patrimoine naturel : lancement de la démarche sur 2 régions pilotes ;
- poursuivre l'effort de réduction de produits phytosanitaires dans le cadre du plan Ecophyto 2018 ;
- pour le Réseau Routier National existant, diffuser le cadre de requalification environnementale préparé en 2009, permettant de prendre en compte les enjeux de biodiversité pour les politiques de modernisation et d'entretien ;
- pour les projets les plus avancés, mettre en œuvre des dispositifs de suivi-bilan des mesures appropriées et/ou de restauration des habitats et des continuités écologiques, de préservation et/ou de non perturbation des espèces ;
- poursuivre les publications méthodologiques du Réseau Scientifique et Technique en matière de biodiversité ;
- lancement d'actions expérimentales en faveur des insectes pollinisateurs en bord de routes : introduction d'espèces mellifères dans certains secteurs, dans le cadre d'une démarche à évaluer dans 3 ans.

L'objet du plan

Le plan d'action « mer » est piloté par le Secrétariat général de la mer conjointement avec la direction de l'eau et de la biodiversité. Il associe 9 ministères et 7 établissements publics concernés. Il vise à intégrer, dans un cadre cohérent, les actions pour protéger et gérer la diversité biologique en mer et dans les zones côtières, tant en métropole qu'à l'outre-mer. Il prévoit des actions prioritaires dans les domaines de la protection du patrimoine naturel marin et des politiques sectorielles. L'ensemble des actions s'articule en 6 domaines : activités générales, préservation du patrimoine naturel marin et littoral, activités sectorielles, qualité des eaux, recherche, observation et formation, et sensibilisation.

Echéances

Adoption le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Réactualisation en avril 2009 pour intégrer les mesures prises lors du Grenelle de l'environnement et hiérarchiser les mesures à entreprendre.

Mise en œuvre

Constitution du comité de pilotage le 6 juin 2006 par le SG Mer. Il s'est réuni une fois en 2009 suite à l'adoption du plan révisé en avril 2009.

Le plan mer est nécessairement impacté par la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (à transposer avant le 15 juillet 2010), les travaux issus du Grenelle de l'environnement (projet de loi ENE). Le Grenelle de la mer et les décisions du comité interministériel de la mer (8 décembre 2009) dont l'adoption du livre bleu « Stratégie nationale pour les mers et les océans » dépassent largement le volet de la protection de la biodiversité marine mais lui réservent une place importante à prendre en compte pour la définition d'une politique maritime nationale fondée sur les principes de la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Principales réalisations 2009 (achevées)

- Désignation, sur le fondement de connaissances scientifiques existantes de 750 000 ha marins portant à 3 870 000 ha la superficie des sites Natura 2000 en mer ; élaboration des programmes d'acquisition de connaissances au large pour finaliser le réseau Natura 2000 en mer d'ici fin 2012 ;
- Extension du parc naturel de Guadeloupe avec la mise en place d'une grande aire maritime adjacente dans laquelle l'établissement public Parc national, en concertation avec les socioprofessionnels concernés, proposera des mesures visant à améliorer la qualité des milieux et l'exploitation des ressources ;
- Signature du contrat d'objectifs et moyens 2009-2010 du Conservatoire du littoral (CELRL) pour augmenter son rythme de prise en gestion de sites naturels sur le DPM (jusqu'à 1 mille nautique en métropole et 12 milles nautiques dans les DOM) et d'acquisition de zones humides littorales. En 2009, 20 000 ha de zones humides ont été acquis. Une charte partenariale a été signée entre le CELRL et l'Agence des aires marines protégées pour coordonner et partager les actions. Le contrat d'objectifs prévoit le développement de partenariats entre le CELRL et les collectivités en matière de gestion ;
- L'inventaire des granulats terrestres et marins sur 11 départements côtiers pour améliorer la connaissance des zones halieutiques et environnementales afin de déterminer des zones de compatibilité pour les extractions s'est achevé fin 2009.

Les priorités d'ici fin 2010

- Adoption des textes précisant la nature, le contenu et les modalités d'adoption d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral, des documents stratégiques de façade la déclinant au niveau local et de leur composante « plan d'action pour le milieu marin » ;
- Préparation de la gestion des sites Natura 2000 en mer : réflexion transversale sur la gestion des sites Natura 2000 en mer et lancement d'opérations de gestion de sites marins ;
- Poursuite de la mise en place de parcs naturels marins et aires marines protégées (parc naturel marin de Mayotte en janvier, projets "Côte Vermeille" et "estuaires Somme-Canche-Authie" susceptibles d'aboutir en fin d'année....) ;
- Poursuite de l'ensemble des actions de lutte contre la pollution d'origine marine ;
- Mise en place de mesures pour réduire les captures accidentelles liées à la pêche (projet FilManCet test de Pingers dans le Nord Pas de Calais avril/mai).

L'objet du plan

Le plan d'action outre-mer de la SNB est piloté par le ministère en charge de l'outre-mer. Il vise à fournir un cadre commun pour la conservation de la biodiversité dans nos collectivités d'outre-mer. Il fixe cinq objectifs :

- le renforcement des instruments de conservation et de gestion durable de la biodiversité ;
- la mobilisation de tous les acteurs ;
- l'intégration de la biodiversité dans les secteurs d'activité ;
- l'amélioration de la connaissance opérationnelle sur la biodiversité ;
- la coordination de la mise en œuvre des plans locaux et le soutien à la coopération régionale.

Echéances

Le plan a été adopté le 27 septembre 2006 puis actualisé en 2008 pour intégrer les mesures du Grenelle de l'environnement.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage s'est réuni en comité restreint le 23 septembre 2009. Un comité de pilotage en formation plénière est prévu en 2010.

Principales réalisations 2009

- Lancement d'une étude de faisabilité sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages liés à leur utilisation en outre-mer ;
- Lancement d'une réflexion pour la mise en œuvre des recommandations de la conférence de la Réunion sur un dispositif volontaire de protection des espèces et des habitats ;
- Publication d'une ordonnance permettant la mise en place d'un GIP « conservatoire des espaces naturels » en Nouvelle Calédonie ;
- Décision, par le Conseil Interministériel à l'Outre-Mer, de mettre en place une Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer (IFREBIOM) ;
- Réunion du comité permanent de l'IFRECOR ;
- Signature d'un accord-cadre France-UICN International 2009-2012 ;
- Animation du secrétariat tournant de l'ICRI depuis le 1er juillet 2009 ;
- Première réunion de l'instance de gouvernance du centre franco-brésilien pour la biodiversité amazonienne.

Les priorités d'ici fin 2010

- Adoption des Chartes par les Parcs Nationaux de Guadeloupe, de Guyane et de la Réunion ;
- Réalisation de l'étude de faisabilité sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages liés à leur utilisation en outre-mer par la FRB ;
- Classement des Hauts de la Réunion au Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Adoption du plan de gestion de la réserve naturelle des TAAF ;
- Adoption du plan d'action « Albatros d'Amsterdam » ;
- Création d'un parc naturel marin à Mayotte ;
- Lancement de l'IFREBIOM ;
- Adoption du plan d'action de l'IFRECOR pour la période 2011-2015 ;
- Tenue des Assemblées Générales de l'ICRI, mise en œuvre des résolutions et des recommandations ;
- Aboutissement du projet de sanctuaire marin des Caraïbes françaises dans le cadre de la convention Cartagena de Indias et de son protocole d'application SPAW.

Plan d'action Patrimoine Naturel

L'objet du plan

Le plan patrimoine naturel de la SNB est mis en œuvre par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MEEDDM. Il couvre l'ensemble des outils dédiés à la protection de la biodiversité de cette direction.

Le plan patrimoine naturel a quatre objectifs :

- Maintenir une bonne qualité écologique du territoire ;
- Accompagner l'essor de la gestion concertée du patrimoine naturel ;
- Poursuivre la rénovation du droit et des outils économiques ;
- Organiser le suivi de l'évolution de la biodiversité et des paysages.

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 et réactualisé en avril 2009.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage s'est réuni 1 fois en 2009 (1 réunion reportée début 2010).

Principales réalisations 2009

- Diagnostic patrimonial des aires protégées pour identifier les lacunes du réseau actuel ;
- Désignation des sites Natura 2000 en mer en voie d'achèvement et entrée en phase de gestion de la plupart des sites terrestres ;
- Quatre nouveaux projets de parcs naturels marins ont été lancés ;
- Parution de la méthodologie relative aux ZNIEFF marines (circulaire aux préfets) ;
- Parution des listes rouges nationales pour les orchidées et les poissons d'eaux douces ;
- Poursuite de la mise en œuvre de plans nationaux d'action pour la restauration des espèces les plus menacées (métropole, DOM, COM) ;
- Lancement de la rédaction de deux plans nationaux de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (herbe de la pampa, écureuil à ventre rouge) ;
- Renforcement des relations inter-services dans le domaine de la police de la nature ;
- Relance du SINP, activité très soutenue du volet mer, évolution de l'INPN, réflexions sur la réorganisation du SINP.

Les priorités d'ici fin 2010

- Elaboration des priorités nationales de la stratégie nationale des aires protégées terrestres en métropole et déclinaison régionale ;
- Décret de création du parc national des Calanques fin 2010 ;
- Mise en place du dispositif juridique relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Parution du plan national des zones humides (2010 -2012) ;
- Parution du plan nature en ville ;
- Poursuite de la mise en place de la trame verte et bleue ;
- Lancement de nouveaux plans nationaux d'action et de restauration des espèces ;
- Consolidation de la stratégie de prévention, de gestion et de lutte contre les espèces envahissantes en métropole et en outre-mer ;
- Lancement des Atlas de la Biodiversité pour les Communes (ABC) pour une appropriation locale et pour améliorer et structurer les connaissances à cette échelle ;
- Achèvement des atlas de paysage ;
- Signature et mise en œuvre de la convention Etat-ONG-représentants des élus- hydroélectriciens pour une hydroélectricité durable ;
- Mise en place de l'observatoire national de la biodiversité et restructuration du SINP dans ce cadre ;
- Lancement de deux missions sur les questions d'expertise et de structuration des établissements publics.

Plan d'action Recherche

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action Recherche de la SNB est pilotée par le MESR en association avec les autres ministères concernés (MEEDDM, MAAP, MAEE, MEIE, MOM). Ce plan d'action vise à renforcer et à développer la recherche dans le domaine de la biodiversité, ainsi que les compétences scientifiques et d'enseignement sur ce thème. Les six grandes orientations du plan sont :

- favoriser la définition d'une stratégie gouvernementale ;
- inciter l'investissement des chercheurs dans les sujets prioritaires et dynamiser la communauté scientifique ;
- améliorer le dialogue avec la société ;
- adapter l'éducation et la formation ;
- renforcer la coopération scientifique internationale ;
- promouvoir une gouvernance internationale fondée sur l'expertise scientifique.

Echéances

Le plan a été adopté le 27 septembre 2006. Il a été révisé en janvier 2009 afin d'intégrer les mesures issues du Grenelle de l'environnement et d'actualiser les actions pour prendre en compte la création de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage s'est réuni une fois au cours du second semestre.

Principales réalisations 2009

- Publication de la prospective scientifique de la FRB, à la demande du MESR, comme document de référence attendu en complément de la SNRI ; la prospective inclut un volet formation ;
- Publication de l'avis du Comité d'Orientation Stratégique de la FRB sur la prospective scientifique ;
- Appel d'offres 6^{ème} extinction de l'ANR ;
- Appel à projets innovants de la FRB, plus de 200 projets reçus, montant alloué à l'appel d'offres augmenté grâce à des subventions complémentaires du MEEDDM et du MESR ;
- Inscription de la biodiversité dans le plan stratégique de l'IFREMER ;
- Intégration de la biodiversité dans les formations techniques agricoles ;
- Sécurisation du point focal du GBIF France au MNHN ;
- Mobilisation de la communauté scientifique par la FRB pour préparer la création de l'IPBES ;
- Signature d'une convention spécifique de 1 M€ entre le MESR et la FRB pour soutenir la mise en place d'un réseau de modélisation sur la biodiversité et pour contribuer à l'expédition TARA Océans.

Les priorités d'ici fin 2010

- Concertation nationale sur les différentes initiatives de collecte et d'archivage de données sur la biodiversité (observatoires de recherche, inventaires, collections) séminaire organisé par le MNHN et la FRB les 12-13 avril à la demande conjointe du MESR et du MEEDDM ;
- Production par la FRB d'un annuaire des unités de recherche mobilisables pour l'expertise sur la biodiversité ;
- Analyse par l'ANR de la place des projets de recherche sur la biodiversité dans le programme blanc tel qu'il a été reconfiguré en 2010 ;
- Evolution de l'ERA Net BiodivERsa vers un nouvel ERA Net BiodivERsa2, coordination FRB ;
- Stratégie de recherche pour l'outre-mer en cours d'élaboration par le MESR en concertation avec les collectivités territoriales ;
- Soutien au Grand Observatoire du Pacifique Sud ;
- Création de l'IPBES en concertation avec MAEE et MEEDDM ;
- Fête de la Science 2010 consacrée au thème Biodiversité et Bioéthique ;
- Mise en oeuvre de la 2^{ème} convention spécifique de 1 M€ signée entre le MESR et la FRB pour soutenir deux programmes phare de la FRB : modélisation et scénarisation de la biodiversité d'une part, création d'un centre de méta-analyse d'autre part ;
- Présentation et discussion du plan d'action recherche de la SNB avec la communauté scientifique et les porteurs d'enjeux lors des Journées de la FRB prévues en novembre 2010.

Plan d'action Tourisme

L'objet du plan

Le plan d'action Tourisme de la stratégie nationale pour la biodiversité est piloté par la DGCIS/sous-direction du tourisme du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Pour sa première programmation 2009-2010, le plan d'action Tourisme vise, par ses actions peu nombreuses, concrètes et de brève échéance, à susciter une réelle prise de conscience concernant la biodiversité dans le secteur touristique. Quatre axes de sensibilisation sont inscrits au plan :

- sensibiliser les acteurs du tourisme : professionnels, élus, touristes, populations locales (4 actions) ;
- favoriser la prise en compte de l'environnement par les professionnels du tourisme (2 actions) ;
- les actions territoriales (6 actions) ;
- agir au plan international (1 action).

Echéances

Le plan a été adopté le 24 avril 2009 en réunion interministérielle. Il est essentiellement mis en œuvre en 2010.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan est composé des membres du comité de rédaction constitué lors de son élaboration, complétés de représentants institutionnels et professionnels du secteur du tourisme. Il s'est réuni 2 fois en 2009.

Principales réalisations 2009

- Communication du plan d'action : diffusion auprès de 15 réseaux et création d'une rubrique sur le site www.tourisme.gouv.fr ;
- Recueil des bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité : un certain nombre de bonnes pratiques ont été identifiées grâce à l'apport du comité de suivi : Accor, UICN, Conseil national des villes et villages fleuris, François tourisme consultants ... ;
- Amélioration de la participation financière du public à la gestion des espaces naturels. La publication « sites naturels : contribution du tourisme à leur gestion et à leur entretien » (Atout France, 2000) est considérée comme toujours pertinente. Atout France étudie la possibilité de la rendre disponible ;
- Abandon de deux actions :
 - « Orienter l'ingénierie touristique pour une prise en compte systématique des impacts sur la biodiversité du développement touristique local » : Données insuffisantes pour justifier une communication spécifique,
 - « Communiquer sur la sensibilité environnementale des clientèles touristiques » : Action non pertinente faute de maturité des acteurs (pas de demande).Il s'agit du premier plan d'action pour le tourisme. Cet exercice inédit, appliqué à un secteur économique constitué essentiellement de PME, a sans doute souffert d'une absence d'acquis méthodologique qui ainsi a pu nuire à l'efficacité potentielle des actions retenues.

Les priorités d'ici fin 2010

- Bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité : pour communiquer utilement vers les professionnels du tourisme, la DGCIS/sous-direction du tourisme se propose de réaliser un document de sensibilisation et d'aide à l'action sur la base des bonnes pratiques recueillies précédemment ;
- Le travail sur la sensibilisation du public par l'intermédiaire des réseaux de professionnels du tourisme est lancé en mars 2010 par les ministères chargés de l'Ecologie, de l'Outre-mer et du Tourisme. Une action de sensibilisation à la biodiversité destinée aux voyageurs nationaux et internationaux à leur arrivée dans les territoires de l'outre-mer français pourrait aboutir en 2010 ;
- L'action environnementale du Conseil national des villes et villages fleuris : Guide « Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables » à paraître en mars 2010 ;
- Étude « évaluation socio-économique des massifs coralliens » de l'IFRECOR : restitution prévue fin 2010 ;
- Porter un discours international fort sur la biodiversité et le tourisme : le plan d'action pourra être présenté lors du lancement du groupe de travail « partenariat des Nations Unies » (ex Task force sur le tourisme durable) en mai 2010.

L'objet du plan

Ce plan est piloté par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du MEEDDM. Les 4 principales orientations du plan sont les suivantes :

- poursuivre la rénovation du droit de l'urbanisme et des outils fiscaux et de financement de l'aménagement opérationnel durable ;
- encourager les démarches de développement durable des territoires urbains ;
- développer le suivi et l'évaluation de la biodiversité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme sur les territoires urbains ;
- renforcer l'expertise, la connaissance, la professionnalisation de tous les acteurs.

Les actions principales sont : l'inscription dans les documents d'urbanisme des objectifs de réduction de la consommation de l'espace, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ou de préservation des continuités écologiques, le renforcement du caractère opposable des SCOT, la réorientation de l'aménagement opérationnel vers un urbanisme durable qui garantisse une gestion plus économe des ressources et de l'espace.

Echéances

Démarrage du plan en 2006, et révision en 2009 pour traduire notamment les engagements du Grenelle de l'environnement.

Mise en oeuvre

Pour les deux années du plan actualisé, il n'a pas été mis en place un comité de pilotage par la DHUP, considérant que les principales actions ont leur propre gouvernance et que dans un souci de simplification il n'était pas nécessaire de réunir une instance supplémentaire.

Principales réalisations 2009

Deux orientations majeures ont été poursuivies : la planification avec l'expérimentation sur 12 SCOT GRENELLE et la montée en puissance du plan ville durable ;

- la mise en oeuvre du plan ville durable avec 160 EcoQuartiers retenus pour intégrer le club national dont **trois dans le cadre du palmarès thématique biodiversité** avec des projets particulièrement exemplaires sur la conservation des espèces et des écosystèmes, 13 EcoCités retenues pour le dialogue itératif avec l'Etat (contribution du Grand emprunt pour construire la ville de demain) ;
- la conduite des **4 groupes de travail et la tenue de la conférence restitution sur le plan restaurer la nature en ville (200 participants, 260 propositions à expertiser)** ;
- l'accompagnement **sur trois ans de 12 SCOT GRENELLE avec expérimentation sur Trame Verte et Bleue, énergie-climat, consommation d'espaces ... , une étude sur biodiversité réalisée sur les premiers SCOT, articulation SRCE et SCOT/PLU ...** ;
- la mise en place des groupes de travail sur les indicateurs de consommation d'espaces naturels et ruraux, sur l'évaluation de la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT ou encore l'élaboration d'outil de mesure de l'impact des scénarios d'aménagement sur les émissions de gaz à effet de serre.

Les priorités d'ici fin 2010

- Un nouvel appel à projets EcoQuartiers fin 2010 avec un référentiel amélioré notamment sur biodiversité ;
- Un guide « aménager le végétal pour des espaces verts durables » ;
- Une journée séminaire sur la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT ;
- L'annonce à l'été d'un plan restaurer la nature en ville ;
- La réforme des taxes d'urbanisme en PLF 2011 avec une réforme basée sur la lutte contre la sous densité et l'étalement urbain ;
- La promulgation de la Loi Grenelle 2 avec les DTA DD, la planification ... ;
- La poursuite des travaux sur les indicateurs de consommation de l'espace dans SCOT et PLU et la mise en place d'un observatoire suite LMA ;
- La finalisation des outils « gaz à effet de serre » pour les SCOT, les PLU et les opérations d'aménagement ;
- Le lancement d'une opération « PLU intercommunaux Grenelle » sur une dizaine de sites.

A lire

«Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés»

Les invasions d'espèces introduites provoquent des nuisances d'ampleur variable sur les écosystèmes concernés et il revient à la société d'en gérer les conséquences. Tous les personnels ayant en charge la conservation du patrimoine naturel doivent faire face à ces invasions et tenter d'apporter des solutions aux problèmes qui surgissent.

Comment prévenir les invasions biologiques ? Comment évaluer le risque qu'elles représentent ? Que peut-on faire pour lutter contre les invasions en cours ?



Sensibilisé à cette problématique, le ministère en charge de l'Écologie a souhaité solliciter une communauté de chercheurs, issus de disciplines variées, afin d'appréhender ces questions dans la diversité des approches qu'elles concernent. Le programme « Invasions biologiques », lancé en 2000, a été conçu avec l'objectif principal d'accroître aussi bien les connaissances conceptuelles et théoriques relatives aux invasions biologiques que les connaissances concrètes sur les invasions animales et végétales auxquelles le territoire français est confronté. Les nombreux résultats de recherche issus de ce programme, premier du genre au niveau national, alimentent les analyses et recommandations présentées dans cet ouvrage.

Si la réponse unique et universelle aux problèmes que posent les espèces envahissantes dans les espaces naturels n'est pas apportée ici, les avancées indéniables dans la compréhension des mécanismes à la fois biologiques, sociologiques et économiques qui sous-tendent ces invasions, permettront d'éclairer les décisions qui seront à prendre par les gestionnaires de l'environnement. Les scientifiques, enseignants et étudiants y trouveront également des résultats et réflexions qui enrichiront les connaissances liées à ces mécanismes.

Coordinateurs

Robert Barbault, professeur à l'université Paris VI et directeur du département Écologie et gestion de la biodiversité au Muséum national d'histoire naturelle, est spécialiste de la biologie des populations et de l'écologie. Il a présidé le conseil scientifique du programme de recherche « Invasions biologiques ».

Martine Atramentowicz, chargée de recherche au CNRS, a mis en place et animé le programme « Invasions biologiques » au Service de la recherche du ministère chargé de l'Écologie de 2000 à 2006.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

**Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature**

Arche Sud
92 055 La Défense cedex
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22